

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

« **Embrasser le guerrier enflé de haulx exploitz** »

Les ratés durant l'entrée de Charles IX à Paris en 1571

par

Philippe Nadeau

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences

en vue de l'obtention du grade de maîtrise

en Histoire

option Recherche.

Mars, 2015.

© Philippe Nadeau, 2015

Université de Montréal
Faculté des Arts et Sciences

Ce mémoire intitulé :

« Embrasser le guerrier enflé de haulx exploitz »

Les ratés durant l'entrée de Charles IX à Paris en 1571

Présenté par :

Philippe Nadeau

Sera évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Susan Dalton, président-rapporteur.

Dominique Deslandres, directrice de recherche.

Lyse Roy, membre du jury.

RÉSUMÉ

Le présent mémoire cherche à comprendre la nature des rapports entre la ville de Paris et le roi Charles IX grâce à l'étude de l'entrée royale de ce dernier dans la capitale en 1571. Pour l'historien, l'étude des grands rituels monarchiques permet de saisir les mécanismes symboliques de communication qui créent en quelque sorte le pouvoir royal. L'entrée royale, rituel codifié durant lequel une ville accueille son souverain, permet d'observer la nature des rapports entre le pouvoir monarchique et le pouvoir urbain. Généralement perçue comme un moment consensuel, l'entrée royale peut aussi servir de cadre pour les édiles urbains afin d'exprimer leurs désaccords à l'égard des politiques du roi. La confrontation entre la relation officielle de l'entrée et les archives municipales met au jour une série de ratés nous permettant de déconstruire l'image de concorde longtemps associée à l'entrée de 1571. Loin d'être un portrait élogieux du roi Charles IX, le programme de l'entrée parisienne de 1571 célèbre plutôt Catherine de Médicis et le duc Henri d'Anjou. En cela, les édiles parisiens expriment leurs critiques face à un pouvoir monarchique dont l'inaction durant les guerres de religion illustre la trop grande faiblesse.

MOTS-CLÉS : Entrée royale, Rituel/Cérémonie, France, Seizième siècle, Monarchie, Paris, Charles IX

ABSTRACT

This dissertation seeks to understand the nature of the relationship between the city of Paris and king Charles IX through the study of his royal entry in 1571. For historians, the study of the major monarchical rituals captures the mechanisms of symbolic communication that create the royal power. The royal entry, a codified ritual during which a city host his sovereign, shows the nature of the power dynamic between the monarchy and the urban centre. Generally seen as a consensual moment, the royal entry can also serve as a framework for the urban councillors to express their disagreement with the king's policies. The comparison between the official relation of the entry and the municipal archives reveals a set of blunders that allows us to deconstruct the consistent image of concord long been associated with the 1571 entry. Far from being a glorious portrait of king Charles IX, the entry program rather celebrate Catherine de Medici and Duke Henry of Anjou. The Parisian councillors express therefore their critics against a monarchy whose inaction during the religious wars illustrates his weakness.

KEY-WORDS : Royal Entry, Ritual/Ceremony, France, Sixteenth Century, Monarchy, Paris, Charles IX

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT.....	IV
REMERCIEMENTS	VIII
INTRODUCTION	1
Chapitre 1	
L'ENTRÉE ROYALE : REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES	6
1.1 ÉTAT DE LA QUESTION	7
1.1.1 D'un sujet d'érudition aux études scientifiques.....	7
1.1.2 Bernard Guenée et le renouvellement historiographique français.....	10
1.1.3 L'école américaine.....	12
1.1.4 Ancien sujet, nouveaux problèmes	18
1.2 CADRE CONCEPTUEL	21
1.2.1 Rituel ou cérémonie?	21
1.2.2 Le rituel, une notion redoutable.....	23
1.2.3 L'entrée royale comme acte d'institution	24
1.2.4 La représentation	26
1.2.5 L'entrée royale et le don	26
1.3 PRÉSENTATION ET CRITIQUE DES SOURCES	28
1.3.1 Historiographie de l'entrée de 1571	28
1.3.2 Le recueil et les sources officielles.....	31
Chapitre 2	
L'ENTRÉE ROYALE : QUESTIONS SÉMIOTIQUES ET ENJEUX RITUELS	35
2.1 PORTRAIT D'UNE DÉCENNIE DE GUERRES	36
2.1.1 Aux origines d'un conflit.....	37
2.1.2 L'édit d'Amboise.....	40
2.1.3 Le tour de France	41
2.1.4 Encore la guerre.....	43
2.1.5 Saint-Germain ou la paix « boiteuse » et « mal assise »	46

2.2 ORGANISATION ET PRÉPARATIFS DE L'ENTRÉE	49
2.2.1 Date de l'entrée.....	49
2.2.2 Artistes et artisans.....	51
2.2.3 Gestion et finances de l'entrée.....	56
2.3 L'ENTRÉE ROYALE : GESTES ET SYMBOLES	60
2.3.1 La ville qui s'offre	61
2.3.2 Sur le cortège	64
2.3.3 Désordre ou ordre feint ? Le cas des Parlementaires.....	70
 Chapitre 3	
L'ENTRÉE ROYALE ENTRE RITUEL ET CÉRÉMONIE	76
3.1 L'ENTRÉE ROYALE, MIROIR DU POUVOIR	77
3.1.1 Rituel et performativité.....	77
3.1.2 Un miroir des princes.....	80
3.1.3 Et l'efficacité ?.....	81
3.2 L'ENTRÉE ROYALE : D'UNE PORTE À L'AUTRE	82
3.2.1 La porte Saint-Denis	84
3.2.2 La fontaine du Ponceau	87
3.2.3 La porte aux Peintres	90
3.2.4 Le Sépulcre et la Fontaine de Saint-Innocent.....	101
3.2.5 Le pont Notre-Dame	103
3.2.6 Le don	106
CONCLUSION	112
ANNEXES ICONOGRAPHIQUES	118
BIBLIOGRAPHIE.....	129

À Fanny

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier plusieurs personnes sans qui ce mémoire serait probablement resté inachevé. D'abord, mes remerciements vont à Mme Dominique Deslandres pour son remarquable travail, mais surtout pour sa compréhension et ses encouragements. Je voudrais aussi remercier Mme Lyse Roy qui, grâce à ses précieux conseils et à ses encouragements, m'a été d'une aide considérable. Je voudrais aussi remercier certains professeurs et chercheurs qui, à un moment ou un autre, ont bien voulu m'aider et me conseiller : Sylvie Daubresse des Archives Nationales de France, Jérémie Foa de l'Université d'Aix-Marseille et Eva Karlsson du Musée national de Stockholm.

Mes remerciements vont enfin à ma famille, mes amis, mais surtout à Fanny qui a fait preuve d'une grande patience et qui a toujours été d'un appui extraordinaire. Malgré les obstacles, j'ai pu mettre un terme à ce travail, et ce, grâce à vous tous. Je vous en serai toujours très reconnaissant. Merci et bonne lecture.

INTRODUCTION

Accourt à ce triomphe un peuple innumerable
La jeunesse qui boult, la viellesse honorable
Ne s'en veult absenter.
Les uns grimpent au hault des maisons estonnées,
Les autres sont pendant aux tombes ecornées
Pour leurs yeux contenter¹.

Il est toujours motivant pour l'historien et *a fortiori* pour l'étudiant de constater l'emprise sur l'actualité que peut avoir son sujet d'étude, surtout lorsque celui-ci trouve ses racines à l'époque médiévale. Le 6 septembre 2013, la une du journal belge *La Libre*² fait mention de la *Joyeuse Entrée* du nouveau roi des Belges Philippe et de son épouse la reine Mathilde dans la ville de Louvain. Premier arrêt d'un grand tour comptant onze visites à travers le pays, Philippe est accueilli aux cris de « Vive le roi » scandés par les enfants de la ville, et reçu à l'Hôtel de Ville par une délégation officielle menée par le gouverneur du Brabant flamand et par le bourgmestre de Louvain. Réception, hommage, discours et cadeaux sont présentés pour l'occasion au roi. S'en suivent un bain de foule et une visite au centre culturel de la ville afin d'y assister à une représentation de jeunes artistes. Enfin, un déjeuner de travail est organisé dans le but d'entretenir le nouveau monarque des grands enjeux régionaux. Journée spéciale s'il en est une, la *joyeuse entrée* du roi est l'occasion toute particulière pour le monarque de prendre le pouls du pays sur lequel il est appelé à régner. Journée spéciale aussi pour la population comme l'atteste le témoignage d'une citoyenne qui affirme y voir l'un des plus grands moments dans sa vie ! À la description faite de l'événement, on constate la survivance d'une tradition pluriséculaire suivant sensiblement les mêmes rites que leurs ancêtres médiévaux. Toutefois, les traditions évoluent : le premier *gazouilli* officiel de la monarchie est l'annonce de l'entrée à Louvain. La grande mobilisation populaire ainsi que la couverture médiatique attestent de l'importance accordée à ce type de manifestation que plusieurs sont tentés de reléguer aux oubliettes du passé.

¹ Jacques Prévosteau, *Description des appareils, arcs triumpaux, figures et portraictz dressez en l'honneur du Roy...*, Paris, 1571.

² « Philippe et Mathilde accueillis par la foule à Louvain » *La Libre*, 6 septembre 2013 [En ligne]

[http://www.lalibre.be/actu/belgique/philippe-et-mathilde-accueillis-par-la-foule-a-louvain-](http://www.lalibre.be/actu/belgique/philippe-et-mathilde-accueillis-par-la-foule-a-louvain-5229a7c335703d8e48d2c16e#media_1)

5229a7c335703d8e48d2c16e#media_1 (Page consultée le 8 septembre 2013)

Le matin du 6 mars 1571, le roi de France Charles IX arrive au prieuré Saint-Ladre, sis au faubourg Saint-Denis, et s'apprête à faire son entrée officielle dans sa bonne ville de Paris. Vers les dix heures, le roi prend place sur une estrade ornée de tapisseries de Turquie et s'assoie sous un dais de velours pers, orné de fleurs de lys dorées. De son siège, le roi peut ainsi admirer les multiples délégations urbaines venues pour le saluer. Dans un long cortège, les ordres religieux, les universitaires, les édiles locaux et les parlementaires défilent devant leur souverain. Le prévôt des marchands Claude Marcel s'approche du roi pour lui présenter les clés de la ville. Après avoir écouté les harangues lui étant adressées, le roi accompagné de l'ensemble du cortège se met en marche et entre enfin dans la ville de Paris. Sur le chemin, la foule parisienne est en liesse et acclame son roi lequel « print grand plaisir tant aux ouvraiges et devises qui estoient aux arcz de triomphe et autres spectacles, dont cy devant est faict mention : qu'à divers instrumenz de musique qui sonnoient par tous lesdictz lieux : lors que sa Majesté passoit. »³ Progressant le long de la rue Saint-Denis, le roi arrive finalement à la cathédrale Notre-Dame afin d'y entendre la messe. C'est enfin autour d'un énorme banquet au Palais que se clôt pour le roi et ses sujets une journée des plus mémorables.

Ce bref résumé de l'entrée de Charles IX montre l'importance que peut avoir pour les Parisiens un tel événement au XVIe siècle. À l'époque médiévale, l'entrée royale est beaucoup plus modeste et sert avant tout les intérêts des monarques itinérants, alors qu'au XVIe siècle, elle devient un moment crucial dans la vie politique française. Comme l'a établi Bernard Guenée, le rituel de l'entrée permet à la ville d'entrer en relation avec le monarque. Ce dernier parle d'un dialogue qui s'amorce entre le monarque et ses sujets. Comme le laisse croire les relations des entrées qui sont la plupart du temps des textes lénifiants, l'occasion de l'entrée royale se veut un moment politiquement consensuel. Toutefois, ce dialogue est-il toujours nécessairement consensuel ou permet-il aussi l'expression des désaccord et des conflits latents ? D'autre part, des sommes faramineuses sont dépensées et une multitude d'artistes et d'artisans sont engagés pour créer des spectacles afin de célébrer la gloire des monarques français. La logique de don/contre-don inhérente à l'entrée royale amène les édiles urbains à investir stratégiquement des sommes importantes dans l'attente d'un retour sur leur

³ Simon Bouquet, *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faic, (et) l'ordre tenuë à la joyeuse (et) triumpante entree de tres-puissant...prince Charles IX de ce nom... en sa bonne ville (et) cité de Paris... Avec le couronnement de... princesse Madame Elizabet d'Autriche son espouse...* Paris, 1572, 42 v.

investissement ; si les édiles locaux investissent c'est qu'ils croient à l'efficacité du rituel, que l'organisation de celui-ci aura des retombées réelles ou symboliques pour la ville. Le renouvellement des privilèges urbains en constitue un exemple important, tout comme un désaccord politique sur lequel le roi pourrait finalement reculer. En cela, les cérémonialistes américains proposent de parler de « monarchie constitutionnelle », c'est-à-dire qu'en jouant aux conseillers politiques à travers les *apparati* de l'entrée au même titre qu'un miroir des princes, les pouvoirs urbains peuvent en quelque sorte participer au jeu politique et espérer influencer voire même forger l'identité royale. À l'opposé, Alain Boureau ne reconnaît aucune efficacité au rituel de l'entrée, préférant y voir plutôt un lieu d'expression des enjeux locaux. La mise à contribution des outils de la sociologie, de l'anthropologie ou des sciences de la communication a permis d'approfondir notre connaissance des entrées royales françaises du XVI^e siècle. Récemment, Jérémie Foa s'est penché sur la question des ratés et des bévues lors des entrées du Grand Tour de Charles IX (1564-1566). Partant du postulat que les rites ont une efficacité symbolique, l'historien s'interroge sur l'efficacité des gestes rituels ratés. Le présent mémoire souhaite poursuivre la réflexion amorcée par Foa en se penchant sur l'entrée de Charles IX à Paris en 1571, qui n'a jusqu'à maintenant jamais été abordée de la sorte. Que nous apprennent les ratés et les bévues de l'entrée parisienne de 1571 sur la relation entre les édiles locaux et le pouvoir monarchique ? Il appert que la prise en compte des accroc au rituel dans l'analyse des entrées permet de mieux saisir la dynamique conflictuelle, à notre avis, inhérente à ce rituel politique majeur.

Ce travail vise à confronter le témoignage officiel de l'entrée de 1571 avec les archives municipales. Non seulement les délibérations de l'Hôtel de Ville de Paris nous permettent de prendre conscience de l'ampleur de l'organisation d'une entrée royale, mais nous donnent des indications, parfois très précises, quant au programme voulu originalement par les créateurs Pierre de Ronsard et Jean Dorat. Des premières esquisses jusqu'au recueil officiel, certains éléments sont nuancés, modifiés, voire censurés. Un fossé sémiotique parfois important se dessine donc entre les volontés initiales des créateurs et la relation officielle de l'événement. Ces détails méritent d'être éclaircis.

Le premier chapitre du mémoire, essentiellement méthodologique, propose en premier lieu un bilan historiographique afin de bien saisir les grandes orientations qui ont guidé les travaux

des historiens. Initialement objet de l'histoire politique, l'entrée royale devient rapidement un objet d'étude sémiologique alors que les travaux s'affairent à comprendre les symboles du pouvoir monarchique présent dans les entrées. La mise à contribution des outils de compréhension de la sociologie et de l'anthropologie ont permis de dynamiser et d'approfondir les analyses historiques, mais surtout ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives. En deuxième lieu, les différents concepts servant d'assises à notre analyse sont expliqués. D'une part, les notions de rituel et de cérémonie sont définies et leur distinction permet d'affiner notre définition de l'entrée royale. D'autre part, les trois concepts issus des sciences sociales, soit les actes d'institution, la représentation et le don, que nous entendons utiliser dans notre analyse sont eux aussi définis. Enfin, le premier chapitre se clôt sur un portrait détaillé et critique des différentes sources documentaires à l'étude.

Le deuxième chapitre s'ouvre sur une digression historique permettant de contextualiser l'entrée royale de 1571. La tradition veut que suite à son couronnement à Reims, le nouveau monarque entre dans la capitale afin d'y tenir son premier lit de justice et ainsi souligner le début officiel de son règne. L'entrée de Charles IX à Paris est toutefois un cas à part. En effet, l'entrée, prévue initialement en 1563, est reportée à plusieurs reprises en raison de l'instabilité politique causée par les guerres de religion. L'entrée dans la capitale en 1571 correspond en fait avec la fin d'une décennie de guerres et cherche donc à célébrer la concorde retrouvée en France. Le portrait des déchirements qui se produisent dans les années précédant la paix de Saint-Germain de 1570 permet à notre avis de mieux saisir l'état d'esprit qui anime les Parisiens à la veille de l'entrée du roi dans la capitale. Dans un second temps, le chapitre expose et explique les différents moments forts du rituel de l'entrée royale. D'une part, l'analyse des archives municipales permet de comprendre les étapes préliminaires au niveau organisationnel et les différentes stratégies économiques nécessaires au financement de l'entrée. D'autre part, les différents éléments rituels tels que le défilé ou la remise des clefs de la ville sont analysés à la lumière des concepts de représentation, de dialogue et du don permettant une meilleure compréhension de la nature et de la fonction des entrées royales.

Le dernier chapitre propose une analyse diachronique détaillée de l'entrée royale de 1571. Loin d'être de simples décors distrayants, les *apparati* des entrées royales constituent un message que les édiles parisiens adressent à leur souverain, une sorte de miroir des princes dans lequel ils exposent leur propre vision du pouvoir royal. Le lecteur familier avec les

recueils d'entrées pourrait s'attendre à voir défiler un ensemble cohérent de références symboliques où le roi occupe la première place. Or, l'entrée de 1571 se déploie sur une série de tableaux où les figures mythologiques de l'histoire de France côtoient les représentations de la reine-mère, du défunt roi Henri II et des frères du roi, notamment celle d'Henri III alors duc d'Anjou, le héros du parti catholique. Loin d'être spectateur de sa propre gloire, le roi Charles IX se voit montrer l'exemple à suivre. Les édiles parisiens l'incitent donc à « devenir ce qu'il est ». Le chapitre s'ouvre donc sur une première partie conceptuelle qui s'affaire à expliquer les fondements théoriques de la performativité de l'entrée royale en regard des travaux de la sociologie et de l'anthropologie. Du rite de passage de Van Gennep, jusqu'à l'acte d'institution formulé par Pierre Bourdieu, l'entrée royale apparaît comme un véritable rituel performatif. L'analyse des *apparati* de l'entrée de 1571 emprunte donc à ces conclusions théoriques afin non seulement de comprendre le sens du programme ornemental, mais surtout de comprendre la fonction symbolique de celui-ci.

En somme, il appert que l'entrée royale est un événement politique majeur très complexe de la monarchie française. La place importante des rites politiques et la dimension performative des décors font de l'entrée royale un amalgame indissociable entre rituel et cérémonie. La dimension performative est en effet fondamentale. Autant le cortège urbain que l'exhibition des symboles du pouvoir permettent aux différents acteurs de définir leurs identités et d'asseoir leur légitimité. D'autre part, le discours symbolique que les édiles urbains adressent au roi Charles IX constitue une forme de miroir des princes. Néanmoins, la prise en compte des ratés et des bévues laisse entrevoir un discours davantage critique et litigieux qu'élogieux à l'égard du roi. Selon l'avis des Parisiens, les valeurs et vertus nécessaires à la bonne gouvernance des rois ne sont pas le propre de Charles IX, mais plutôt le fait de la reine-mère et du duc Henri d'Anjou. L'entrée de 1571 illustre les faiblesses du pouvoir du jeune roi et critique son inaction durant les guerres de religion et l'incite donc à suivre l'exemple de son entourage. En cela, l'entrée royale de Paris en 1571 constitue une représentation symbolique d'une anomie sociale résultant des conflits religieux que seul le parti catholique fut en mesure de contrer.

Chapitre 1

L'ENTRÉE ROYALE : REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Avant de plonger dans l'analyse de l'entrée royale de Charles IX à Paris, il nous faut établir une série de considérations d'ordre méthodologique. Ce premier chapitre présente dans un premier temps un bref survol de l'historiographie à propos des entrées royales françaises, mais aborde aussi certains ouvrages plus généraux qui ont traité des grands rituels monarchiques français et dont la contribution historiographique mérite d'être soulignée. Loin d'être un sujet d'étude mineur, l'étude des entrées royales participe à une compréhension et un approfondissement de l'histoire politique et intéresse les chercheurs de toutes les orientations autant en Europe qu'en Amérique. Dans un deuxième temps, il s'agit d'exposer les différents axes conceptuels qui servent de base à l'analyse. Ainsi seront distingués les concepts de rituel et de cérémonie afin d'affiner notre définition de l'entrée. Ensuite, trois concepts issus des sciences sociales (les actes d'institution, la représentation et le don) sont brièvement présentés afin non seulement de connaître leur origine et leur portée analytique, mais surtout leur pertinence pour la compréhension des entrées royales. En dernier lieu, l'ensemble des sources utiles à notre analyse est présenté et critiqué, c'est-à-dire le recueil officiel de l'entrée qui relate l'ensemble des événements, mais aussi les sources officielles qui émanent des différents organes administratifs de Paris (Hôtel de Ville et Parlement).

1.1 ÉTAT DE LA QUESTION

Bien qu'il soit tentant de considérer les entrées royales comme une simple curiosité du passé, la récente *joyeuse entrée* du roi des Belges à Louvain en septembre 2013, nous rappelle que malgré le développement technologique effréné, subsistent encore aujourd'hui certains gestes de communication hautement symbolique qui nous ramènent plusieurs siècles en arrière. C'est donc dire que la pérennité de l'entrée royale ne s'expliquerait pas par le simple plaisir de rejouer ou de reproduire certains gestes n'ayant aucune incidence dans le monde actuel, sinon peut-être de procurer un beau spectacle à contempler. Le fait d'organiser encore aujourd'hui une entrée royale témoigne de l'importance, donc de l'efficacité symbolique, que l'on reconnaît à ce type d'événement. Dès le XVII^e siècle, les érudits étaient conscients de l'importance de conserver la mémoire de ces gestes comme en témoignent les ouvrages de Jean du Tillet, d'André Du Chesne et des Godefroy père et fils. Aujourd'hui, l'entrée royale en tant que sujet d'étude intéresse tout particulièrement les historiens, mais aussi les historiens d'art, les sémiologues ou les littéraires. Une telle pluralité d'approches illustre bien la complexité du rituel de l'entrée royale. Pour le cas français, il existe peu de travaux de synthèse sur la question. La majeure partie de la production scientifique se retrouve plutôt ponctuellement publiée dans les revues savantes, voire dans les actes de colloque. De ce fait, les analyses souvent restreintes à un espace géographique précis (un pays, une région, une ville) ou une période historique ne dressent donc pas un portrait global du phénomène. Loin d'un travail de synthèse, le présent mémoire questionne une seule entrée royale, celle de Charles IX à Paris en 1571, grâce à une étude confrontant le recueil et des archives officielles qui la concerne.

1.1.1 **D'un sujet d'érudition aux études scientifiques**

Les premiers à s'intéresser aux entrées royales françaises sont les cérémonialistes du XVII^e siècle qui, comme Théodore Godefroy et son fils Denis, souhaitent compiler les différents textes de ces manifestations. Leur démarche est motivée avant tout par un besoin purement pratique de conserver la mémoire des gestes cérémoniels et de préséance observés dans le

passé afin de se prémunir des querelles dans le futur. Théodore Godefroy formule ainsi le but de son travail : « Quant au but & dessein d'iceluy [de l'ouvrage], il n'est autre que pour servir à appaiser & terminer tant de débats qui surviennent chaque jour en matieres de preseances. [sic]⁴. » Leur travail nous permet d'une part, de prendre conscience de l'importance crucial de la notion d'ordre et de préséance pour une société pré-moderne qui parle par symbole, et d'autre part, a permis la conservation d'une mémoire non seulement des gestes cérémoniels, mais aussi du nom des participants, de la richesse de leurs vêtements ainsi que de leur place au sein du défilé. Enfin, il est surtout intéressant de constater que la partie accordée aux entrées royales succède, voire complète le premier tome dédié en premier lieu aux sacres et couronnements. On peut donc penser qu'au XVIIe siècle, les érudits français accordaient une importance notoire au rituel de l'entrée royale au point où sa description figurait parmi celles des sacres royaux.

Le XIXe siècle voit ressurgir l'intérêt pour l'histoire médiévale. Le roman *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo⁵ tout comme les travaux de restauration parfois audacieux de Viollet-le-Duc témoignent d'une véritable fascination, peut-être teintée de rancœur pour un passé que la Révolution française voulut pratiquement effacer quelques décennies auparavant. Dans la foulée de la fondation de l'École des Chartes en 1821, un vaste travail d'inventaire des archives est lancé afin de publier les différentes sources de l'histoire de France.⁶ L'archiviste Louis Douet-D'Arcq⁷ s'intéresse dans un article paru dans la *Revue Archéologique* en 1848 aux archives de l'entrée royale de Charles IX à Paris⁸. Ce travail figure parmi une panoplie d'exposés sur différentes curiosités de l'histoire de France glanées parmi les archives. Bien qu'il soit animé par un souci de mémoire, il faut noter que son intérêt pour les entrées royales

⁴ Voir *l'Avis au Lecteur* dans Théodore Godefroy et Denys Godefroy, *Le Ceremonial François, tome premier...*, Paris, 1649. [En ligne] www.gallica.fr.

⁵ La mention de cette œuvre de Hugo n'est pas anodine. En effet, le roman s'ouvre la relation d'un mystère, œuvre de Pierre Gringoire, tenu en l'honneur de l'arrivée des ambassadeurs flamands en vue d'un mariage entre le dauphin français et Marguerite des. Parmi les premiers chapitres sont disséminées une multitude de mentions ou de références soit à des entrées royales, soit à des entrées de légats ou d'ambassadeur. La référence à Pierre Gringoire rappelle d'ailleurs Pierre Gringore, lequel est l'auteur de la relation des entrées royales parisiennes de Marie d'Angleterre (1514) et de Claude de France (1517). Sur les références au roman, se rapporter au *Livre premier* dans Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Gallimard, 2002 [1966], pp. 37-94.

⁶ Marie-Paule Caire-Jabinet, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Armand Colin, 2008 [1994], p. 69.

⁷ Fernand Gerboux et Henri Bordier, « Douët D'Arcq » *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 46, n° 46, 1885, pp. 511-528.

⁸ Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés passés par la ville de Paris pour l'entrée solennelle de Charles IX, en 1571 » Paris, Impres. Crapelet, (s.d.), 61 p. Tiré-à-part de la *Revue Archéologique*, Ve année, 2^e partie, 15 octobre-15 mars 1848. [En ligne] <http://www.purl.org/yoolib/inha/4765> (page consultée le 9 septembre 2014).

relève davantage de la curiosité intellectuelle comme en font foi les premières lignes de son article alors qu'il relativise l'importance des fêtes au profit de détails « d'un intérêt plus grave⁹ », allant même jusqu'à se plaindre de la longueur et de la monotonie de la lecture des documents se rapportant aux entrées royales. Il affirme à ce propos : « Au reste, comme presque toutes ces entrées solennelles se ressemblent, surtout en ce qui concerne le cérémonial, il en résulte qu'en faire connaître une, c'est, jusqu'à un certain point, les faire connaître toutes¹⁰. » Le portrait que dresse Douet-D'Arcq de l'entrée ne s'éloigne guère de la relation de Bouquet de 1572, hormis quelques commentaires d'ordre qualitatif sur les seuls éléments dignes d'intérêt, c'est-à-dire les éléments artistiques et vestimentaires. Rien donc ne vient éclairer la compréhension du programme ornemental ou des inscriptions qu'il juge par moment « détestables »¹¹. D'ailleurs, sur la question de la compréhension, il déplore la trop grande complexité des sujets antiques y allant d'une boutade en affirmant qu'il était « probable que si les bons Parisiens avaient eu le choix, ils auraient préféré les fontaines de vin des entrées du XVe siècle¹². » Son exposé est néanmoins des plus intéressants puisqu'il fournit à notre connaissance, le premier récit commenté de l'entrée de Charles IX tenant compte des archives municipales. L'article de Douet-D'Arcq est bel et bien important, et ce, même si l'auteur se voit dans l'obligation de s'excuser auprès du lecteur pour les longueurs de son article¹³.

Avec la fondation de l'école des Annales au début de XXe siècle, l'historiographie française cherche à se dissocier de l'école méthodique du siècle précédent en rejetant notamment l'histoire politique. Au cœur de ce renouveau historiographie, l'ouvrage de Marc Bloch *Les rois thaumaturges*¹⁴ paru en 1924 incarne cette nouvelle approche dite de l'anthropologie historique. Toutefois, il ne créa pas de vagues et n'insuffla pas un regain d'intérêt immédiat chez les historiens français pour l'étude des rituels monarchiques. Seul le

⁹ Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés... », p. 1.

¹⁰ Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés... », pp. 1-2.

¹¹ Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés... », pp. 1-9.

¹² Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés... », p. 9, note 2.

¹³ Louis Douet-D'Arcq, « Devis et marchés... », p. 17.

¹⁴ Marc Bloch, *Les rois thaumaturges*, Strasbourg, Istra, 1924.

travail de Josèphe Chartrou en 1928¹⁵ témoigne d'un intérêt pour les entrées royales. Travail d'histoire de l'art, Chartrou propose une analyse évolutive de l'entrée royale orientée sur la lente transition de la fête médiévale jusqu'aux grands triomphes à l'antique du XVI^e siècle et propose d'approcher l'entrée comme un espace de discussion entre autorité royale et autorité citadine. Cet aspect, bien que novateur dans l'interprétation des entrées royales est toutefois peu développé par Chartrou. C'est davantage grâce aux travaux de Bernard Guenée que l'on doit l'approfondissement de la perspective dialogique de l'entrée.

1.1.2 Bernard Guenée et le renouvellement historiographique français

Après avoir été délaissée pendant plusieurs années par l'historiographie française, l'étude des cérémonials monarchiques, surtout celle des entrées royales, retrouve du lustre grâce au travail proposé en 1968 par l'historien Bernard Guenée et la paléographe Françoise Lehoux¹⁶. Leur contribution historiographique majeure réside, comme le rappelle Bruno Paradis, dans son approche renouvelée d'une histoire politique alliant histoire sociale et histoire intellectuelle¹⁷.

Selon Guenée, le contexte politique de la fin du Moyen-Âge voit naître chez les Français un double sentiment au cœur même de la cohésion de l'État, le sentiment monarchique et le sentiment national. Il reste que jusqu'au XVI^e siècle, c'est surtout l'attachement au souverain qui prédomine. En ce sens, il remarque que les cérémonies comme les entrées royales devenaient de véritables outils de la « propagande royale ». Guenée va jusqu'à voir dans les entrées royales les fondements réels du pouvoir royal, car, à la différence du sacre, les entrées sont à la fois nombreuses et impliquent aussi les sujets (entendons surtout les édiles locaux) dans le processus. Ainsi, pour Guenée l'entrée apparaît comme l'occasion d'un véritable dialogue entre le monarque et ses sujets. L'utilisation du concept de dialogue, bien que le terme soit anachronique, est symptomatique de son approche historienne trouvant dans les

¹⁵ Josèphe Chartrou, *Les Entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*, Paris, PUF, 1928. C'est un ouvrage phare comme le souligne François Gibelin dans sa note bibliographique puisqu'il fut le premier travail de synthèse à s'intéresser d'aussi près aux entrées royales françaises. Voir François Gibelin, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1929, vol. 90, n° 1, p. 412.

¹⁶ Bernard Guenée et Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1325 à 1515*, Paris, Éditions du CNRS, 1968.

¹⁷ Bruno Paradis, « Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 3, 2002, p. 145.

travaux d'anthropologie et de sociologie des pistes de réflexion. L'historiographie a beaucoup insisté sur cet apport important à la compréhension des entrées qui, il faut l'avouer, apporte une épaisseur sociologique à l'explication historique. Guenée formule ainsi sa réflexion :

Il n'est pas absurde de penser qu'entre le temps de la monarchie féodale et le temps de la monarchie absolue, le XVe siècle fait partie d'un temps où le dialogue semble s'amorcer entre le roi et ses sujets. [...] L'entrée royale telle qu'elle se constitue aux XIVe et XVe siècles, n'est-elle pas, elle aussi, une occasion de dialogue¹⁸ ?

Néanmoins, Guenée reconnaît immédiatement après que l'essentiel, voire l'enjeu de l'entrée royale n'est pas dans le dialogue, mais se trouve plutôt dans « l'éclatante manifestation et l'éclatante reconnaissance de la souveraineté royale¹⁹. » Voilà probablement pourquoi Guenée insiste sur les influences religieuses et notamment celle de la Fête-Dieu, sur le développement de l'entrée royale devenue, selon l'auteur, une « Fête-Roi »²⁰. Il faut toutefois souligner que l'on doit à Guenée une description précise des différents moments qui ponctuent le rituel, à savoir l'accueil du roi, la remise des clés, le renouvellement des serments, la procession dans la ville, les décors et les mystères, le *Te Deum* et les festivités qui viennent clore la journée.

Un autre élément sur lequel Guenée met l'accent est celui du don. Tirant ses origines du droit de gîte, les dons offerts au roi consistaient surtout en des victuailles variées afin de répondre aux besoins du monarque de passage dans la ville. Comme le fait remarquer Guenée, bien que la nature des dons tend à se transformer pour devenir de véritables cadeaux en argent ou en pièces d'orfèvrerie, la valeur de ceux-ci représenta toujours jusqu'au début du XVIe siècle, la plus grande dépense pour la tenue d'une entrée royale. On ne trouve pas chez Guenée d'explication approfondie quant à la fonction de ces dons comme a pu le réaliser Natalie Zemon Davis dans son *Essai sur le don* en 2000²¹. Malgré tout, il est clair que Guenée avait bien compris que les dons pouvaient être partie prenante de cette espace de communication qu'est l'entrée royale. En identifiant une séquence rituelle invariante tripartite avec les cadeaux, les serments et les oraisons, Guenée reconnaît non seulement le lien concomitant entre dons et serments, mais aussi l'importance du religieux dans l'entrée royale. En somme,

¹⁸ Guenée, *Les entrées royales...*, p. 24.

¹⁹ Guenée, *Les entrées royales...*, p. 24.

²⁰ Guenée, *Les entrées royales...*, p. 18.

²¹ Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2003 [2000].

c'est Guenée qui le premier s'est intéressé aux entrées royales en suivant une approche politique. Il faut attendre malgré tout les années 1980 pour que le sujet retienne l'attention des historiens du politique. Son étude est toujours pertinente et demeure aujourd'hui une lecture obligée.

1.1.3 L'école américaine

C'est de l'autre côté de l'Atlantique chez les Américains que les contributions à l'étude des cérémonials d'État sont les plus significatives. C'est Ralph E. Giesey qui en 1954, avec sa thèse de doctorat portant sur les traditions funéraires françaises (publiée en 1960), a pavé la voie à un courant historiographique fort important. Au cœur de sa démarche, l'on retrouve l'ouvrage phare d'Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi*²² qui cherche à déterminer les racines théoriques d'une fiction juridique fondée sur la dualité corporelle des monarques opposant le corps mystique du roi à son corps politique. Kantorowicz est convaincu de voir dans les deux corps du roi une transposition dans le politique d'une doctrine théologique médiévale soutenant que l'Église et la société chrétienne formaient un *corpus mysticum* dont le Christ était la tête, et ce, après une série d'emprunts et d'adaptations²³. Après une analyse des traditions française et anglaise, Kantorowicz constate que la formulation anglaise trouva corps dans la fiction juridique, alors que les Français développèrent une approche essentiellement visuelle grâce au cérémonial monarchique dont l'entrée royale est une preuve plus qu'éloquente comme l'illustre le fait de présenter séparément du roi lors de la cérémonie, l'épée, le sceau et la couronne royale. Ce détail pourrait paraître plutôt anodin, mais témoignait d'une volonté de rendre visible la fiction juridique du double-corps du roi.

²² Ernst Kantorowicz, *The King's two Bodies, a Study in Medieval Political Theology*, 1957, renouvelé 1985, 1998 par Princeton University Press. L'édition qui sera utilisée est celle des éditions Gallimard Quarto : Ernst Kantorowicz, *Œuvres*, Paris, Quarto Gallimard, 2000.

²³ Kantorowicz, *Œuvres...*, p. 663. Comme le relève Kantorowicz, associer symboliquement le corps physique d'un roi à celui du Christ, un corps immortel que la transsubstantiation vient en quelque sorte incarner dans le réel, est une association erronée. En fait, en départageant par le biais d'un canon conciliaire en 1215 le vrai corps du Christ de son corps mystique, l'Église ouvre la porte aux juristes afin de réaliser une transposition du concept du corps mystique applicable aux rois mortels. Voir Ernst Kantorowicz, *Œuvres...*, chap. 5, pp. 801-803.

Ralph E. Giesey, qui foula les pas de son mentor, fut à l'origine d'un important mouvement historiographique portant sur l'étude des rituels monarchiques. Délaissant l'approche traditionnelle de l'histoire politique qui s'astreignait à un portrait des règnes successifs, Giesey préconise plutôt une approche misant davantage sur le rituel en essayant d'en faire ressortir les mécanismes de transformation²⁴. Grâce à l'étude des rites funéraires monarchiques²⁵, il constate que les différentes cérémonies d'État disposent d'un réel pouvoir constructeur, c'est-à-dire qu'elles donnent une fonction inaugurale au règne d'un monarque – comme l'illustre par exemple le sacre – mais il insiste sur le fait que c'est à travers le rite que s'élaborent le langage et l'idéologie politiques. Comme le souligne Bruno Paradis : « Les rites monarchiques ont eu [selon les historiens américains] une véritable force performative en ce sens qu'ils “disaient” la monarchie et en la disant, ils contribuaient à la créer²⁶. » Cette nouvelle perspective fut ensuite adoptée par d'autres historiens américains qui réussirent à confirmer la validité du modèle de Giesey pour l'étude des autres grands cérémoniaux monarchiques : Sarah Hanley²⁷ pour l'étude des lits de justice, Richard Jackson²⁸ pour celle des sacres et Lawrence M. Bryant²⁹ pour les entrées royales. En fin de compte, il faut voir, comme le rappelle Paradis, ces quatre études comme étant interreliées. Elles sous-tendent un même objectif, celui de construire l'idéologie de l'État, et se composent d'éléments dont les référents symboliques sont complémentaires d'un rituel à l'autre. Citons comme exemple l'entrée royale. Cette dernière se veut une recreation du rituel du sacre, et ce, non pas strictement devant la noblesse, mais désormais devant l'ensemble du royaume. À deux moments différents correspondent le même objectif d'inaugurer le règne d'un monarque par le biais de symboles qui ne s'épuisent pas dans l'un ou l'autre des rituels. Comme le résume Paradis : « les quatre grandes

²⁴ Bruno Paradis, « Regards français... », n° 2, pp. 107-108.

²⁵ Ralph E. Giesey, *The Royal Funeral Ceremony in Renaissance France*, Genève, Droz, 1960 ; Traduit en français sous le titre *Le roi ne meurt jamais*, Paris, Flammarion, 1987. Voir aussi Ralph E. Giesey, *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1987 ; Ralph E. Giesey, « Modèles de pouvoir dans les rites royaux en France » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1986, pp. 579-599.

²⁶ Paradis, « Regards français... », n° 2, p. 108.

²⁷ Sarah Hanley, *The Lit de Justice of the Kings of France : Constitutional Ideology in Legend, Ritual, and Discourse*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; traduit en français sous le titre *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, 1991.

²⁸ Richard Jackson, *Vive le Roi ! A History of the French Coronation from Charles V to Charles X*. Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 1984 ; traduit en français sous le titre *Vivat rex. Histoire des sacres et des couronnements en France, 1364-1825*, Strasbourg, Éditions Ophrys, 1984.

²⁹ Lawrence M. Bryant, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony : Politics, Ritual and Art in the Renaissance*. Genève, Droz, 1986.

cérémonies étudiées formèrent un ensemble qui permettait un dialogue entre les intervenants politiques de l'époque et la monarchie³⁰. »

Au même titre que les travaux de Giesey, ceux de Lawrence M. Bryant illustrent un véritable changement de paradigme à propos des entrées royales³¹. Tout comme son mentor, Bryant insiste sur la fonction inaugurale des entrées royales ainsi que sur l'importance de la représentation des deux corps du roi dans la compréhension du rituel. Dans son ouvrage incontournable *The King and the City in the Parisian Entry Ceremony* paru en 1986, Bryant cherche d'une part à démontrer de quelle façon les différents participants incarnent et conçoivent leur rang au sein de l'ordre monarchique, et d'autre part, quel portrait de cette monarchie idéalisée pouvaient se faire les sujets qui assistaient à l'entrée. En préconisant une approche diachronique de l'entrée royale comme l'avait réalisée Giesey pour les funérailles, Bryant est en mesure de mettre en lumière les multiples transformations des gestes symboliques qui y étaient posés. De ce fait, il constate non seulement, que l'entrée royale permet de mettre en scène des concepts politiques, mais aussi que les changements dans la représentation de ces mêmes concepts politiques sous-tendent l'évolution plus large de l'idéologie royale, c'est-à-dire d'une monarchie « constitutionnelle » à l'époque médiévale vers une monarchie absolutiste au XVIIIe siècle.

Comme l'explique Bryant, on ne parlait pas vraiment d'entrée royale, mais plutôt du « droit de joyeux avènement » à l'époque médiévale. Ce droit consistait en une sorte d'offrande due au roi à la suite de son couronnement³². Cet événement deviendra un élément constitutif de l'entrée, tout comme le droit de gîte prévoyant l'obligation des cités médiévales de pourvoir aux besoins des monarques itinérants³³. Il est important de noter que depuis l'article de Noël

³⁰ Paradis, « Regards français... », n° 2, p. 108. Il faut noter comme le souligne Paradis que la perspective dialogique des rites tel qu'étudiée par les cérémonialistes américains est une continuité des observations de la *legal school* dont Joseph Strayer est la figure de proue.

³¹ Lawrence M. Bryant, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony : Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Librairie Droz, 1986. Voir aussi Lawrence M. Bryant, « Parlementaire Political Theory in the Parisian Royal Entry Ceremony », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 7, n° 1, 1976, pp. 15-24 ; Lawrence M. Bryant, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen-Age », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 41, n° 3, 1986, pp. 513-542; Lawrence M. Bryant, « From Communal Ritual to Royal Spectacle : Some Observations on the Staging of Royal Entries (1450-1600) », *French Ceremonial Entries in the Sixteenth Century. Event, Image, Text*, Nicolas Russell et Hélène Visentin (dir.), Toronto, CRRS Publications, 2007, pp. 207-245.

³² Bryant, *The King...*, p. 22.

³³ Bryant, *The King...*, p. 35.

Coulet sur les entrées provençales, les historiens reconnaissent désormais une double origine aux entrées royales, l'une féodale, l'autre antique grâce à l'héritage des triomphes romains³⁴.

Dans sa forme médiévale, l'entrée illustre l'essence de la royauté en exaltant les vertus civiques et en encourageant la préservation des privilèges urbains³⁵. Autour des années 1360, le contexte de guerre et d'instabilité politique amena les acteurs urbains à manifester à travers l'entrée leur engagement et leur soutien au monarque. En 1431, le contexte parisien tout particulier du règne de Henry VI au cours de la guerre de Cent Ans vint modifier la donne puisque l'accent n'était plus sur les corporations urbaines, autrefois chargées de l'organisation de l'événement, mais désormais sur le Parlement de Paris, nouvel acteur s'attribuant le rôle principal en tant que centre administratif et représentant de la monarchie³⁶. Jusqu'à cette époque, le cérémonial n'avait pas de forme fixe et répondait davantage aux besoins de l'immédiat³⁷. L'entrée apparaît comme une sorte de construction dont la tradition sert à fixer autant le fond que la forme. En fait, le cérémonial de l'entrée, autrement dit le scénario, est présenté par Bryant comme une addition des différentes entrées antérieures, addition qui tenait compte du contexte historique dans lequel elle se produisait³⁸.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, le concept mis de l'avant à travers l'entrée était selon Bryant celui de la « monarchie constitutionnelle³⁹ » en tant que partage des pouvoirs entre le souverain et ses villes. Du fait que la population était littéralement exclue des rites de consécration de leur souverain, l'entrée royale devenait une occasion pour les sujets de définir les obligations du roi par le biais de leurs revendications exprimées symboliquement. Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif premier de la ville était de voir leurs privilèges renouvelés⁴⁰. Malgré tout, l'entrée devenait une occasion unique pour les Parisiens par exemple d'agir ou plutôt de jouer au conseiller royal et ainsi faire de l'entrée une sorte de

³⁴ Voir Noël Coulet, « Les entrées solennelles en Provence au XIVe siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen-Âge », *Ethnologie française*, n° 7, 1977, pp. 63-82. Bien que Bryant fasse mention de l'héritage antique, les occurrences sont peu nombreuses comparativement au legs féodaux auxquels il attribue une place beaucoup plus grande dans l'analyse.

³⁵ Bryant, *The King...*, p. 22.

³⁶ Bryant, *The King...*, p. 68.

³⁷ Bryant, *The King...*, p. 77.

³⁸ Bryant, « L'entrée royale à Paris... », p. 515.

³⁹ L'utilisation du vocable « monarchie constitutionnelle » pour parler de l'époque médiévale est un emprunt aux travaux de l'historien américain Joseph Strayer, figure de proue de la *legal school*. Voir Joseph R. Strayer, « Philip the Fair, a "Constitutional" King », *American Historical Review*, vol. 62, 1956-1957, pp. 18-32. Voir aussi Paradis, « Regards français... », n° 2, p.104.

⁴⁰ Bryant, « L'entrée royale à Paris... », p. 517.

miroir des princes à grand déploiement.⁴¹ Suivant cette logique, le roi unit certes, mais n'incarne pas la société. L'entrée par le biais d'un discours mettant de l'avant l'idée d'une parfaite harmonie unissant les différents corps sous-entend ce partage des pouvoirs. D'ailleurs, comme l'explique Bryant : « The king was the center, but justice and estates, as well as other virtues of their agencies, shared important positions with him in the model state⁴². » Sans faire explicitement référence au concept de performativité, Bryant accorde indéniablement une grande efficacité symbolique à l'entrée royale qui participe, tout comme le sacre, les funérailles ou le lit de justice, à l'élaboration de l'idéologie politique par le biais de symboles forts. C'est sur la base du rituel que se fondent les liens de réciprocité entre autorité monarchique et autorité urbaine. La monarchie préabsolutiste, comme l'explique Bryant, consciente de la nécessité de s'assurer de l'appui des cités, use de ce moment qu'est l'entrée pour renforcer cette union réciproque vitale pour le maintien du pouvoir. Toutefois, Bryant observe un glissement graduel de ce discours misant sur la réciprocité vers un discours essentiellement dithyrambique de la figure royale. À l'instar de Giesey, Bryant démontre ainsi que le discours cérémoniel du rituel de l'entrée, illustre, voire réalise la transformation du pouvoir politique français vers l'absolutisme louis-quatorzien.

On serait certes tenté de croire que les différentes contributions des historiens américains à la suite de Ralph E. Giesey aient pu créer un certain engouement pour l'étude des rituels monarchiques chez les intellectuels américains. Or, comme le fait remarquer Bruno Paradis, les nombreuses années d'écart entre les différentes publications témoignent à tout le moins d'un certain désintéressement quant à ce sujet d'étude. Comme il l'affirme : « alors que le début des années soixante-dix marque une chute radicale du niveau général d'intérêt pour l'histoire de l'État médiéval aux États-Unis, la période voit l'éclosion, ou plutôt la résurgence, du même thème chez les historiens français⁴³. » ; période qui voit la formation en France autour des figures de Jacques LeGoff et Pierre Nora de la « nouvelle histoire » héritière des

⁴¹ Bryant, « L'entrée royale à Paris... », p. 535. Sur la question des miroirs des princes, se reporter à Bryant, *The King...*, pp. 16, 182 et 192.

⁴² Bryant, *The King...*, p. 208.

⁴³ Paradis, « Regards français... », n° 2, pp. 101, 108.

Annales⁴⁴. Grandement intéressé par les travaux et la méthodologie des travaux américains, les intellectuels français traduisent l'ensemble du corpus précédemment cité et invitent les chercheurs américains à venir présenter les résultats de leurs recherches par le biais notamment de la revue des *Annales* dont un numéro entier est confié à Giesey⁴⁵.

Les Américains ne font toutefois pas l'unanimité chez les historiens français. Alain Boureau est peut-être le critique le plus virulent de ceux qu'il désigne péjorativement comme les « néo-cérémonialistes » auxquels il reproche trois dérives interprétatives à propos des rituels⁴⁶. La première critique concerne l'analyse téléologique des rituels monarchiques permettant de démontrer que l'évolution des rituels (par exemple, l'ajout ou la suppression d'un geste) mène inéluctablement vers l'absolutisme monarchique. La seconde dérive parle plutôt d'une « textualisation » des rites monarchiques suivant l'approche constitutionnelle telle que développée chez Bryant et qui suppose que le rite est à la fois créateur de l'idéologie monarchique et résultat de cette idéologie qu'il vient illustrer dans le réel. Boureau dénonce cette approche, car elle s'efforce de chercher dans le passé des gestes symboliques similaires afin de forcer leur explication, mais surtout parce qu'elle prétend démontrer, avec l'exemple de l'entrée royale interprétée comme un rituel de consultation politique, l'existence d'une idéologie constitutionnelle en France. Enfin, il souligne la dérive anthropologique pour laquelle tout rite public cherche à cristalliser et « euphémiser » les rapports communautaires⁴⁷.

⁴⁴ Jacques LeGoff et Pierre Nora, *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2011[1974]. Mona Ozouf y parle d'ailleurs des nouvelles perspectives qui s'offrent aux historiens, notamment en ce qui a trait aux fêtes dont l'intérêt résulte de celui pour le folklore, l'ethnologie ou la psychanalyse. pp. 964-965.

⁴⁵ Il est toutefois curieux de constater que seul l'ouvrage de Bryant n'a jamais été traduit. Sur la place des Américains dans les cercles français, voir Paradis, « Regards français... », n° 3, pp. 140-143.

⁴⁶ Alain Boureau, « Rituauté politique et modernité monarchique », dans Neithard Bulst, Robert Descimon et Alain Guerreau, dir. *L'État ou le Roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, pp. 10-14 ; Alain Boureau, « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgiques » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. vol. 46, n° 6, pp. 1253-1254 et Alain Boureau, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Les éditions de Paris, 1988, p. 26.

⁴⁷ Christophe Wulf considère les rituels comme des « dispositifs incarnés, dont le caractère performatif crée les communautés et leur permet de régler leurs conflits. » Dans sa typologie des rituels, il recense les multiples fonctions du rituel, lequel : crée le social, l'ordre ou l'identification, sert la mémoire collective, permet de surmonter les crises ou de traiter les conflits sociaux, détient une fonction magique transcendante, déclenche et intensifie les processus mimétiques ou enfin, crée un savoir pratique. Boureau reproche à ce type d'analyse de se retourner trop facilement vers l'argument de la « magie performative » pour expliquer le langage symbolique du XVI^e siècle, alors qu'une contextualisation plus approfondie des mêmes gestes permettrait d'en comprendre la portée. Boureau va même jusqu'à affirmer que : « Les historiens se sont précipités sur cette causalité un peu magique, avec une unanimité suspecte : on a l'impression que la formalité rituelle peut réconcilier toutes les orientations, toutes les philosophies de l'histoire. ». Voir Christophe Wulf, « Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales » dans *Hermès*.

Cette réflexion résulte du constat de Boureau d'une tendance dans l'école néo-cérémonialiste à voir dans le rite une résolution presque immédiate du désordre. En cela, Boureau constate que l'approche des émules de Kantorowicz ne considère pas ce qu'il désigne comme étant la réalité « conflictuelle, historique et tragique de la lutte pour le pouvoir⁴⁸. »

Au terme de son analyse du rituel funéraire, Boureau en arrive à la conclusion que le passage de l'action au rite ne relève pas de la répétition comme l'a proposé l'école américaine, mais plutôt d'un « style de comportement et d'interlocution » suggérant un sens et un échange⁴⁹. Opposant l'événement royal comme fait politique au commentaire cérémoniel porteur de sens, Boureau s'interroge sur les motivations qui animaient les maîtres de cérémonie pour attribuer telle ou telle signification particulière. Ruse ou fantaisie? Son interprétation l'amène à affirmer que tout rite est un événement unique pouvant se contextualiser.

1.1.4 Ancien sujet, nouveaux problèmes

Le tournant des années 2000 ne marqua pas pour autant un fléchissement de l'intérêt pour les entrées royales. Au contraire, avec l'apport des études en théorie de la communication et de l'information, l'étude de ce type de rituel en fut même dynamisée. Pour preuve, l'ouvrage de Pascal Lardellier *Les miroirs du paon*⁵⁰ est un bon exemple de travaux s'inscrivant dans ce renouvellement historiographique. L'approche méthodologique pluridisciplinaire empruntant à l'histoire, l'anthropologie ou la sociologie n'est pas sans rappeler l'héritage des cérémonialistes américains et les historiens qui les ont suivis. À l'instar de Lawrence M. Bryant, Lardellier attribue aussi une efficacité symbolique à l'entrée royale. Comme il l'affirme : « Si le pouvoir [monarchique] dispose de rites, le rite, pourrait-on dire, possède des pouvoirs⁵¹. » À la différence toutefois des cérémonialistes américains qui attribuaient au rituel de l'entrée le pouvoir de créer l'État en le disant, c'est-à-dire de forger l'idéologie politique de

Cognition, Communication, Politique, vol. 43, 2005, pp. 10-11. Pour les propos de Boureau, se reporter à Boureau, « Rituauté... », p. 13.

⁴⁸ Boureau, *Le simple corps ...*, p. 40.

⁴⁹ Boureau, « Les cérémonies royales... », p. 1261.

⁵⁰ Pascal Lardellier, *Les miroirs du paon. Rites et rhétoriques politiques dans l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2003.

⁵¹ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 29.

l'État par le symbolique, Lardellier entrevoit l'entrée comme un moment où étaient plutôt exhibés les signes du pouvoir. Le pouvoir royal ne s'y exécute pas, il ne fait que s'y montrer aux yeux de tous⁵². Lardellier trouve dans le concept de métapolitique, le point focal qu'il définit comme étant une « production symbolique, composée d'objets, d'images et de pratiques codifiées voyant le politique engendrer du sens à son propre sujet, en plaçant cette production dans une logique d'efficacité⁵³. » Comme ces prédécesseurs, Lardellier voit dans l'entrée royale, un besoin de légitimation du pouvoir royal qui se trouve explicité grâce au rituel, mais constate que cette légitimité se fonde presque exclusivement sur l'affectivité⁵⁴. Le roi qui parade et tout l'apparat qui le nimbe cherchent à créer une émotion chez le spectateur, soit positive pour se faire aimer, soit négative pour se faire craindre. La grille de lecture très contemporaine de Lardellier l'amène, comme l'avait proposé Guenée en 1968, à parler de propagande pour saisir la nature de l'entrée royale. D'ailleurs, la dimension spectaculaire qu'insuffle le très riche cérémonial au rituel de l'entrée participe à cette efficacité émotionnelle. Il est évident pour Lardellier que rien dans l'ensemble du spectacle de l'entrée n'est improvisé. Tout est réglé, rien n'est laissé au hasard. Voilà pourquoi il préfère parler de « pseudo-événement »⁵⁵.

Lardellier puise abondamment dans les concepts issus de l'anthropologie et de la sociologie. Pour arriver à cerner la fonction politique de l'entrée royale, il se réfère aux travaux de Pierre Bourdieu à propos des rites d'institution sur lesquels nous reviendrons dans les prochaines pages. Brièvement, le rite permet d'instituer et de légitimer un ordre social et permet de dissocier les réels acteurs du rite de ceux qui ne font qu'y assister. Par le programme architectural et iconographique, la ville s'adressait au roi de façon symbolique l'enjoignant à devenir ce qu'il est, c'est-à-dire d'assurer son destin de roi. Toutefois, l'incompatibilité entre la dimension autoritaire inhérente à la vision bourdieusienne et l'entrée royale explique pourquoi Lardellier entrevoit le programme ornemental davantage comme un

⁵² Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 25.

⁵³ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 26.

⁵⁴ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 26.

⁵⁵ L'auteur cite ici les travaux de Daniel Boorstin portant sur la notion d'événement qui renverrait selon ce dernier inévitablement à celle de l'imprévu, de l'inattendu, ce qui ne correspond pas à la réalité de l'entrée royale. Le concept de pseudo-événement correspondrait mieux pour décrire celle-ci dont l'objectif ultime est d'être racontée et enregistrée. Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 32-33.

« miroir des princes », avec le rappel des vertus auxquelles le roi est invité à se conformer⁵⁶. Grâce au programme rhétorique, la ville jouissait d'un privilège fort important puisqu'elle pouvait octroyer au monarque une onction rituelle et donc être « qualificateur [-rice] de pouvoir⁵⁷. »

L'efficacité du rituel de l'entrée, selon Lardellier, n'est pas tangible, voire réellement observable dans les sources. En fait, en questionnant l'entrée royale avec les outils de la communication, Lardellier perçoit plutôt ses effets émotionnels. Et c'est justement grâce à ces effets émotionnels que l'entrée royale devient selon lui un acte performatif de légitimation du pouvoir. Toutefois, l'analyse trop centrée sur la seule analyse des recueils ne permet pas une compréhension globale de l'entrée royale qui tiendrait compte de la dimension conflictuelle inhérente au rituel de l'entrée royale. Comme le rappelle Jérémie Foa⁵⁸, prendre en considération les ratés et les bévues du rituel permet tout autant d'en constater l'efficacité.

Dans la foulée de l'effervescence de la sociologie et l'anthropologie, la discipline historique s'est grandement intéressée à ces nouvelles perspectives analytiques et a ainsi pu puiser dans les modèles théoriques des Arnold Van Gennep, Victor Turner ou Pierre Bourdieu. Nous sommes donc passés d'une histoire politique à une histoire du politique. En ce qui a trait à l'étude des rituels monarchiques, c'est véritablement l'école américaine avec Ralph E. Giesey qui en relance l'intérêt après près d'un siècle d'oubli partiel. Autant pour les historiens américains que les historiens français, l'entrée royale passe d'une curiosité historique à un rituel dialogique. Bien que les conclusions de l'école cérémonialiste aient pu être ardemment critiquées comme en témoignent les diatribes d'Alain Boureau, elles furent accueillies avec un grand intérêt par la communauté historique française. En résultat un regain significatif du nombre de travaux portant, non seulement sur les entrées royales, mais de façon plus générale sur les grands rituels monarchiques médiévaux et renaissants. L'addition grandissante des outils de compréhension des sciences sociales permet d'approfondir de façon significative la compréhension des entrées royales françaises. C'est donc chez ces historiens que ce mémoire

⁵⁶ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 142.

⁵⁷ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 143.

⁵⁸ Jérémie Foa, « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhension dans les entrées de Charles IX (1564-1566), Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement*, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008 [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.

puise ses sources. Nous retiendrons certes la notion de dialogue formulée par Guenée pour parler de l'entrée royale, mais aussi celle du don qui lui est lié en tant qu'acte de réciprocité ainsi que la notion de représentation. Il s'agit aussi de tenir compte des critiques formulées par Boureau sur l'importance de prendre en compte la réalité conflictuelle du pouvoir politique. Mais il faut tout d'abord interroger ce qui définit la nature même de l'entrée royale, c'est-à-dire les notions de rituel et de cérémonie.

1.2 CADRE CONCEPTUEL

Ce mémoire souhaite poser un regard différent sur l'entrée de Charles IX en faisant ressortir la dimension conflictuelle inhérente à notre avis au programme de l'entrée. Un ensemble de concepts issus des sciences sociales sont nécessaires afin d'affiner notre lecture du recueil et des archives administratives. La notion de dialogue ayant déjà été abordée, nous présentons dans un premier temps, la notion d'acte d'institution, établie par le sociologue Pierre Bourdieu, et sa pertinence dans l'étude des entrées royales. De plus, seront utiles les notions de représentation et de don qui permettent de mieux déterminer les objectifs poursuivis par les édiles urbains. Mais avant tout, il nous apparaît pertinent de mettre en perspective les concepts de rituel et de cérémonie. Pour certains totalement opposés, pour d'autres, tout à fait concomitants, ces deux concepts sont donc historicisés et précisés afin d'en arriver à une définition complète de l'entrée royale.

1.2.1 Rituel ou cérémonie?

Cette question, bien que rhétorique, est tout à fait pertinente pour comprendre ce qu'est une entrée royale. Une revue même brève de l'historiographie permet de constater que certains auteurs par exemple Ralph E. Giesey utilisent ces deux termes de « rituel » et de « cérémonie » comme des synonymes facilement interchangeable. En réalité, rituel et cérémonie sont deux concepts fort différents, et ce, déjà depuis le XVI^e siècle. Mais en lisant les sources, on comprend rapidement que pour l'entrée royale, il devient rapidement difficile

de dissocier rituel et cérémonie tellement ils se complètent et donner une cohérence à tout le discours symbolique qui est mis en scène.

Le dictionnaire *Furetière* de 1687 définit le rituel comme le « livre qui contient l'ordre et la manière des ceremonies qu'on doit observer dans la celebration du service divin... [sic]⁵⁹. »

À l'opposé, on parle de la cérémonie dans ces termes :

Assemblage de plusieurs actions, pompes, et manieres d'agir, qui servent à rendre une chose plus magnifique et plus solennelle. Les entrées des Rois se font avec grande ceremonie : le bourgeois va au devant d'eux en armes, les Magistrats avec leurs robes : on leur presente le daix, on leur érige des trosnes, des arcs de triomphe⁶⁰.

À la lecture des différents dictionnaires, on constate que le terme « rituel » renvoie entre 1550 et 1694 strictement à un livre dans lequel sont inscrits les différents gestes à poser dans le cadre d'un culte religieux. Ce qui ressort toutefois est la distinction entre cérémonies religieuses et séculières. Alors que les auteurs parlent d'actions mystérieuses associées au culte religieux, ils identifient la notion de cérémonie sur le plan séculier à une attitude respectueuse, à une déférence obligée d'un individu envers une « dignité », c'est-à-dire une personne de haut rang dépositaire d'une charge éminente. La cérémonie correspond davantage à l'éclat que l'on cherche à donner à un événement, plus qu'à l'événement lui-même.

C'est à la suite des Réformes protestante et catholique et des débats sur la présence réelle durant l'eucharistie que s'opéra une distinction entre la dimension religieuse du rituel et la dimension politique de son corollaire, la cérémonie⁶¹. La doctrine catholique insista sur la transformation du pain et du vin consacrés en corps et sang réels du Christ lors de l'eucharistie (transsubstantiation). À la différence, le calvinisme considéra l'eucharistie

⁵⁹ Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1687 [Collection privée, reproduction des Éditions Slatkine, Genève, 1970], [En ligne] www.collections-garnier.com (consulté en avril et mai 2013). Ce dictionnaire fait partie d'une base de données mise en ligne par les publications Classiques Garnier sous la direction de Claude Blum. Accès restreint à l'UdeM. L'orthographe originale a été conservée.

⁶⁰ Furetière, *Dictionnaire Universel*...

⁶¹ Françoise Briegel, *Rites, hiérarchies*, Chênes-Bourg, Georg, 2010, p. 11. L'invention du terme rituel, un dérivé de *ritus*, est propre au XVI^e siècle dans le cadre de débats religieux afin de distinguer les pratiques de la vraie religion de celles qui n'étaient considérées comme de « mere ritual » ou de simples « cérémonies ». La rhétorique protestante plaça les « cérémonies » dans la même catégorie où l'avaient été les rites juifs lors des persécutions médiévales afin d'en dénigrer la légitimité. Edward Muir, *Ritual in Early Modern Europe*, Cambridge, N-Y, Cambridge University Press, 2009 [1997], p. 8 ; Philippe Buc, *Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 198.

comme un moment symbolique, le pain et le vin étant les signes d'une réalité distincte d'eux. Ainsi, Calvin proposa de comprendre le rituel non comme un comportement ou une manière d'agir rendant présente une fiction ou une croyance, mais plutôt comme un aspect du langage symbolique ayant la capacité de communiquer un sens⁶². Il n'en demeure pas moins que pour les catholiques, il y avait au cœur de la notion de rituel cette idée d'une transformation d'un réel à un autre, ce que l'anthropologie moderne a désigné comme étant la performativité. Des XVIe-XVIIe siècles jusqu'aux travaux d'anthropologie et de sociologie, nous sommes donc passés du mot – rituel – au concept.

1.2.2 Le rituel, une notion redoutable

L'historien Nicolas Offenstadt parle ainsi de la notion de rituel qu'il qualifie de redoutable. En effet, comme il le souligne d'entrée de jeu, en étant considéré comme de simples gestes répétitifs, le rituel en est venu à être littéralement banalisé⁶³. Afin de rendre au rituel sa complexité, Offenstadt souligne qu'il faut que « paroles, gestes et objets prennent un sens autre que leur sens courant et se différencient des attitudes techniques et rationnelles, professionnelles et quotidiennes⁶⁴. » En contrepartie, qu'est donc la cérémonie? Pierre Smith reconnaît que le rite diffère des autres *manifestations à charge symbolique* comme la cérémonie. Il propose néanmoins une nuance qui rend bien la complexité et l'imbrication des deux concepts, éclairant du coup la nature même de l'entrée royale. Il évoque la possibilité où le rite s'insère au cœur même de la cérémonie et en « constitue généralement le temps fort, autour duquel s'organise l'ensemble du déploiement cérémoniel, qui peut alors être qualifié de "rituel"⁶⁵. » De ce fait, l'ensemble à la fois du décorum et de la décoration (arcs triomphaux, musique, théâtre, etc.) correspond à la dimension cérémonielle, alors que l'utilisation du dais,

⁶² Edward Muir, *Ritual in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 [1997], pp. 179-184. Voir aussi Arlette Jouanna, *La France de la Renaissance*, Paris, Les Éditions Perrin, 2009, p. 570.

⁶³ Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen-Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 19. Citons par exemple la définition proposée par Jean Maisonneuve qui voit dans la routine matinale un rituel. Comparativement au sacre royal, considérer de simples gestes banales dilue inéluctablement la portée du rituel. Voir Jean Maisonneuve, *Les conduites rituelles*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 3.

⁶⁴ Offenstadt, *Faire la paix...*, p. 20.

⁶⁵ Pierre Smith, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 630.

la remise des clés de la ville ou la présentation séparée de la couronne royale correspondent davantage au rite. La composition double de l'entrée royale en fait donc un rituel.

Pour Barbara Stollberg-Rilinger, il appert que rituel et cérémonie sont aisément distinguables. Comme elle l'affirme : « Au lieu d'un concept élargi englobant toutes les formes de ritualisation, y compris par exemple, la simple routine quotidienne, nous retiendrons ici un concept plus précis, et nous définirons le rituel comme une séquence symbolique d'actions, composée de plusieurs éléments normés dans leur forme⁶⁶, et détentrice d'une puissance d'impact spécifique⁶⁷. » Entendu ainsi, le rituel se caractérise par un changement (social, politique, religieux) d'état (changement de statut, promotion, transsubstantiation) ; ils [les rituels] ne disent pas seulement, ils font (performativité) ; ils produisent ce qu'ils désignent et engagent les participants à se comporter en conséquence à l'avenir⁶⁸ » tandis que la cérémonie ne produit pas un changement de statut, comme l'écrit Stollberg-Rilinger : « Nous préférons établir une autre distinction entre rituel et cérémonie : les cérémonies sont elles aussi des séquences d'actions symboliques fortement stéréotypées, qui représentent un ordre tout en le constituant, mais qui ne provoquent aucun changement de statut⁶⁹. »

1.2.3 L'entrée royale comme acte d'institution

Dans son article phare « Les rites comme actes d'institution », Pierre Bourdieu émet le constat que tout rite cherche à consacrer ou à légitimer, c'est-à-dire : « à faire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle, une limite arbitraire ; ou à opérer solennellement, c'est-à-dire de manière licite et extra-ordinaire, une transgression des limites constitutives de l'ordre social et de l'ordre mental qu'il s'agit de sauvegarder à tout

⁶⁶ La notion de rituel « normé », signifie qu'un rituel doit respecter une série de règles particulières afin de prémunir le performateur contre les imprévus pouvant miner l'efficacité du geste. Le rituel ne peut être improvisé d'où l'importance de la représentation, de la mise en scène, qui en fait un moment spécial qui tranche avec le quotidien (extra-temporel).

⁶⁷ Barbara Stollberg-Rilinger, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », *Trivium*, n° 2, 2008, p. 8.

⁶⁸ Stollberg-Rilinger, « La communication..., pp. 8-9. Associer le rituel seulement au domaine du magico-sacré oblige de mettre de côté le rituel du champ séculier qui trouve sa légitimité non pas dans une intervention surnaturelle, mais bien grâce aux conventions sociales. Du reste, qu'il soit religieux ou séculier, le rituel fonction de la même façon.

⁶⁹ Stollberg-Rilinger, « La communication..., pp. 9, 37 note 44. Selon l'auteure, cette délimitation conceptuelle permet de mieux cerner la nature de certains événements et tranche avec l'utilisation usuelle des termes rituel et cérémonie. Elle cite comme exemple le couronnement, associé couramment à la cérémonie alors que son caractère performatif en fait davantage un rituel.

prix⁷⁰. » En cela, Bourdieu dépasse les modèles de Genep et Turner en théorisant la fonction sociale du rituel et la signification sociale de la ligne, de la limite.

L'acte d'institution est un acte de communication symbolique signifiant à quelqu'un son identité, lui imposant publiquement « ce qu'il est et ce qu'il a à être⁷¹. » Ce principe, Bourdieu le résume pour la formule lapidaire : « Deviens ce que tu es ». Cette formule impérative exprime en somme une volonté chez celui qui dirige le rituel de signifier à un individu une conduite, une identité, mais sert aussi à lui poser les limites de son nouveau statut⁷². Toutefois, l'efficacité du rituel à opérer un changement de statut chez le sujet sera variable en fonction de la préparation ou de la disposition plus ou moins grande du destinataire à recevoir le rituel⁷³.

On saisit rapidement toute l'importance de cette notion de « rite d'institution » pour l'étude des entrées royales. À l'instar de Lardellier, nous nous référons tout autant à Bourdieu pour comprendre la ou les fonctions des entrées royales. Associer le programme iconographique au « Deviens ce que tu es » bourdieusien bouleverse la prémisse voulant que ce soit la population qui était seule spectatrice de la gloire royale. Autrement, c'est plutôt le roi qui devient l'unique spectateur de la rhétorique de la ville. Était-ce sinon les deux, la foule et le roi, qui étaient spectateurs, mais à des degrés différents?

⁷⁰ Bourdieu, « Les rites... », p. 58.

⁷¹ Bourdieu, « Les rites... », p. 60.

⁷² J'ajouterais ici la contribution de Fabrizio Sabelli à la thèse de Bourdieu dans un article qui lui est complémentaire et portant sur la distinction à faire entre les rites d'institutions pratiqués par les sociétés dites « étatiques » et celles dites « communautaires ». Comme il l'explique : « Ce qui caractérise le rite d'institution sous l'égide de l'État est une fonction de discrimination productrice et reproductrice des privilèges ; en définitive il s'agit d'une fonction de domination, puisque l'État et ses organismes sont en mesure de gérer les instruments symboliques nécessaires à la création de représentations sociales conformes à leurs intérêts. » Face à cela, la société communautaire trouve la légitimité de son pouvoir dans son rapport avec ses ancêtres et ses traditions. Malgré l'expression symbolique des distinctions sociales, la force du rituel vise surtout à l'unité et la survivance du groupe. Voir Fabrizio Sabelli, « Le rite d'institution. Résistance et domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, juin, 1982, pp. 64-69.

⁷³ Bourdieu, « Les rites... », p. 63. Cette précision amène Bourdieu à critiquer ici les tenants de l'approche linguistique des rituels misant strictement sur la « force illocutoire » des mots, ou qui produit un effet par l'acte de parole même. Bourdieu critique principalement les émules de l'approche du philosophe anglais John Langshaw Austin trouvant la performativité du rituel uniquement dans l'efficacité des mots. Par exemple, la légitimité du statut conféré à un juge ne réside pas simplement dans le vêtement, mais demeure tributaire d'une reconnaissance par la société de son droit d'exercer.

1.2.4 La représentation

Considérant l'importance cruciale du vêtement ou de l'ordre de procession, il apparaît inévitablement de traiter l'entrée sous cet aspect de la représentation. Le cortège défilant dans la ville était l'occasion pour les participants d'être vus par les autres membres de la communauté. Comme le souligne Louis Marin, le défilé permet de « faire groupe », c'est-à-dire de se forger une identité urbaine⁷⁴. Il faudrait ajouter pour compléter que la hiérarchie inhérente au cortège forge tout autant des individualités ou des groupuscules distincts. Le simple fait de marcher devant ou derrière un autre témoigne de son importance plus ou moins grande dans l'ordre social. Toutefois, le concept de représentation ne peut être réservé au seul individu, à l'acteur et ses procédés symboliques lui permettant de forger son identité. La représentation peut aussi bien se forger suivant le regard des autres. Pour Gérard Sabatier, la représentation du pouvoir royale passe essentiellement par l'organe même du pouvoir, c'est-à-dire la personne royale. Il va jusqu'à parler d'une *institution iconique* du roi (au même titre que l'institution juridique) en raison de sa compétence à créer l'imagerie royale⁷⁵. Ce dernier va même jusqu'à voir l'entrée royale en adéquation avec ces principes *institutionnels*. Or, le discours de l'entrée royale peut être approché en tant que vision discordante et critique de l'imagerie royale. En cela, il s'agit de faire ressortir quelle représentation du roi se faisait la ville de Paris.

1.2.5 L'entrée royale et le don

Il est enfin un dernier élément qu'il faut apporter à l'édifice conceptuel et nous le devons aux travaux de l'ethnologue français Marcel Mauss qui, en 1925, chercha à comprendre au sein de diverses sociétés dites archaïques tels les Maoris le fonctionnement et l'efficacité du don et de ses échanges. Suivant ses observations, Mauss constate que le don est le « principe même de la vie sociale normale⁷⁶ », c'est-à-dire qu'il régit la plupart des relations entre

⁷⁴ Louis Marin, *De la représentation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 48.

⁷⁵ Gérard Sabatier, « Les rois de représentation. Image et pouvoir (XVIe-XVIIe siècle) », *Revue de synthèse*, n° 3-4, 1991, p. 389.

⁷⁶ Marcel Mauss, *L'essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses universitaires de France, 2007 [1925], p. 226.

individus. Bien que la notion de don pourrait implicitement sous-entendre un principe de volonté par rapport à l'objet offert, Mauss voit plutôt une réalité contraignante loin d'être négative. En fait, le rituel du don répond à une logique de réciprocité où le don offert, lequel ne peut être refusé, doit en contrepartie être rendu. Cette logique se trouve au cœur des relations qu'elles soient individuelles ou collectives. Que ce soit pour marquer la paix conservée ou retrouvée, renforcer la solidarité du groupe social, confirmer le statut social d'un individu ou célébrer une naissance, le don et sa séquence rituelle permettent d'explicitier les rapports sociaux. Mauss explique qu'il est impossible de refuser un don car ce serait manifester sa crainte d'être incapable de rendre la pareille⁷⁷. Par ailleurs, refuser un don viole l'étiquette et entraîne une rétrogradation sociale⁷⁸.

Mauss constate un effacement graduel des relations fondées sur le don au profit d'une morale mercantile et capitaliste que dicte l'économie de marché. Néanmoins, durant le XVI^e siècle où le langage symbolique est dominant, celui du don n'est pas étranger. À ce propos, Natalie Zemon Davis⁷⁹ a réalisé une étude qui cherche justement à observer les modalités du don et du contre-don tout au long du XVI^e siècle français. Comme elle le rappelle, l'entrée royale n'était pas étrangère à cette logique du don. En recevant le roi, la ville s'offrait littéralement à son monarque ; ce que tend à confirmer la présentation des clés de la ville au monarque qui entre. À cela s'ajoutent les cadeaux toujours plus magnifiques que l'on offre au monarque. En contrepartie, la ville pouvait s'attendre à voir ses privilèges renouvelés, voire certains impôts abolis. À cet effet, Bryant avait déjà identifié cette mutation dans la définition du pouvoir royal où désormais prime la seule prérogative royale⁸⁰.

Bien que la question du don fût déjà traitée à propos des entrées solennelles, il en va autrement de la question du don manqué, du don qui échoue à remplir son rôle. Comme le rappelle Zemon Davis : « malaise et déception venaient en partie des tensions inévitables inhérentes aux systèmes du don⁸¹ ». Ce mémoire cherchera donc à voir dans les différentes modalités du don durant l'entrée de Charles IX à Paris les ratés de leur efficacité en regard d'un contexte politico-religieux trouble.

⁷⁷ Mauss, *Essai sur le don...*, p. 154

⁷⁸ Mauss, *Essai sur le don...*, p. 151.

⁷⁹ Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003 [2000].

⁸⁰ Zemon Davis, *Essai sur le don*, p. 145. Bryant, *The King and the City...*, p. 208.

⁸¹ Zemon Davis, *Essai sur le don...*, p. 106.

1.3 PRÉSENTATION ET CRITIQUE DES SOURCES

La dernière partie de ce chapitre propose de faire un portrait des différentes sources documentaires qui seront utilisées tout au long de l'analyse du présent mémoire. D'entrée de jeu, il est important de mentionner que le choix en particulier de l'entrée royale de 1571 à Paris, fut motivé par l'existence non seulement de nombreuses versions imprimées de l'événement dont disposent les chercheurs, mais aussi par le nombre tout aussi important de sources officielles relatives à l'organisation de l'entrée. Il sera question de prime abord des différentes études qui portent spécifiquement sur l'entrée de 1571. D'autre part, il sera question à la fois du recueil officiel, c'est-à-dire de la relation qui fut publiée au lendemain de l'entrée afin d'en conserver la mémoire, ainsi que des diverses sources émanant des organes officiels du pouvoir politique que sont les archives municipales et les archives du Parlement de Paris. Ajoutons que différentes sources littéraires contemporaines à l'entrée de Charles IX à Paris en 1571 seront mises à contribution dans l'analyse afin de mettre en lumière les sources d'inspiration aux origines du programme de l'entrée royale.

1.3.1 Historiographie de l'entrée de 1571

Il existe assez peu d'études exhaustives qui portent précisément sur l'entrée de Charles IX à Paris hormis celle de Victor Graham et McAllister Johnson. Bien qu'elle remonte à 1974, cette ambitieuse édition critique fait toujours autorité aujourd'hui. Les deux auteurs, l'un professeur de français, l'autre de beaux-arts, propose un éclairage pointu sur les subtilités du programme ornemental. À l'instar de Louis Douet-D'Arcq, les deux auteurs ont inclus dans leur édition l'ensemble des archives municipales relatives à l'entrée de 1571. Néanmoins, malgré les détails d'érudition fort pertinents, l'analyse essentiellement sémiologique de Graham et Johnson ne propose pas une confrontation entre le recueil et les archives municipales et ne permet donc pas d'éclairer l'entrée à la lumière du contexte politico-religieux très houleux de cette fin – du moins espérée – des guerres de religion. Comme ce mémoire cherche surtout à questionner les projets avortés, voire les ratés dans le programme iconographique, l'ouvrage de Graham et McAllister sert surtout d'assise à l'analyse. Enfin, il faut mentionner les autres

versions, celles-là non officielles, de l'entrée de Charles IX⁸². Comme elles n'émanent pas directement des organes officiels de la ville de Paris, il en sera fait mention ponctuellement. Une étude comparative poussée aurait été des plus intéressantes, mais aurait nécessité davantage de temps et de moyens pour être réalisée dans le cadre de ce mémoire.

Outre l'édition critique de Graham et McAllister, d'autres études contribuent à la compréhension de l'entrée parisienne de Charles IX. Mentionnons d'emblée le travail de l'Américain Lawrence M. Bryant dont l'approche diachronique dissémine les références spécifiques à l'entrée de 1571 tout le long de l'ouvrage. Rituel *constitutionnel* certes, mais il faut surtout considérer que Bryant place l'entrée de Charles IX en pleine continuité avec celle de son illustre père Henri II. Une autre contribution d'importance est l'article de Frances A. Yates dans lequel l'auteure questionne « l'attitude des poètes de la Pléiade envers l'art et leur relation avec les artistes⁸³. » Les quelques remarques sur l'entrée royale n'apportent rien à la compréhension de l'événement. La pertinence du travail de Yates réside surtout dans son analyse du programme ornemental du banquet qui clôt les festivités et permet de constater que les programmes pour l'entrée du roi, de la reine et du banquet sont tous interreliés. En 1984, les historiens français Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman se sont intéressés aux Grand Tour de France⁸⁴ réalisé par Charles IX dans le but de renforcer son pouvoir et sa légitimité sur l'ensemble de l'espace français. Au cœur de ce voyage, il y avait surtout une multitude d'entrées royales réalisées dans 108 villes de France. Bien qu'il ne soit pas question de l'entrée parisienne, cet ouvrage est pertinent quant aux considérations générales sur les entrées royales et leur organisation, mais permet surtout de prendre connaissance de la réalité de l'exercice du pouvoir royal et des modalités de son application, même grâce aux symboles. Plus récemment, les entrées de Charles IX ont intéressé les historiens d'un point de vue strictement artistique ou littéraire. La contribution de Julie-Andrée Rostan⁸⁵ apporte un

⁸² Pierre De la Roche, *Prospheonématique au roy sur son entrée a Paris le 6 mars 1571*, Paris, 1571. Nicolas Natey de La Fontaine, *Le magnifique triomphe et esjouissance des parisiens, faictes en la decoration des Entrées du très chrestien Roy Charles IX, fait le VI mars, et de la Royne, faicte le XXIX dudict mois l'an mil cinq cens soicante et unze*, Paris, 1571. Jacques Prevosteau, *Description des appareilz arcs triumpheaux, figures & protraictz, au jour de son entrée en la ville de Paris*, Paris, 1571.

⁸³ Frances A. Yates, « Poètes et artistes dans les entrées de Charles IX et de sa reine à Paris en 1571 », dans Jean Jacquot, *Les Fêtes de la Renaissance*, Paris, CNRS, 1956, p. 62.

⁸⁴ Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman, *Un tour de France royale. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

⁸⁵ Julie-Andrée Rostan, « L'ekphrasis ou de l'efficacité de la description dans les relations d'entrées françaises », dans John Nassichuck (dir.), *Vérité et fiction dans les entrées solennelles à la Renaissance et à l'Âge classique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, pp.135-150.

éclairage intéressant quant à la problématique de l'*ekphrasis*, c'est-à-dire la description d'une œuvre d'art. Citons aussi le travail de Luisa Capodiecici qui travailla elle aussi sur le banquet précédemment traité par Yates⁸⁶. Toujours selon une perspective d'histoire de l'art, Capodiecici analyse le programme du banquet en regard des thèmes cosmologiques et occultistes permettant dès lors une interprétation plus complexe et approfondie que les travaux de ces prédécesseurs. Enfin, il faut souligner l'analyse de l'entrée lyonnaise de Henri III réalisée par John Nassichuck⁸⁷ dont l'analyse sémiologique fait ressortir les influences de Ronsard et donc, des thématiques propres à l'entrée de Paris de 1571.

Une dernière contribution à l'étude des entrées de Charles IX doit être mentionnée puisqu'elle sert en quelque sorte d'assise méthodologique et correspond à la communication présentée par Jérémie Foa dans le cadre du séminaire *Les vecteurs de l'idéal* tenu en 2008 à l'Université de Tours⁸⁸. Partant du postulat de base que les rites ont une efficacité, Foa cherche à savoir si les ratés à ces mêmes rites ont aussi une efficacité. En inventoriant les différents types de ratés et de bévues lors des entrées royales du Grand Tour, Foa constate que non seulement les accrocs au rituel sont souvent délibérés, mais que le discours qu'ils soutiennent détient une réelle efficacité. En analysant les entrées royales par les marges et non seulement grâce au recueil – lequel ne fait pratiquement jamais mention des ratés – on comprend que l'entrée n'est pas un moment où s'illustre et s'incarne l'ordre, mais plutôt un où s'incarnent les conflits latents politiques ou religieux. En misant davantage sur la dimension conflictuelle de l'entrée royale, il appert qu'il s'agit d'un rituel beaucoup plus complexe que le modèle dialogique de Guenée ne le laisse entendre. Une telle analyse à propos de l'entrée

⁸⁶ Luisa Capodiecici, « Cadmos et l'harmonie. Jean Dorat, Nicolò dell'Abate et le décor de la salle du banquet pour l'entrée de Charles IX et Elisabeth d'Autriche (Paris, 1571) », *Seizième Siècle*, n° 3, 2007, pp. 61-90. Une autre étude qui considère la dimension hermétique du discours des entrées royales s'attarde à l'entrée lyonnaise de Charles IX durant le Grand Tour. Voir Luisa Capodiecici, « « *Procul este profani* » : hermétisme et symbolique du pouvoir dans l'entrée de Charles IX à Lyon en 1564 », dans John Nassichuk (dir.), *Vérité et fiction dans les entrées solennelles à la Renaissance et à l'Âge classique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, pp. 151-188.

⁸⁷ John Nassichuck, « L'imitation de Ronsard sous la plume de Gabriel Chapuys. L'entrée lyonnaise de Henri III. », dans Marie-France Wagner (dir.) *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XVI^e au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007, pp. 223-253.

⁸⁸ Il est malheureux que les travaux présentés lors de cette journée ne soient pas été réunis et publiés. Néanmoins, elles ont été filmés et sont toujours disponible sur le site internet de l'Université de Tours. Jérémie Foa, « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhension dans les entrées de Charles IX (1564-1566), Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement*, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008 [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.

parisienne de 1571 n'a jamais été réalisée, une lacune que ce mémoire cherche justement à combler.

1.3.2 Le recueil et les sources officielles

Pour la société médiévale où prédomine l'oralité, il est évident que le geste rituel public apparaît comme un vecteur de cohésion pour le pouvoir royal itinérant. Toutefois, comme le relève Guinée, c'est à partir de 1485 que l'imprimé devient un véritable outil au service de l'État. L'auteur nuance néanmoins cette importance en affirmant que : « ni l'écrit ni la parole ne pouvaient aussi profondément remuer les âmes que les cérémonies au cours desquelles le roi apparaissait en personne dans une mise en scène minutieusement conçue pour imposer de lui-même et de son pouvoir une certaine image⁸⁹. » De ce fait, on peut donc considérer que l'utilisation de l'imprimé en tant qu'outil de mémoire, permet d'outrepasser le cadre spatio-temporel restreint d'une entrée royale et lui assurer une certaine pérennité pour en faire un instrument de ce qu'appelle Guinée la « propagande royale »⁹⁰. Lardellier s'intéresse tout particulièrement à cette problématique. Comme il l'explique, la production de tels recueils n'est pas simple et se réalise en trois temps : la pré-rédaction, la préparation rédactionnelle partielle et la compilation directe des réponses et anecdotes durant l'entrée⁹¹. Ce qui ressort de cette méthode de travail est le caractère pré-rédigé des recueils entraînant parfois certaines contradictions entre les ouvrages imprimés et les archives municipales. De plus, en rappelant les sacrifices encourus par la ville pour recevoir le souverain, mais surtout en explicitant de façon textuelle la présence de certains individus, le livre fixe dans le temps le jeu d'échange qui s'opère durant l'entrée⁹².

Le caractère propagandiste de l'ouvrage le place de facto entre vérité et fiction. Le fait qu'il contenait une part de fiction et qu'il était une version idéalisée de l'événement nous amène à

⁸⁹ Guinée, *Les entrées royales...*, p. 8.

⁹⁰ Guinée, *Les entrées royales...*, p. 8.

⁹¹ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 214-215.

⁹² Voir notamment l'ouvrage pluridisciplinaire sous la direction de Marie-France Wagner qui interroge justement les entrées royales sous la loupe du jeu de l'échange. Marie-France Wagner, *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XVe au XVIIe siècle*, Paris, Honoré-Champion, 2007. Voir aussi Michèle Fogel, « Les entrées royales françaises au prisme de l'échange », *@analyses* [En ligne] comptes rendus, *Renaissance*. <http://www.revue-analyses.org/index.php?id=982>.

constater une véritable construction rhétorique, ce qui en rend l'analyse beaucoup plus complexe. Derrière les élans lyriques se trouvant dans le recueil, il y a un message précis que l'auteur cherchait à faire passer. À ce propos, Lardellier affirme justement que le livre « sélectionne, retient, montre, met à plat le déroulement en même temps qu'il oriente et infléchit la compréhension⁹³. » C'est donc une version « officielle » d'un événement cautionné par l'État qui, à l'instar des « miroirs des princes », en idéalisant la figure royale tend à orienter la compréhension, à forcer l'adhésion aux principes monarchiques⁹⁴. Reste que le livre d'entrée ne présente pas seulement ce qui a eu lieu, mais aussi ce que l'entrée aurait dû être. D'ailleurs, comme ce mémoire cherche à le démontrer grâce à l'étude de l'entrée de Charles IX à Paris, il n'est pas rare de constater un fossé entre la réalité des archives ou des témoignages et celle du recueil officiel dont les erreurs ou les faux pas furent gommés.

La source principale à l'étude s'intitule *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté fait, et de l'ordre tenüe à la joyeuse et triumpante Entrée de tres-puissant, tres-magnanime et tres-chrestien Prince Charles IX de ce nom Roy de France, en sa bonne ville et cité de Paris*⁹⁵ de la main de Simon Bouquet, échevin de Paris. L'ouvrage, publié en 1572, est composé de 54 feuillets ainsi que de 16 gravures attribuées à Olivier Codoré. Le privilège du roi, lequel fut crié au lendemain de l'entrée et qui figure en ouverture de l'ouvrage mentionne ceci : « Nostre bien aimé Olivier Codoré tailleur & graveur de pierres precieuses nous fait entendre qu'il desiroit singulierement de graver ou faire imprimer par figures & lettres toute l'ordre qui sera tenüe à l'Entrée que nous [...] faire [sic]...⁹⁶ » Ce recueil comporte quatre parties rédigées majoritairement en français avec certains passages en grec et en latin. La première partie du livre s'ouvre sur une longue description détaillée de l'ensemble des monuments éphémères et des multiples décorations disposés le long du parcours. On retrouve aussi quelques poèmes qui devaient originalement figurer sur les monuments⁹⁷. Après cette longue description commence véritablement la relation de l'entrée avec l'énumération des participants et la description des différents gestes posés. La seconde partie de l'ouvrage correspond au couronnement de la

⁹³ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 311.

⁹⁴ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 316.

⁹⁵ Simon Bouquet, *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté fait, [et] de l'ordre tenüe à la ioyeuse [et] triumpante entree de tres-puissant ... prince Charles IX. De ce nom ... en sa bonne ville [et] cité de Paris ... Avec le couronnement de ... princesse Madame Elizabet d'Autriche son espouse...*, Paris, 1572, [en ligne] www.gallica.fr.

⁹⁶ Bouquet, *Bref...*, 2 r.

⁹⁷ La difficulté technique d'intégrer les poèmes sur les monuments oblige les organisateurs à les retirer. Comme l'explique Bouquet, le recueil est une occasion de pouvoir restituer ces éléments à l'ensemble. Bouquet, *Bref...*, 10r.

reine Élisabeth d'Autriche. En continuité avec la partie précédente, Bouquet relate ensuite l'entrée de la reine à Paris avec, comme pour le roi, une description préliminaire des monuments⁹⁸. Enfin, le recueil se clôt sur un long poème d'Étienne Pasquier intitulé *Congratulation de la paix faite pas sa majesté*. Les références à l'ouvrage qui se retrouvent dans l'analyse renvoient à un fac-similé disponible en ligne grâce au portail *Gallica.fr*. De cette entrée, il existe de nombreuses copies à ma connaissance, toutes identiques dont l'une, disponible sur le portail de la *British Library*, comporte une dédicace de Bouquet à l'adresse de la reine⁹⁹.

Mis à part les sources littéraires, dont le recueil est la pierre angulaire, il faut aussi considérer l'ensemble des sources administratives émanant des deux organes principaux du pouvoir politique que sont l'Hôtel de Ville et le Parlement. D'abord, les registres de délibérations du bureau de Paris nous éclairent sur l'ensemble des enjeux liés à l'organisation d'une entrée royale jusque dans ses détails les plus anodins. Qu'il soit question des contrats passés avec les artisans ou de l'installation de chaînes pour contrôler les foules le long du parcours, les registres municipaux sont un trésor d'informations. Pour le présent mémoire, ils sont nécessaires puisqu'ils permettent de prendre connaissance des devis remis par les artistes et donc, connaître les projets initialement prévus pour l'entrée. Leur confrontation avec le recueil officiel permettra de questionner les intentions originales des organisateurs, et ce, malgré les modifications ou les omissions. En complément, il faut mentionner les sources comptables de la ville qui nous permettent de réaliser l'envergure financière d'une telle entreprise. Tel que mentionné précédemment, l'ouvrage de Graham et McAllister permet à l'historien d'avoir sous la main l'ensemble de ces archives administratives. Il faut mentionner que l'ensemble des archives municipales fut colligé et édité en plusieurs volumes par Paul Guérin et Alexandre Tuetey. Ceux qui nous concernent sont les tomes cinq (1892) et six (1892)¹⁰⁰. L'avantage d'utiliser ces éditions et non celle de Graham et McAllister réside dans les multiples notes explicatives qui complètent les pièces d'archives. Toutefois, pour les pièces

⁹⁸ Comme l'entrée de la reine a lieu plusieurs jours après celle du roi, les organisateurs ont apporté une série de modifications aux monuments érigés pour ce dernier.

⁹⁹ Bouquet, *Bref...*, [En ligne] <http://special-1.bl.uk/treasures/festivalbooks/BookDetails.aspx?strFest=0028>

¹⁰⁰ Guérin, Paul et Alexandre Tuetey, *Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris publiés par les soins du service historique*, Paris, 1891-1892.

comptables, il nous faut nous rapporter à l'édition critique de 1974. Ensuite, il faut souligner l'importance des archives parlementaires dans l'étude d'une entrée royale. Comparativement aux archives municipales, celles du Parlement insistent sur des éléments propres à leurs préoccupations, c'est-à-dire l'ordre de procession et le vêtement. Pour une société qui se définit par le rang qu'il occupe et par le vêtement qu'il revêt, on comprend la pertinence de ce type de relations pour les Parlementaires parisiens qui pouvaient ainsi assurer leur légitimité. Les archives parlementaires utilisées pour ce mémoire proviennent de la série X^{1A} des Archives Nationales de France. Il nous faut remercier ici Mme Sylvie Daubresse du CNRS pour nous avoir communiqué les sources existantes à propos de l'entrée à l'étude.

Au terme de ce premier chapitre, les différents repères méthodologiques ont été exposés permettant de prendre connaissance des orientations du présent mémoire. Le bref parcours de l'historiographie des entrées royales a permis de constater non seulement la pertinence de ce type d'étude, mais surtout la variété de ses angles d'analyses. Bien que les différents travaux ont été le fait d'historiens, ceux-ci ont puisé à même ceux des anthropologues et des sociologues afin d'affiner leurs interprétations. Loin d'être un simple spectacle de la monarchie, l'entrée royale correspond véritablement à un rituel monarchique, un espace de dialogue crucial entre les édiles urbains et leur monarque. Bien que certains historiens n'aient voulu reconnaître dans l'entrée royale qu'un moment d'ordre et d'unité, le dialogue qui a cours lors de cette occasion spéciale n'est pas nécessairement concordant. Partant du postulat de base qui veut que les rites comme les ratés à ces rites aient une efficacité rituelle, il nous est possible d'émettre l'hypothèse à la suite de Jérémie Foa que les ratés que révèlent les archives municipales et parlementaires qui surviennent lors des entrées royales ont aussi leur importance dans le jeu d'échange qui se joue entre le roi et ses sujets. Loin d'être une représentation de l'ordre, l'entrée royale serait plutôt un moment où s'expriment les conflits latents, une mise en scène du désordre que le roi doit chercher à briser, ou du moins à éviter d'envenimer. La contribution de ce mémoire sera donc d'éclairer différemment l'entrée de Charles IX en cherchant à comprendre, non pas seulement le programme qui se trouve dans le recueil, mais aussi celui qui était souhaité par les auteurs du programme au départ.

Chapitre 2

L'ENTRÉE ROYALE : QUESTIONS SÉMIOTIQUES ET ENJEUX RITUELS

Le bilan historiographique a permis mettre au jour la grande complexité autant au niveau du fond que de la forme des entrées royales françaises du XVI^e siècle. Le présent chapitre s'ouvre déjà sur une digression qui nous apparaît nécessaire. Bien qu'il s'agit du propre du travail de l'historien de contextualiser son sujet d'étude, nous pensons que seules quelques lignes n'auraient pas suffi à démontrer clairement les césures profondes qu'ont causées les guerres de religion en France. D'autant plus que l'entrée de 1571 à Paris se veut le point final d'une décennie de guerres par la célébration d'une concorde que le monarque souhaite pérenne. Ainsi, le premier tiers du chapitre expose les grandes étapes des guerres de religion françaises en tenant compte à la fois des enjeux et des acteurs qui ont pris part aux conflits. Dans un second temps, les temps forts du rituel de l'entrée de 1571 sont exposés et expliqués. Le bref récit qui est reconstitué ici se fonde à la fois sur le recueil de Simon Bouquet et sur les archives municipales. Il s'agit de comprendre les étapes préliminaires en matière organisationnelle ainsi que les impératifs économiques nécessaires à la tenue de l'événement. Dans un dernier temps, les différents éléments rituels, tels que le défilé ou la remise des clefs de la ville, sont exposés afin d'en comprendre la signification. Les gestes symboliques de l'entrée royale sont abordés en regard des concepts de représentation, de dialogue et du don afin de mieux comprendre la nature et la fonction des entrées royales, particulièrement celle de 1571.

2.1 PORTRAIT D'UNE DÉCENNIE DE GUERRES

À la mort de Henri II, le pouvoir royal se retrouve dans une situation délicate en raison du jeune âge du dauphin François II. Au grand dam des réformés qui espéraient voir un des leurs s'attirer les faveurs du nouveau pouvoir royal, ce sont plutôt François de Guise et le cardinal Charles de Lorraine, tous deux ardents catholiques, qui prennent le contrôle du pouvoir avec l'appui du jeune roi et de sa mère Catherine de Médicis¹. Comme le présente Pierre Miquel : « Ils [les Guise] sont tout-puissants ; maîtres de Paris, où ils sont follement populaires, maîtres du royaume, car le duc François est le seul à n'avoir pas été vaincu à la guerre². » Il est clair que la situation à Paris, mais aussi dans le royaume tout entier, est des plus complexes, mais surtout des plus tendues. La mort prématurée du jeune François II en décembre 1560, soit seulement après dix-sept mois de règne, ne fait qu'aggraver l'instabilité politique de la France. Ajouter le mécontentement grandissant de la population à l'égard de la main mise des Guise sur le pouvoir ainsi que l'inefficacité des politiques religieuses conciliatrices et vous obtenez une France à feu et à sang qui s'entre-déchirera pendant une décennie pour des questions politico-religieuses. S'ouvre une décennie de guerres entrecoupée de trêves vite brisées. L'édit d'Amboise de 1563, animé d'un esprit de conciliation, reconnaît un droit, certes restreint, de culte aux réformés, mais échoue à mettre un terme aux velléités des catholiques et des protestants. Cette paix est de courte durée puisque dès 1567, les affrontements reprennent de plus bel.

Afin de mettre un terme au conflit Charles IX signe la paix de Saint-Germain en 1570, une paix qu'il souhaite durable. Néanmoins, ses aspirations ne sont pas partagées par tous comme l'illustrent les pensées du polémiste catholique Simon Vigor qui associe cette paix à : « une torche, qui allumera un feu si grand qu'il consumera tout le Royaume de France³. » C'est tout de même cette paix qui est mise de l'avant lors de l'entrée de Charles IX à Paris en 1571. Doit-on seulement y voir une célébration, donc en quelque sorte d'une adhésion à la politique

¹ Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ-Vallon, 2008, p. 345-346.

² Pierre Miquel, *Les guerres de religion*, Paris, Fayard, 1980, p. 205.

³ Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, Tome 2, Paris, Fayard, 1990, p. 428 ; cité dans Arlette Jouanna, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006 [1996], p. 466.

royale de paix de la part des Parisiens en majorité pro-catholiques qui accueillent leur monarque dans la capitale ou si derrière la façade enthousiaste se cachent certaines réticences?

2.1.1 Aux origines d'un conflit

Le 24 février 1561 est conquise à Issigeac en Aquitaine la première église catholique par les troupes calvinistes. Coup d'éclat certes puisque l'iconoclasme huguenot s'était contenté jusqu'alors d'actions personnelles isolées ou de gestes de destruction en petits groupes. Toutefois, le geste d'Issigeac marque le début du troisième temps de l'iconoclasme français fait de dévastations systématiques et organisées⁴. Un tel geste témoigne de l'échec des tentatives de ramener la concorde civile comme celle de l'édit de Romorantin de 1560 qui en distinguant l'acte d'hérésie de celui de sédition accorde une certaine liberté de conscience⁵ ainsi que celle de l'œcuménisme prôné par le colloque de Poissy de 1561⁶. Avec la liberté de conscience promulguée par l'édit de 1560, la monarchie cherche à suspendre temporairement les querelles afin de tenir dans un climat serein un colloque réunissant catholiques et protestants. Toutefois, les choses achoppent rapidement sur des points de doctrine. Au sortir du colloque, seules deux issues sont possibles : la guerre ou la tolérance civile. Bien que la position de la régente Catherine de Médicis et du chancelier Michel de L'Hospital penche vers la seconde option, la vague de conversion des nobles à la cause protestante donnant du coup une certaine structure au mouvement réformé entraîne une série de heurts épars⁷. Faut-il le rappeler, la faiblesse du pouvoir de François II ainsi que son inexpérience ne font qu'attiser le mécontentement autant chez les catholiques que chez les protestants.

Autour de 1562, le pouvoir royal est critiqué par les deux camps. À l'instar de son défunt frère, le roi Charles IX, trop jeune pour prendre seul les rênes du pouvoir, est incapable de ramener la paix religieuse en France. Les actes iconoclastes prennent désormais pour cible le

⁴ Olivier Christin, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1991, cité dans Jouanna, *La France...*, p. 380.

⁵ Jouanna, *La France...*, pp. 357-358.

⁶ Colloque tenu entre le 9 septembre et le 14 octobre 1561 et rassemblant des représentants des deux partis religieux afin de discuter de questions d'ordres théologiques afin d'en arriver à la concorde religieuse en France sous la forme d'une confession comme celle d'Augsbourg. Comme les partis demeurèrent campés sur leurs positions, le colloque de Poissy fut un échec au grand désespoir de Catherine de Médicis qui misait beaucoup sur cette rencontre pour ramener la paix. Voir Jouanna, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006 [1996], p. 371-373.

⁷ Jouanna, *La France...*, chap. 22-23.

pouvoir monarchique comme l'illustrent l'entrée de François II à Tours en 1560⁸, la destruction des bustes de rois à Orléans, la statue de Louis XI brisée à Notre-Dame de Cléry, voire le cœur de François II mordu par les soldats⁹. Comme le rappelle Denis Crouzet, il n'est donc pas surprenant de trouver des propos très durs à l'endroit de Charles IX appelé par la soldatesque le « petit reytot de merde ». Le débat déborde donc du cadre religieux et devient une véritable remise en question de la sacralité royale. Crouzet précise : « une violence qui confirmerait que le refus du dogme de la transsubstantiation n'avait pas qu'une portée théologique, mais pouvait englober une critique de la monarchie d'immanence eschatologique¹⁰. » Du côté catholique, l'épisode du frère minime Jean de Hans illustre bien un retournement populaire par rapport au pouvoir. En tenant des propos violents à l'égard des protestants, le frère s'attire les foudres de l'autorité royale et est arrêté en décembre 1561. Rapidement, la colère populaire parisienne contraint le roi à revenir sur sa décision et à libérer le frère minime qui rentre triomphalement à Paris¹¹. Alors que les protestants remettent en question les fondements même de la nature sacrée du roi, les catholiques en arrivent, quant à eux, à ne plus le considérer comme le premier défenseur de la foi catholique.

Pour pallier la situation explosive, l'édit de Janvier 1562 préparé par le chancelier Michel de L'Hospital (1506-1573), est rédigé. Désormais, le culte protestant devient légal et peut être célébré en public à condition que ce soit durant le jour, sans arme et *extra-muros*. À l'intérieur des murs de la cité, seul un culte privé est permis¹². Bien qu'assez restrictif, l'édit de Janvier demeure un avancement notoire de la reconnaissance du culte réformé en France. Selon le Parlement à qui il incombe d'enregistrer l'édit avant qu'il ne soit imprimé et envoyé aux divers représentants locaux du pouvoir, le roi fait preuve d'une trop grande ouverture à l'égard du culte réformé. Le président Christophe de Thou (1508-1582) s'inquiète d'ailleurs des

⁸ Lyse Roy, « Une chose ridicule, mais qui avoit été faite de dessein : L'entrée de François II à Tours en 1560, relaté par Louis Régnier de la Planche et Auguste de Thou », *Ouvrages phares de la Réforme et de la Contre-Réforme*, Brenda Dunn-Lardeau (dir.), Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2014.

⁹ Le durcissement dans le ton des sermons protestants débouche sur une dénonciation de la figure royale contraignant les sujets à l'idolâtrie. Le geste d'Orléans illustre bien cette volonté chez les huguenots de chercher à « désacraliser » la figure royale. Comme le relate Jouanna, les soldats protestants exhument le corps de François II, jetèrent ses entrailles aux chiens et firent cuire à la poêle le cœur du monarque pour le manger. Voir Jouanna, *La France...*, p. 411.

¹⁰ Crouzet, *Dieu en ses royaumes...* p. 251-252.

¹¹ Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 430.

¹² Jouanna, *La France...*, p. 391.

conséquences désastreuses que pourrait occasionner une telle position¹³. Ce n'est qu'après deux lettres de jussion¹⁴ que les parlementaires en arrivent à l'enregistrement de l'édit émis un mois auparavant. Du côté de la cour, la situation s'envenime tout autant. Le duc de Guise quitte celle-ci refusant de cautionner l'esprit de tolérance de l'édit de Janvier. Tant les catholiques parisiens que Catherine de Médicis attendent qu'il revienne ; la reine-mère le fait d'ailleurs rappeler. L'objectif du duc comme le souligne Jouanna est simple : faire abolir l'édit de Janvier. C'est sur le chemin du retour que le duc passe par Wassy où il trouve des huguenots célébrant le culte dans une grange à l'intérieur de l'enceinte du château royal. Accident ou pas? Il n'en demeure pas moins que sous prétexte de faire appliquer l'édit de Janvier, Guise laisse se produire un massacre. Une vingtaine de « contrevenants » sont tués, une centaine blessés. Les conséquences, comme l'indique Crouzet, sont importantes puisque le geste apparaît comme une « délivrance de l'interdit de violence »¹⁵. Et de fait, c'est le coup d'envoi de la première des huit guerres de religion qui ensanglanteront la France.

La nouvelle de l'évènement de Wassy se propage rapidement jusqu'à Paris. Lorsque Guise arrive à Paris le 16 mars, c'est véritablement une entrée princière qu'offrent les Parisiens au duc. Comme le souligne Pierre Miquel, Guise entre avec « trois mille hommes et ses deux nouveaux amis en tête du cortège : le connétable (Montmorency) et le maréchal de Saint-André. [...] Le prévôt des marchands reçut Guise à son hôtel pour lui offrir 20 000 hommes et 2 millions d'or s'il voulait se consacrer à la pacification du pays »¹⁶. Dans la ville, l'influence des « triumvirs » se fait sentir au point où, le 11 avril Charles IX, face aux pressions, soustrait Paris de l'édit de Janvier, rendant la capitale exclusivement catholique¹⁷. Avec la nomination du maréchal de Brissac comme lieutenant général de Paris, l'expulsion des huguenots de la capitale prend de l'ampleur. Après avoir arrêté à Dreux les troupes protestantes progressant vers Paris, en décembre 1562, François de Guise est assassiné devant Orléans en février 1563. La nouvelle se répand dans Paris comme une traînée de poudre. Babelon relate cet épisode : « Les Parisiens ont perdu leur vrai défenseur, ils lui font avec émotion des funérailles

¹³ A ce propos, voir Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison*, Genève, Droz, 2005, p. 98. Daubresse cite les propos du président qui croyait qu'en raison de cet édit, la monarchie et la société serait « entièrement violée, dissolue et corrompue ».

¹⁴ Lettre du roi ordonnant aux parlementaires l'enregistrement d'un acte législatif.

¹⁵ Crouzet dans Jouanna, *La France...*, p. 396.

¹⁶ Miquel, *Les guerres de religion...*, Paris, Fayard, 1980, p. 229.

¹⁷ Babelon, *Paris...*, p. 433.

nationales, le portant comme un roi jusqu'à Notre-Dame¹⁸. » Au terme des affrontements de la première guerre, le portrait des forces en présence a radicalement changé : le chef des armées protestantes Condé est fait prisonnier tout comme le triumvir Montmorency ; le maréchal Saint-André est tué ; Guise est assassiné et l'amiral protestant Gaspard de Coligny regagne son fief. L'édit d'Amboise est proclamé le 19 mars 1563¹⁹.

Ce contexte difficile a eu des répercussions sur la tenue habituelle des rituels monarchiques. Comme l'a souligné Ralph Giesey dans son étude sur les cérémonials monarchiques, la séquence rituelle idéale place l'entrée royale à Paris dans les jours suivant le sacre d'un nouveau souverain à Reims²⁰. Couronné le 15 mai 1561, Charles IX devait entrer dans sa capitale le 10 juin. À la suite de multiples reports et toutes sortes de prétextes, Catherine de Médicis et la ville de Paris s'entendent pour le 6 avril 1562²¹. L'entrée a bel et bien lieu, mais dans un contexte tout à fait hors normes. La situation plus que compliquée qui résulte des événements de Wassy et de l'entrée « triomphale » du duc de Guise un mois auparavant, force le monarque à faire son entrée officielle dans Paris non pas de façon triomphale, mais très discrètement. Suivant le parcours traditionnel passant par la porte Saint-Denis et la rue du même nom, le roi accompagné de sa mère et du roi de Navarre est accueilli sans solennité par les dignitaires parisiens vêtus honnêtement (sombrement) puis, il est escorté jusqu'au Louvre. Pour la cour et pour Catherine de Médicis, il faut refaire l'exercice en bonne et due forme, mais seulement une fois la situation politico-religieuse de la France apaisée²².

2.1.2 L'édit d'Amboise

L'édit du 19 mars 1563, signé à Amboise, clôt en quelque sorte la première guerre de religion. Tout en étant plus restrictif à l'égard du culte réformé que l'édit de Janvier, il est

¹⁸ Babelon, *Paris...*, p. 435.

¹⁹ Miquel, *Les guerres de religion...*, pp. 236-237.

²⁰ Ralph E. Giesey, *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1987, pp. 36-37.

²¹ Au 4 juin, le roi demanda un report de l'entrée pour la mi-août en raison de la chaleur. De son côté, on sait que Catherine de Médicis a proposé la date du 15 janvier 1562, mais l'Hôtel de Ville de Paris refusa prétextant de possibles grands froids. On en vient à un compromis soit la date du 6 avril 1562. Victor E. Graham et W. McAllister Johnson, *The Paris Entries of Charles IX and Elisabeth of Austria, 1571*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, pp. 3-4. Paul Guérin, *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, tome 5, Paris, 1892, p. 96.

²² Graham, *The Paris Entries...*, p. 5. Voir aussi Guérin, *Registres...* tome 5, pp. 199-120.

aussi fondé sur l'idée de la tolérance civile²³. Comparativement à l'édit de Janvier, celui d'Amboise permet la célébration du culte protestant uniquement dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage ou sénéchaussée. Pour les endroits où le culte protestant était célébré au 7 mars 1563, le culte y est maintenu. Chez les seigneurs, le culte en famille est permis, voire élargi à leurs sujets pour ceux détenant un droit de haute justice. De plus, l'édit fait mention d'une interdiction formelle des injures et violences. Enfin, l'exception demeure toujours Paris où l'autorité royale réaffirme son interdiction formelle de la pratique du culte protestant²⁴. Encore une fois, le Parlement de Paris est réticent à enregistrer l'édit, mais finit par plier le 27 mars. Les Parlementaires considèrent toutefois que la validité de cet édit devrait être de courte durée, le temps que soit proclamée la majorité de Charles IX.

Cette proclamation du roi s'effectue lors d'un lit de justice le 17 août 1563, au Parlement de Rouen, au lieu de celui de Paris. Pour Jouanna, cette particularité dans la procédure avec la tenue du premier lit de justice hors de Paris, s'explique par la volonté de punir le Parlement parisien de ses réserves à l'égard de l'édit d'Amboise. En effectuant la proclamation à Rouen, c'était aussi une manière de remettre en question la prééminence de la première cour du royaume sur l'ensemble du corps parlementaire français²⁵. Non seulement le roi se proclame majeur, mais il réaffirme du même coup l'édit d'Amboise en ordonnant aux parlementaires parisiens d'en confirmer la validité par enregistrement officiel. De nouveau, ce n'est qu'au terme d'une longue confrontation de six semaines avec le roi que le Parlement, toujours furieux d'avoir été laissé de côté pour l'édit de proclamation, enregistre celui d'Amboise pour une seconde fois²⁶.

2.1.3 Le tour de France

À la suite de la première vague d'affrontements, bien que l'unité du royaume en ait pris un coup, c'est davantage le pouvoir monarchique qui en sort affaibli. Pour la reine mère, l'occasion est idéale pour une longue pérégrination dans tout le royaume. Ce que

²³ Le concept de tolérance civile implique une acceptation des différentes religions de façon provisoire et ce dans une perspective essentiellement politique de paix civile. Voir Jouanna, *La France...*, encadré, p. 355.

²⁴ Christin, Olivier, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997, p. 44.

²⁵ Jouanna, *La France...*, p. 419.

²⁶ Jouanna, *La France...*, p. 428.

l'historiographie a appelé le « Grand Tour » (1564-1566) a pour fonction tout d'abord de faire appliquer en bonne et due forme l'édit d'Amboise, mais cherche aussi à redéfinir la relation entre le pouvoir central et celui des périphéries par une réaffirmation de l'autorité royale²⁷. Pour Jean Boutier : « l'incessant déplacement du souverain à l'intérieur de son territoire resserre les liens qui unissent le roi à son peuple. À chaque halte, à chaque étape, la réitération d'un rituel monarchique ancre sa souveraineté²⁸. » Durant l'ensemble du tour, ce sont exactement 108 entrées royales, plus ou moins somptueuses en fonction de l'importance de la cité hôte, auxquelles se prête le jeune souverain. Catherine de Médicis est convaincue qu'en faisant, à travers le rituel, le spectacle de la concorde, celle-ci naîtrait d'elle-même dans le réel entre catholiques et protestants²⁹. Toutefois, Jérémie Foa souligne le côté paradoxal de ces entrées royales censées célébrer la concorde religieuse³⁰. En fait, il y avait interdiction depuis l'édit de Moulins de juin 1563 de pratiquer le culte protestant dans les villes où le roi se trouvait dans un rayon de 50 km ce qui a miné considérablement l'image de concorde que cherche à présenter la monarchie. Il faut ajouter à cela l'imprégnation du religieux dans la tenue d'une entrée. Plusieurs entrées se terminent par une procession religieuse ainsi qu'une grande messe célébrée en présence du roi et des dignitaires de la ville. Une telle insistance sur l'entente célébrée religieusement met du même coup le parti adverse à l'écart, de la même façon, par ses cérémonies catholiques, le concile de Trente n'a pas su rassembler les frères ennemis.

Il y a certes cet objectif chez le roi de chercher à se réapproprier le territoire, surtout les zones plus éloignées de la capitale où les monarques ne se rendaient que très rarement. Toutefois, ces entrées sont aussi cette rare occasion pour les sujets de voir leur souverain, de s'en faire une représentation. Comme le rappelle Boutier, le monarque renforce son autorité grâce à l'adhésion des sujets aux différentes représentations que lui ou la société créent pour définir sa personne³¹. Ceci explique pourquoi, malgré la relative autonomie des édiles dans

²⁷ Jouanna, *La France...*, p. 421.

²⁸ Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman, *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, p. 288.

²⁹ Jérémie Foa, « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhensions dans les entrées de Charles IX (1564-1566) », Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement*, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008 [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.

³⁰ Foa, « Le bêtisier... », conférence.

³¹ Boutier, *Un tour de France royal...*, p. 325.

l'organisation des entrées, il arrive qu'un représentant du roi s'immisce dans les démarches afin d'éviter tout égarement ou affront possible. Pour une ville protestante comme Nîmes, l'entrée du roi a signifié l'interdiction du culte protestant. Dès lors, l'élaboration d'un programme artistique est devenue l'occasion pour les autorités urbaines d'exprimer leur mécontentement face aux politiques royales. C'est d'ailleurs pour cette raison que le connétable Anne duc de Montmorency est envoyé au-devant du roi à Nîmes en 1564 afin de valider le programme que la ville avait préparé : elle a voulu ériger devant l'évêché un arc de buis orné de jaune ; ce que le connétable a proscrit, car utiliser ainsi du jaune, symbole de trahison, était une manière de dénoncer l'édit de Moulins. Ainsi, les Nîmois ont fait preuve d'une « hypocrisie cérémonielle » en étant présent à l'entrée tout en ayant voulu tenir un discours architectural qui n'adhère pas aux objectifs initiaux de l'entrée c'est-à-dire la concorde³². Foa observe aussi d'autres exemples de ce qu'il appelle des renversements du rite à La Rochelle, à Lyon ou à Bordeaux rappelant celui de Nîmes³³. Le cas nîmois n'est donc pas anecdotique et participe à une utilisation symbolique de l'entrée royale comme moment d'expression de l'insatisfaction autant chez les citoyens que chez le monarque.

2.1.4 Encore la guerre...

Alors que la cour se trouve à Monceaux, Condé et ses troupes décident de tenter un coup de force similaire à celui qu'avait réalisé le duc de Guise précédemment, à savoir kidnapper le roi afin de le soustraire à l'influence du clan adverse, représenté par le cardinal de Lorraine. La cour, déjà au fait de la manœuvre des Condéens, prend peur et regagne en toute hâte Paris pour y trouver protection. Comme le rappelle Jouanna, cet échec de Condé le place désormais dans une position plus que délicate. Lui qui a vivement dénoncé chez ses adversaires le même type de manigance qu'il a qualifiée de crime de lèse-majesté, comment dès lors pouvait-il

³² Foa, « Le bêtisier... », conférence.

³³ Le cas de La Rochelle illustre très bien le cas d'une double manipulation du rite par le roi lui permettant de renverser le discours citadin à son avantage et ainsi marquer sa domination. Voir David Rivaud, « Les entrées royales. Outils politiques pour un modèle participatif : le point de vue des municipalités dans les villes du Centre-Ouest (XIV^e-XVI^e siècles) », Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique du consentement*, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008, [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.

justifier son entreprise ratée³⁴ ? Comme l'historienne l'affirme : « Cette fois, l'atteinte à la majesté du roi semble être du côté des réformés, et ni le roi ni la reine mère ne l'oublieront. C'est en tout cas le signal de la guerre³⁵. » Après la mobilisation de ses troupes et quelques escarmouches, notamment dans le Midi, Condé met le siège, le 10 novembre 1567, devant la porte Saint-Denis de Paris; porte qu'empruntaient les rois lors de leurs entrées royales. Durant le siège, le connétable de Montmorency est tué, mais les troupes condéennes inférieures en nombre sont forcées de se replier sur Saint-Denis et Montereau. C'est successivement Orléans, Tours, Blois et Chartres qui sont assiégées par Condé. Dans un ultime effort de négociation, les deux parties en viennent à un accord de paix qui se solde en 1568 par l'édit de Longjumeau, un édit rétablissant celui d'Amboise dans son intégralité avec l'annulation des diverses restrictions qui y avaient été apportées au fil des années³⁶. Longjumeau marque aussi le début de la disgrâce de Michel de L'Hospital qui tente désespérément de réaffirmer le principe de tolérance civile, formulé précédemment dans l'édit d'Amboise, malgré la colère toujours montante des catholiques français. Sa disgrâce n'est confirmée que lorsque le sceau royal lui est retiré en septembre 1568 alors que la guerre a repris de plus belle³⁷. Longjumeau marque aussi la radicalisation de la position de la reine à l'égard des huguenots. À ce propos, Denis Crouzet souligne quelques passages de la correspondance de la reine mère avec notamment Philippe II d'Espagne où elle déplore la perte du connétable tout en espérant voir « la fin de toust cesi [sic] ». Ailleurs, elle charge Monsieur de Fourquevaux d'avertir l'Espagne une fois que « nous aurons nettoiyé le mal qui est en nous » et ainsi se faire obéir de la « vermine » protestante³⁸.

Afin d'éviter les sempiternels débats du Parlement ainsi que les remontrances, le roi décide de forcer la main aux parlementaires en se rendant lui-même au Palais tout en restant à

³⁴ Jouanna, *La France...*, p. 439-440.

³⁵ Jouanna, *La France...*, p. 440.

³⁶ Pour parler de l'édit de Longjumeau, Pierre Miquel relève la dénomination de paix « boiteuse » signée par messieurs Biron et Mesmes, lesquels auraient été selon Miquel deux boiteux. Évidemment, la connotation péjorative rappellerait la dimension beaucoup trop favorable de l'avis des catholiques à l'égard des protestants. Par contre, autant dans l'édition des registres de l'Hôtel de Ville de Paris que pour Arlette Jouanna, l'appellation de paix « boiteuse » et « mal assise » renverrait à celle de Saint-Germain en 1570. Alors que Miquel parle de deux boiteux, Jouanna identifie les deux signataires de la paix de Saint-Germain à Armand de Gontaud-Biron qui était effectivement boiteux et Henri de Mesmes, seigneur de Malassise. Doit-on penser que ce sont ces mêmes deux personnes qui signèrent les paix de Longjumeau et de Saint-Germain ou le résultat d'une erreur de Miquel? Voir Miquel, *Les guerres...*, p. 263; Jouanna, *La France...*, p. 457 et Guérin, *Registres...*, p. 231, note 2.

³⁷ Jouanna, *La France...*, pp. 441-442.

³⁸ Crouzet, *Dieu en ses royaumes...*, p. 385-386.

l'extérieur de la Grande chambre où ont lieu les débats. Toutefois, la seule présence du roi derrière les portes fait grande impression sur les parlementaires qui enregistrent l'édit de Longjumeau sans même émettre une seule remontrance³⁹.

À peine signée, la paix de Longjumeau est rompue en septembre 1568 provoquant du même coup la troisième guerre de religion. En fuite, les chefs huguenots Condé, Coligny et Andelot se réfugient à La Rochelle d'où ils narguent les troupes royales du maréchal de Tavannes⁴⁰. Aux Pays-Bas, les troupes du duc d'Albe mènent quant à elles une violente persécution contre les réformés à la demande de Philippe II d'Espagne. Les troupes du duc partent d'Italie pour rejoindre les Pays-Bas en longeant les frontières françaises. Afin de se prémunir de toute attaque espagnole en provenance des frontières, Charles IX décide lui aussi de lever ses troupes. Comme le souligne Jouanna : « Non seulement les réformés français se sentent menacés par la répression qui s'abat sur leurs coreligionnaires et y voient le début de l'exécution du pacte qui, selon eux, aurait été conclu à Bayonne⁴¹, mais la solidarité nobiliaire réunit dans une commune inquiétude les principaux chefs huguenots et les grands nobles favorables à la tolérance⁴². » Les troupes royales vont-elles s'unir à celles du duc d'Albe pour déferler en territoire français et décimer les protestants français ? Ce climat de peur chez les huguenots débouche sur un véritable mouvement de revigoration des ligues protestantes. Le même phénomène s'observe chez les catholiques qui cherchent à contrebalancer l'élan protestant avec la caution royale même si les ligues ou confréries étaient interdites depuis Longjumeau⁴³. Alors que le roi disgracie L'Hospital, il émet l'édit « perpétuel et irrévocable » de Saint-Maur qui supprime la liberté de culte des réformés et démet les officiers royaux non catholiques de leurs fonctions⁴⁴. Désormais, le discours politique huguenot se radicalise considérablement comme en font foi les différents pamphlets publiés afin de justifier les actions de Condé qui revendique un pouvoir plus important pour les États généraux afin de mieux contrôler le pouvoir royal. Des deux côtés, la mobilisation militaire est importante et se voit renforcée par un appui étranger autant chez les catholiques par l'appui du pape ou du roi

³⁹ Daubresse, *Le Parlement...*, p. 177.

⁴⁰ Babelon, *Paris...*, p. 441.

⁴¹ Étape à mi-parcours du Grand tour où se sont rencontrées les cours française et espagnole. Une rencontre diplomatique où, selon les pamphlétaires protestants, aurait été ourdi le complot menant à la Saint-Barthélemy, mais aussi des retrouvailles familiales puisque Élisabeth de Valois, sœur de Charles IX, est mariée à Philippe II d'Espagne.

⁴² Jouanna, *La France...*, p. 447-448.

⁴³ Jouanna, *La France...*, p. 450.

⁴⁴ Jouanna, *La France...*, p. 452.

d'Espagne que chez les huguenots avec le support de Guillaume d'Orange et d'Elizabeth d'Angleterre. Notons que la position stratégique de La Rochelle permet aux huguenots de bénéficier d'un accès direct à la mer et donc, d'une porte d'entrée vitale pour l'arrivée de renforts anglais ou allemands.

Dans un effort de sécurisation du périmètre autour de La Rochelle, les troupes de Condé conquièrent une série de cités en Poitou et Saintonge hâtant du même coup l'intervention des troupes royales sous le commandement de Monsieur le duc d'Anjou, frère du roi (futur Henri III). Le 13 mars 1569 a lieu tout près de Jarnac le premier choc où sont défaits les troupes huguenotes et où Condé trouve la mort. Alors que le Parlement de Paris émet un avis de mort à l'endroit de l'amiral de Coligny, dernier chef huguenot, dont les troupes affrontent dans un ultime combat les troupes catholiques à Moncontour, l'amiral y est blessé, mais réussit tout de même à s'enfuir. Autant les victoires de Jarnac que de Moncontour galvanisent les troupes catholiques et mobilisent même les poètes qui ne tarissent désormais plus d'éloges pour Monsieur, le frère du roi, encensé comme le nouveau défenseur du catholicisme. Après Jarnac, Pierre de Ronsard fait la louange du duc d'Anjou qui a « coupé Le licol / Qui au col / nous pendoit dès huit années⁴⁵ » autrement dit celui qui a réussi à briser la politique conciliatrice à l'égard des huguenots. Mais comme le dit Simonin : « Hier, un frère guerrier accompagnait le Roi; aujourd'hui, il menace de l'encombrer⁴⁶. »

2.1.5 Saint-Germain ou la paix « boiteuse » et « mal assise »

Coligny en fuite après sa défaite à Moncontour s'engage dans une longue pérégrination dévastatrice dans le Midi et remonte graduellement jusqu'à Paris sans être trop inquiété. Malgré l'avis de mort émis par le Parlement, le conseil royal est réticent à agir avec vigueur à l'encontre de Coligny. La noblesse, désormais plus encline à la négociation et à la modération, sonne le glas de l'ultra-catholicisme des Guise incapable d'en finir avec la guerre. C'est finalement le 8 août 1570 à Saint-Germain-en-Laye qu'est conclue la paix mettant un terme à la troisième guerre de religion. Par ce nouvel édit de paix, Charles IX souhaite le

⁴⁵ Pierre de Ronsard, *Hymne du roy Henry III, Roy de France, pour la victoire de Moncontour*, dans *Œuvres complètes de Ronsard*, Gustave Cohen (éd.), t. 2, 1950, p. 193.

⁴⁶ Michel Simonin, *Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990, p. 313.

rétablissement en France d'une tolérance civile ainsi qu'un droit de culte pour les hauts justiciers comme l'avait déjà établi l'édit d'Amboise. Pour les sujets ordinaires, seulement le culte privé est permis, mais peut être élargi exceptionnellement lors d'un baptême sans rassembler plus de dix fidèles (art. V et VI). De plus, l'édit prévoit le rétablissement des réformés dans leurs biens et offices desquels ils avaient été dépossédés durant les conflits (art. III). L'article XXIX inscrit une nouveauté qui choque beaucoup les catholiques puisque le roi rend aux réformés quatre villes (La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité) pour deux ans après quoi elles devaient réintégrer le giron royal tout en conservant leurs privilèges de culte. De plus, les articles XI et XII reprennent les dispositions des édits d'Amboise et de Moulins quant à l'interdiction du culte protestant autant à Paris que dans un rayon de dix lieux autour du monarque. Du côté catholique, l'incompréhension est grande. Pourquoi le roi est-il aussi conciliant à l'égard des huguenots ? En fait, suite aux nombreuses tentatives de paix infructueuses, les protestants français, davantage soucieux de leur sécurité, exigent du roi plus de pouvoir et de liberté.⁴⁷ L'insatisfaction autant des Parlementaires que de la milice locale⁴⁸, sympathique au parti catholique, face à la politique conciliante du roi ne fait que rendre le climat parisien explosif⁴⁹.

La particularité de l'édit de Saint-Germain tient toutefois dans ses premiers articles qui font état de l'importance de la mémoire dans le processus de paix.

ARTICLE I.⁵⁰ Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autres, dès et depuis les troubles advenus en nostre dit royaume, et à l'occasion d'iceux demeure estainte et assoupie, comme de chose non advenue. Et ne sera loisible ni permis à nos procureurs généraux, ni autre personne publique ou privée quelconques, en quelque temps, ni pour quelque occasion que ce soit en faire mention, procez, ou poursuite en aucunes court ou jurisdiction.

II. Defendons à tous nos sujets de quelque estat ou qualité qu'ils soient, qu'ils n'ayent à en renouveler la mémoire, s'attaquer, injurier, ne provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé. En disputer, contester, quereler, ne s'outrager ou offenser, de fait ou de parole ; mais se soutenir et vivre paisiblement ensemble,

⁴⁷ Jouanna, *La France...*, p. 457.

⁴⁸ La milice parisienne, que Jouanna compare à une « véritable police urbaine » est d'obédience ultra-catholique. Relevant directement du corps de ville, la milice est donc dirigée par le prévôt des marchands Claude Marcel. Jouanna, *La France...*, p. 467.

⁴⁹ Jouanna, *La France...*, p. 466.

⁵⁰ La graphie originale a été conservée par souci d'authenticité.

comme frères, amis concitoyens ; sur peine aux contrevenants d’être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public⁵¹.

À la lumière de ces deux articles, on comprend l’importance que Charles IX accorde à la question de la mémoire ou plutôt à interdire l’expression de réminiscence, qui puisse alimenter la zizanie. Les articles étonnent par leur objectif d’effacer complètement près d’une décennie de conflits religieux, mais ils étonnent surtout par l’absence de dispositions pour appliquer lesdits articles. Que doit-on considérer comme un outrage ou une offense ? Considérer ainsi la querelle et l’injure n’est pas vraiment une nouveauté puisque l’édit d’Amboise en faisait mention dans le quatorzième et dernier article ainsi que l’édit de Longjumeau dans le onzième article (l’édit comporte quatorze articles au total). Celui de Saint-Germain a cela de particulier qu’il place en quelque sorte en priorité la question des injures avant même celle de l’autorisation du culte protestant pourtant au cœur même des conflits⁵². L’autorité royale croyait-elle que le succès de la paix passerait désormais par de telles dispositions ? L’hypothèse mériterait une investigation plus poussée notamment dans les ouvrages de théorie politique du XVI^e siècle concernant spécialement cette dimension de la querelle et de l’injure.

Ce bref résumé a permis de prendre conscience de la profonde césure qu’ont causée les guerres de religion en France. Conflit certes religieux, les multiples affrontements de la décennie 1560-1570 ont rapidement tourné à l’affrontement politique, car pour les calvinistes, remettre en cause le mystère de la transsubstantiation catholique, c’était aussi en quelque sorte la nature sacrée de la figure royale. On retiendra aussi que les calvinistes remettent en question les espaces sacrés définis par les catholiques. Il faut surtout garder à l’esprit le scepticisme latent à l’égard des dispositions du traité de Saint-Germain qui favorise les réformés alors qu’ils étaient militairement en position de faiblesse. Bien que soulagés de savoir la paix revenue, les catholiques, notamment ceux de Paris, demeurent toujours insatisfaits face à ce qu’ils considèrent comme des largesses royales à l’égard des protestants.

⁵¹ Eugène Haag et Émile Haag, *La France protestante*, Paris, 1858, p. 91.

⁵² Les deux premiers articles de l’édit de Nantes, promulgué par Henri IV en 1588, sont d’ailleurs une récupération littérale de ceux formulés par Charles IX en 1570. Toutefois, dans ce cadre restreint des guerres de religion françaises, le fait de placer la question de la mémoire dans le premier article est propre à l’édit de Saint-Germain.

La discrétion dans laquelle s'était tenue l'entrée d'avril 1563 oblige la royauté à en faire une nouvelle, cette fois officielle et donc, plus somptueuse. Jusqu'alors, il avait été inutile de tenir une entrée en pleine période de conflits c'est pourquoi le roi et sa mère ont repoussé à plusieurs reprises la date de cette importante journée. Maintenant que le royaume de France est en mesure d'imposer la concorde à ses sujets, l'occasion est idéale pour la tenue d'une entrée royale dans la capitale. D'autant plus que, dans un effort diplomatique pour tisser des liens avec les grandes cours d'Europe, Catherine de Médicis a réussi à obtenir pour son fils Charles IX la main de Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Le mariage a lieu le 26 novembre 1570, c'est donc avec l'arrivée de la reine en terre de France et son couronnement que le roi et sa mère font coïncider l'entrée royale à Paris.

2.2 ORGANISATION ET PRÉPARATIFS DE L'ENTRÉE

La lecture des recueils d'entrée, comme celui rédigé pour assurer la mémoire de l'entrée de Charles IX à Paris, permet de constater l'ampleur *titanesque* d'une telle entreprise. L'emploi de ce qualificatif bien qu'anachronique permet de prendre conscience de la dimension parfois démesurée de ce type de rituel monarchique. Toutefois, c'est en fouillant parmi les archives municipales que le lecteur est en mesure de quantifier la somme de travail ainsi que de chiffrer les dépenses encourues afin de recevoir dignement le roi. Ce sont dans ces archives que sont colligés les différents devis et contrats passés entre les autorités urbaines et les artistes et les artisans, ainsi que les mandements envoyés aux divers corps urbains requérant leur présence à l'événement.

2.2.1 Date de l'entrée

Le 20 septembre 1570, l'Hôtel de Ville de Paris reçoit une missive signée de la main du roi annonçant officiellement sa venue prochaine.

De par le Roy.

Très chers et bien amez, nous vous avons jà advertiz comme nous avons deliberé, incontinent après noz nopces que nous pretendons faire de brief, arriver en nostre bonne ville et cité de Paris, avecq nostre très chere et très

amée espouze future, là où nous esperons faire noz entrées, l'une à ung jour et l'autre au jour subsequence, ou deux jours après ; et qui pourra estre, selon le desseing que nous avons jà advisé, à la fin du mois de Novembre ; auquel temps vous vous tiendrez prestz avecq noz bons citoyens, que nous esperons que y feront tel debvoir que l'on a de coustume de faire pour noz predecesseurs. Sy n'y faictes faulte. Car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, le vingtiesme jour de Septembre mil V^e LXX.

Signé : Charles⁵³

Le délai accordé à la ville de Paris pour mener à bien l'organisation de l'entrée est plutôt court. Pour les édiles parisiens, cette entrée royale devait être aussi, sinon plus somptueuse encore que celle qui avait été réalisée pour l'entrée du roi Henri II en 1549. Comme l'ont remarqué Graham et McAllister, l'échéance de novembre est repoussée au mois de janvier suivant, mais encore une fois, le roi a du accorder un report préventif de l'entrée à la demande des Parisiens. En effet, dans une missive envoyée le 14 décembre 1570, les Parisiens font état d'une crue des eaux de la Seine qui menace la sécurité des ponts parisiens ainsi que d'un problème de « grandes volleryes qui [...] nuysent beaucoup à la liberté du commerce⁵⁴. » En réponse à ces inquiétudes, le roi annonce d'une part, un report de l'entrée au mois de février et d'autre part, mandate le duc de Montmorency de venir rétablir la situation dans Paris. Bien qu'une remontée des eaux de la Seine en février put faire craindre le pire, cette fois, ce sont les problèmes de santé de la nouvelle reine qui motivent un autre report. Une nouvelle lettre en date du 2 février est envoyée aux échevins de Paris en ce sens.

De par le Roy.

Très chers et bien amez, nous avons resolu de faire nostre entrée en vostre Ville, le premier lundy de Karesme prenant, qui sera le cinquiesme jour du mois de Mars prochain, dont nous avons bien voullu nous advertir, affin que vous donnez ordre è faire tenir toutes choses prestes pour ledict jour, ayans à cause de l'indisposition de la Royne, nostre très chere et très amée compaigne, remis son sacre et entrée en vostre dicte Ville à un aultre temps et lorsque sa santé le pourra porter ; qui est ce que nous avons à vous dire pour le present⁵⁵.

Le mois suivant, une missive confirmant la date de l'entrée du roi est acheminée à l'Hôtel de Ville de Paris. S'enclenche alors un processus codifié afin de publiciser l'information. Les registres municipaux font état des dispositions nécessaires à ce type de cérémonie : « La

⁵³ Guérin, *Registres...*, p. 231.

⁵⁴ Guérin, *Registres...*, p. 255.

⁵⁵ Guérin, *Registres...*, p. 259.

presente a esté leue, publiée à son de trompe et cry publicq par les carrefours de cestedicte Ville et faulxbourgs, à quatre trompettes, à ce que nul n'en peust pretendre cause d'ignorence, led. jour et an⁵⁶. » Une telle manière de procéder rappelle les cérémonies de l'information étudiées par Michèle Fogel. Il y a bel et bien dans le geste du crieur public une opération de signification révélant la volonté royale⁵⁷. En annonçant officiellement le moment de l'entrée, la population, immobile et attentive, se voit en quelque sorte contrainte d'assister à la venue de l'entrée. Du moins, tel qu'exprimé dans la lettre du roi, personne ne peut prétendre ignorer la venue du roi et doit donc se préparer en conséquence. Il s'agit certes d'une cérémonie de l'information telle que définie par Fogel. À notre avis, il faudrait plutôt voir dans cette criée le tout premier moment de l'entrée royale. Nous retrouvons en effet dans ce geste rituel la prémisse de la présence contrainte des sujets à l'entrée du roi.

Le lendemain de la criée, un nouvel ajournement est exigé et le conseiller du roi Pinart envoie une autre missive repoussant au mardi 6 mars la tenue de l'entrée, prétextant cette fois qu'il s'agit d'un meilleur jour de loisir. La missive du 2 février 1570 fixait au premier *lundy de Karesme* la date retenue pour l'entrée du roi. Nous sommes tenté de voir dans cet ultime report un motif essentiellement religieux. En effet, le premier lundi suivant le Mercredi des cendres marque le début du véritable carême⁵⁸. Étant donné que la tenue d'une entrée royale est l'occasion d'une grande fête, mais aussi d'un grand banquet, il est donc inapproprié de faire coïncider festivité et pénitence. Cette explication demeure toutefois une hypothèse puisque les registres municipaux sont plutôt évasifs quant aux véritables motifs de cet ultime report⁵⁹.

2.2.2 Artistes et artisans

L'élaboration et l'organisation d'une entrée royale nécessitent le concours de plusieurs individus, et ce, de différents corps de métier. Le registre des comptes du Trésor de la ville de

⁵⁶ Guérin, *Registres...*, p. 260.

⁵⁷ Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 49.

⁵⁸ Le culte orthodoxe conserve encore aujourd'hui cette tradition.

⁵⁹ Cette lettre de Pinart est datée du 2 mars, soit le même jour que la criée. Elle stipule ceci : « Monsieur, le Roy m'a presentement commandé vous advertir qu'il ne fera son entrée que jusques à mardy prochain ; c'est un jour de loisir davantage, me recommandant humblement à vostre bonne grace. Priant Dieu, Monsieur, vous donner le bonjour. » Guérin, *Registres...*, p. 260.

Paris⁶⁰ donne une indication très détaillée des sommes faramineuses qui ont été dépensées ainsi que le nombre très important de contrats octroyés pour la réalisation de l'entrée du roi Charles IX. Ce registre révèle ainsi le rôle-clé de certains acteurs qu'il convient de présenter pour mieux comprendre ce que nous livre le recueil de l'entrée.

D'abord, Simon Bouquet est un bourgeois et échevin de Paris. Peu d'informations nous sont parvenues à son sujet, sinon qu'il prête serment pour devenir échevin le 17 août 1570⁶¹. C'est à lui qu'est confiée la coordination des différents travaux nécessaires pour l'entrée. Comme le mentionne Graham, Bouquet est un politicien assez cultivé s'adonnant à l'écriture poétique sans toutefois publier officiellement. Dès lors, même si le programme a été réalisé par ses collaborateurs Ronsard et Dorat, la plupart des poèmes qui se retrouvent dans le recueil sont de sa main, ce qui fait dire à Graham : « this was no case of an unskilled amateur in high position imposing his will on reluctant subordinates, but rather of an erudite collaborator whose unpretentious verses can easily stand on their own merits⁶². » Bien que la rédaction de l'ouvrage soit imputable à Bouquet, la création artistique et poétique de l'entrée n'est pas de son ressort. En fait, dans les registres municipaux, on remarque qu'en date du 28 septembre 1570, l'Hôtel de Ville fit venir Pierre de Ronsard et Jean Dorat pour les en charger.

Lesquels, après qu'ilz leur eurent amplement communiqué de cest affaire, comme très affectionnez au service de Sa Majesté et à l'honneur de ladite Ville, auroient prins sur eulx le faix et charge de la facture et composition de la poesie, ordonnance et deviz de la perspective, sculpture et paincture, dont ilz se seroient très heureusement acquittez, comme l'on verra cy après⁶³.

Plus loin, on apprend même que les deux hommes auraient directement passé certains accords avec des artistes tels Charles le Conte [Comte] pour les ouvrages de charpenterie, Niccolo dell'Abate⁶⁴ [aussi appelé Nicolas Labbé] et Pierre Angers pour les peintures et

⁶⁰ L'ensemble des documents se rapportant à l'entrée royale de 1571 se trouve en annexe de l'ouvrage de Victor Graham et W McAllister Johnson, *The Paris Entries of Charles IX and Elizabeth of Austria, 1571*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, pp. 316-399.

⁶¹ « Et le dix septisme jour d'iceulx mois et an, led. Sieur Bouquet auroit fait et presté icelluy serment en tel cas requis dud. estat d'Eschevin d'icelle Ville, ès mains de Messieurs de la Chambre du Conseil establie en la Chambre des Comptes, suyvant led. Commandement et ordonnance. » Voir Paul Guérin, *Registres...*, tome sixième, p. 178.

⁶² Graham, *The Paris...*, p. V.

⁶³ Guérin, *Registres...*, p. 233.

⁶⁴ Dell'Abate (Nicolo) peintre italien (1509 -1571) Appelé à Fontainebleau en 1552, il y devient le collaborateur principale du Primatice. Représentant du courant maniériste en art, il est avec le Primatice et Rosso, l'une des grandes figures de l'École de Fontainebleau. Sa participation à l'entrée de Charles IX pourrait être sa dernière réalisation, du

Germain Pilon⁶⁵ pour les sculptures, lesquels travaillent incessamment « au fait et manufacture des choses dessusdictes, suivant les pourtraictz, compositions, desseings et ordonnances desdictz sieurs de Ronsard et de Dorat, ordinairement assistez et commandez de mesdictz dieurs de la Ville, qui à ce ont tousjour l'oeil et la superintendance...⁶⁶ » Ici, les registres confirment l'importance notoire de Ronsard et de Dorat dans la création des *apparati* de l'entrée, même si l'on mentionne clairement le contrôle que la Ville de Paris a sur le contenu.

Pierre de Ronsard (1524-1585) amorce sa carrière en tant que diplomate, occupation qu'il délaisse en 1540 au profit des lettres⁶⁷. Émule des classes de Jean Dorat, tout comme Jean-Antoine du Baïf, Ronsard s'impose rapidement comme une figure importante des lettres françaises ce qui lui vaut d'ailleurs le prestigieux titre de « Prince des poètes » à la cour de Henri II⁶⁸. C'est d'ailleurs pour ce dernier qu'il souhaite rédiger une vaste épopée retraçant les origines historiques, mais surtout mythologiques de la France. C'est finalement à Charles IX qu'il dédie son ouvrage en 1572⁶⁹. À ce propos, il est intéressant de constater que différents thèmes abordés dans la *Franciade* sont mis en évidence dans les divers monuments et peintures de l'entrée du roi⁷⁰. Durant les guerres de religion, Ronsard est au sommet de sa gloire qu'il tire essentiellement de sa relation étroite avec le pouvoir politique. C'est d'ailleurs sous Charles IX qu'il devient le poète officiel de la cour responsable des fêtes, mais aussi propagandiste royal de la Réforme catholique⁷¹. Grandement inspiré par les hauts faits de l'armée royale, Ronsard prend au sérieux son rôle de poète « national »⁷². Il rédige

moins dans la capitale. Voir Sylvie Béguin, « Dell'Abate, Nicolo » *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/dell-abate-dell-abbate/> (page consultée le 25 février 2014).

⁶⁵ Pilon (Germain) sculpteur français (1525-1590) Grandement influencé par l'École de Fontainebleau où il travaille à la demande du Primate, il s'inspire aussi comme Dell'Abate du maniérisme italien tout en conservant sa touche française. En 1572, Pilon est nommé contrôleur des effigies et des monnaies. Son œuvre sculptural est surtout reconnu grâce à ses monuments funéraires dont ceux dédiés à Henri II et Catherine de Médicis. Voir Thomas Wolfgang Gaehtgens, « Pilon, Germain » *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/germain-pilon/> (page consultée le 25 février 2014). Voir aussi Geneviève Bresc-Bautier, *Germain Pilon et les sculpteurs français de la Renaissance. Actes du colloque du Louvre, 26-27 octobre 1990*, Paris, La documentation française, 1993.

⁶⁶ Guérin, *Registres...*, p. 233.

⁶⁷ Gadoffre, Gilbert. *Ronsard par lui-même*. Bourges, Éditions du Seuil, 1964, pp. 8-9.

⁶⁸ Gadoffre, *Ronsard...*, p. 182.

⁶⁹ Gadoffre, *Ronsard...*, p. 184.

⁷⁰ Voir Graham, *The Paris...*, p. 16-17.

⁷¹ Gadoffre, Gilbert. « Ronsard, Pierre », *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/pierre-de-ronsard/> (page consultée le 25 février 2014)

⁷² Simonin, Pierre de Ronsard..., p. 203.

notamment une *Prière à Dieu*, un *Chant triomphal* après la bataille de Montcontour ainsi que *L'Hydre desfaict* à la louange du duc d'Anjou. À la mort de Charles IX, Ronsard perd beaucoup d'influence auprès des grands du royaume et finit par se retirer dans son domaine de Saint-Cosme où il décède en 1585.

La participation de Ronsard à l'élaboration du programme de l'entrée de Charles IX est indéniable ce qui explique l'omniprésence de sa poésie et de son univers mythologique. On peut même avancer l'hypothèse qu'il s'est servi de l'entrée pour promouvoir sa *Franciade* dont la publication est à venir. Contrairement à Dorat qui est peu mentionné dans les registres, le nom de Ronsard apparaît à plusieurs reprises afin de lui attribuer ici et là la création de portions du programme ornemental.

Jean Dorat (1508-1588) est issu d'une famille aisée de Limoges et selon Henri Demay, il a cette particularité d'avoir traversé six règnes dont cinq rois qu'il a côtoyés de près⁷³. Fervent humaniste et professeur de grec, Dorat est nommé précepteur des pages du roi François 1^{er} en 1541 et c'est durant cette période qu'il se lie d'amitié avec le futur Henri II ainsi qu'avec Pierre de Ronsard⁷⁴. En 1552, Dorat se voit nommer précepteur du duc d'Angoulême, fils de Henri II, mais rapidement congédié par des pressions externes⁷⁵. L'attente n'est toutefois pas trop longue puisque la même année, selon Demay, Henri II, est pris de remords, offre au poète une chaire au *Collège des lecteurs royaux*⁷⁶. La consécration vient néanmoins sous le règne de Charles IX qui le nomme poète royal⁷⁷. À la suite des événements de la Saint-Barthélemy, il rédige une apologie des catholiques cautionnant leurs actions durant le massacre⁷⁸. Peut-on y voir une trace des convictions profondes du poète à l'égard des réformés? Il n'en demeure pas moins une figure des plus importantes de cette époque et « un des meilleurs propagandistes de l'esprit de la Renaissance, le représentant le plus authentique de l'humanisme à la fois littéraire et savant » selon Demay⁷⁹.

Bien que les registres municipaux identifient Ronsard et Dorat comme les deux créateurs de l'entrée, ils ne spécifient pas la distribution de leurs tâches respectives. En fait, à la lecture des

⁷³ Henri Demay, *Jean Dorat*. Paris, Éditions L'Harmattan, 1996, p. 14-15.

⁷⁴ Demay, *Jean Dorat...*, pp. 41-42.

⁷⁵ Demay, *Jean Dorat...*, p. 55. Sur ce point, l'auteur est avare de détails quant à savoir de qui provient les pressions auxquelles il fait allusion. Une recherche plus élaborée pourrait peut-être révéler des informations intéressantes.

⁷⁶ Demay, *Jean Dorat...*, p. 59.

⁷⁷ Demay, *Jean Dorat...*, p. 73.

⁷⁸ Demay, *Jean Dorat...*, p. 82.

⁷⁹ Demay, *Jean Dorat...*, p. 115.

devis, c'est le nom de Ronsard qui apparaît directement lié au programme ornemental de l'entrée du roi et de la reine. Quant à Dorat, grand absent des registres, il n'apparaît que très rarement, hormis lorsque les transactions financières sont mentionnées. La lecture du recueil permet toutefois de saisir la nature de son travail alors que plusieurs poèmes ou inscriptions en grec ou en latin lui sont attribués. C'est davantage lors du banquet de la reine que son rôle est remarqué puisque ce sont ses vingt-quatre distiques en latin que Dorat fait faire en peinture par Dell'Abate⁸⁰. Le peu de place qu'occupe Dorat dans la création du programme pour l'entrée du roi s'expliquerait peut-être comme le souligne Michel Simonin par la maladie qui frappe le poète alourdissant du coup la tâche de son collègue Ronsard⁸¹.

Il ne faut toutefois pas oublier d'autres figures importantes comme Olivier Codoré, lequel ne joue pas un rôle prépondérant dans l'organisation même de l'événement, mais gravite tout de même autour de ses créateurs puisque c'est lui qui se charge des diverses gravures présentes dans le recueil de Bouquet, ainsi que Jean Regnard et Richard Toutain⁸², lesquels sont mandatés pour réaliser les pièces d'orfèvreries offertes au roi et à la reine. D'ailleurs, dans son article portant sur la famille Toutain, Michèle Bimbenet-Privat souligne que Toutain est un artisan bien en vue dans la capitale et que plusieurs artistes tels Germain Pilon et Olivier Codoré sont des habitués de son atelier. Toujours selon elle : « c'est précisément ce monde d'artistes qui, de 1550 à 1580, matérialisa avec brio les goûts fantasques et somptueux de la cour des Valois⁸³. » Elle ajoute que son statut particulier le place à la tête des processions

⁸⁰ Pour l'occasion du banquet de la reine, la grande salle du palais épiscopal est décorée d'une série de tableaux réalisés par Niccolò Dell'Abate et ayant pour thème l'histoire de Cadmos d'après Jean Dorat. Le programme du banquet ne sera pas abordé dans cette étude, mais la thématique est très importante puisque l'histoire de Cadmos revient épisodiquement durant l'entrée du roi et de la reine. Pour plus d'explications, nous renvoyons le lecteur à deux articles très complets : Frances A. Yates, « Poètes et artistes dans les entrées de Charles IX et de sa reine à Paris en 1571 » dans Jean Jacquot (dir.), *Les Fêtes de la Renaissance*, Paris, CNRS, 1956, pp. 61-84 ; Luisa Capodici, « Cadmos et l'harmonie. Jean Dorat, Nicolò dell'Abate et le décor de la salle du banquet pour l'entrée de Charles IX et Elisabeth d'Autriche (Paris, 1571), *Seizième siècle*, n° 3, 2007, pp. 61-90.

⁸¹ Michel Simonin, *Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990, p. 321.

⁸² Toutain (Richard) orfèvre français (?-1585) Richard Toutain dit l'aîné est issu de la seconde branche parisienne des Toutain. Responsable de l'atelier les Trois-Coquilles à la mort de son père, il est celui qui acquit la plus grande renommée. Il occupe d'ailleurs la charge de garde de la profession en 1558, 1562, 1566, 1570 et 1574. Sans être intimement lié à la cour comme pouvait l'être le prévôt des marchands Claude Marcel, lui aussi orfèvre, Richard l'aîné réalisa tout de même quelques objets d'orfèvrerie dont des bagues offertes à Henri, roi de Pologne, par son frère Charles IX. Michèle Bimbenet-Privat, « Une famille d'orfèvres parisiens au XVIe siècle, les Toutain », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1983, tome 141, pp. 91-115.

⁸³ Bimbenet-Privat, « Une famille d'orfèvres... », p. 102.

ainsi qu'à l'accession ultérieure à des charges municipales⁸⁴. Dès lors, on constate à la fois l'importance de l'individu, mais aussi celle du groupe qu'il côtoie à savoir ceux qui participent à l'élaboration de l'entrée parisienne de Charles IX. Peut-on lier ces divers acteurs dans un réseau à la fois proche du monarque et des autorités citadines? Il n'en demeure pas moins que tous se connaissent et doivent probablement nourrir une approche artistique et rhétorique similaire à celle de Ronsard et de Dorat.

2.2.3 Gestion et finances de l'entrée

Comme l'a bien établi Bernard Guinée, le droit de gîte médiéval répondait aux impératifs d'un pouvoir royal itinérant. Il y avait certes un ensemble de gestes cérémoniels, mais l'objectif initial étant avant tout celui d'assurer l'hébergement du roi et de sa suite. De la sorte, la ville qui recevait son monarque devait aussi couvrir les frais de bouche de l'ensemble de la cour. Au-delà du seul geste pratique, la libéralité des villes s'observe déjà à l'époque médiévale grâce aux dons offerts aux rois, souvent en nourriture ou en vin, mais aussi en argent⁸⁵. Néanmoins, la simplicité des entrées royales médiévales n'imposait pas de grandes dépenses aux villes. La transformation graduelle des entrées royales, passant du gîte offert au roi aux grandes cérémonies du XVI^e siècle, implique nécessairement des dépenses somptuaires toujours plus grandes⁸⁶. Nous porterons dans cette section notre attention principalement sur les impératifs économiques nécessaires à la tenue de l'entrée de 1571. Le sujet inévitable du don et du contre-don, tel qu'étudié par Marcel Mauss, ne sera pas abordé ici, mais réservé au dernier chapitre du mémoire afin d'établir un portrait plus exhaustif de l'entrée royale en tant que don. Nous allons nous en tenir pour l'instant aux registres comptables et aux mandements émis par les échevins parisiens relatifs à la préparation de l'entrée du roi.

⁸⁴ Bimbenet-Privat, « Une famille d'orfèvres... », p. 105. Bimbenet-Privat cite l'ouvrage de Charles Ginoux où il mentionne que Richard Toutain aurait été nommé consul en 1578.

⁸⁵ Bernard Guinée et Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1325 à 1515*, Paris, Éditions du CNRS, 1968, pp. 7-10.

⁸⁶ Bruno Paradis et Lyse Roy, « "Le cœur craintif est de tout danger seur, puisque Titan en ce pays arrive" Le don dans les entrées solennelles en France aux XVI^e et XVII^e siècles » *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV^e aux XVIII^e siècles*, dans Marie-France Wagner (dir.), Paris, Honoré-Champion, 2007, p. 129.

Après avoir reçu le 20 septembre 1570 la première missive royale annonçant l'entrée prochaine du roi, l'Hôtel de Ville de Paris convoque rapidement une assemblée afin de voir aux dispositions nécessaires à prendre quant à l'organisation. Bien que le premier souci des échevins parisiens soit de s'assurer d'offrir au roi Charles IX une entrée aussi somptueuse que celle offerte à son père Henri II, le véritable problème est celui du financement de l'entrée. Conscients des sommes indispensables, mais surtout conscients de l'incapacité de la ville à en assumer les frais, les échevins prévoient demander l'autorisation au roi d'emprunter une somme de 48 000 livres tournois. Les lettres patentes autorisant cet emprunt sont délivrées le 4 octobre suivant, puis enregistrées par la Chambre des comptes douze jours plus tard.

Sur quoy ayant faict assembler les Conseillers de nostredicte Ville, qui auroient advisé de nous faire dire et remonstrer que, à l'occasion des autres grandes charges et affaires que nostredicte Ville a cy devant euz a supporter et qu'il leur convient encores chacun jour faire, pour les euvres et reparations requises et necessaires à faire en nostredicte Ville, ilz ne pourroient supporter lesdiz fraiz [...]. Sçavoir faisons que nous, [...] voulons, permettons et octroyons à iceulz Prevost des Marchans et Eschevins que, pour satisfaire et fournir aux fraiz tant de nostre dicte entrée que de celle de la Roynne, [...] et aux dons qui nous seront respectivement faictz, et mesmes pour la despence des arcs triumphans, théâtres, portiques et eschaffaulx qui seront mis et apposez ès rues et carrefours de ladicte Ville, robes et habitz desdictz Prevost des Marchans et Eschevins, et autres officiers d'icelles Ville, ainsi qu'il a esté faict en semblable pour la dicte entrée de nostredict feu seigneur et pere, [...] ilz puissent vendre et constituer rente jusques à ladicte somme de quatre mil livres tournois par chacun an, pour le recouvrement de ladicte somme de XLVIII^m livres...⁸⁷

Cette requête reflète la réalité économique de la ville de Paris qui n'arrive qu'à pourvoir aux frais ordinaires de gestion de la ville. Il est vrai qu'un imprévu de cette nature, nécessite un fond considérable. D'ailleurs la surenchère grandissante entre les cités oblige Paris à faire démonstration de sa puissance au prix d'un endettement conséquent, situation qui n'est pas nouvelle puisque la même procédure de prêt avait été utilisée pour l'entrée de Henri II en 1549. Dans un contexte comme celui-ci, une ville qui s'offre en cadeau à son roi et qui doit requérir un prêt de cette nature soulève un questionnement sur la nature de l'entrée, surtout celle de 1571. Il faut voir dans ces exigences économiques à notre avis une volonté d'assujettir la ville de Paris en l'investissant aussi symboliquement par la présence du roi

⁸⁷ Guérin, *Registres...*, note 4, p. 232-232.

qu'économiquement en la plaçant dans une situation financière délicate. Alain Guéry parle d'un *roi dépensier*⁸⁸, mais l'exemple de Paris montre qu'il s'agit aussi d'un roi qui fait dépenser.

Le registre des comptes fait un inventaire détaillé des différents prêteurs ainsi que du montant récolté. Bien qu'une grande partie des sommes collectées le sont dans les mois d'octobre et de novembre, les entrées d'argent se poursuivent dans le registre jusqu'au 15 mars 1571 pour un total de 48 000 livres tournois. La majorité des donateurs proviennent évidemment des hautes sphères parisiennes, qu'ils soient membres de la cour du Parlement, marchands ou maîtres de métiers. Fait intéressant, plusieurs femmes riches apparaissent dans le registre en ayant toutes un point en commun : le veuvage.

De damoiselle Liet Feu, vefve de feu maistre Jehan Lallemand, luy vivant conseiller du roy et president en sa court de parlement de Rouen, la somme de sept vingtz livres tournoys qu'elle aourny comptant en douzains, presens les notaires, pour la constitution de XI livres XIII sols III deniers tournois de rente, comme il est declaré oudict cahier. Pour ce, cy VII^{xx} livres tournois⁸⁹.

Quant aux frais qui ne sont pas assumés par la ville de Paris, ce sont les corps de métier qui doivent veiller à l'équipement et aux vêtements de leurs représentants. Bien que les frais puissent incomber aux personnes concernées, la nature du costume reste l'apanage de l'Hôtel de Ville qui s'assure que chacun revête le vêtement et la couleur qui siéent au rang de chacun. Par exemple, la convocation des gens de métier formule ainsi sa requête : « Et pour fournir aux fraiz, pourrez contraindre tous ceulz dudict mestier tant de la Ville que faulzbourgs, le fort portant le foible, et ce par toutes voyes, manieres dues et raisonnables. »⁹⁰ Bien que la procédure tienne compte des inégalités économiques, ils appert que plusieurs contributeurs se soient plaints auprès des autorités municipales : « les ungs pour estre surtaxez et les aultres pour n'estre contribuables... »⁹¹. Il nous est impossible de mesurer l'importance des critiques et des jugements établis. Certes, bien que certains souhaitent contribuer aux frais de l'entrée, d'autres trouvent leur cotisation beaucoup trop élevée. Il est difficile d'appréhender le

⁸⁸ Alain Guéry, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, n° 6, pp. 1241-1269.

⁸⁹ Graham, *The Paris Entries...*, p. 321-322.

⁹⁰ Guérin, *Registres...*, p. 235.

⁹¹ Guérin, *Registres...*, p. 254. Cette entrée dans les registres municipaux apparaît sept jours après la requête initiale formulée auprès des gens de métier. Bien qu'il nous soit impossible de vérifier dans les sources ces cas de remontrances, Paul Guérin assure qu'il existe plusieurs jugements (*Registres d'audiences*, Z 683₁) en date des mois d'octobre à décembre portant sur ces questions.

sentiment derrière ces réticences. Sont-elles seulement économiques alors que la personne se sait incapable de couvrir le montant exigé ou s'agit-il d'un geste de désapprobation à l'égard de l'entrée royale elle-même et de son coût toujours plus élevé ? Il nous est impossible de répondre.

Hier comme aujourd'hui, les questions de sécurité demeurent. Un mandement est donc fait aux différents Quarteniers de la ville afin qu'ils mandatent leurs Cinquanteniers et Dixiniers de fermer les rues et ruelles perpendiculaires au tracé royal par des chaînes et « ferez que les dixiniers y puissent tenir si bien la main qu'il n'advienne aucun desordre⁹². » Quant aux artères devant aussi être fermées, l'Hôtel de Ville ordonne au « maistre des œuvres de charpenterye », Charles Le Comte, de réaliser des barrières de bois afin de fermer les ruelles restantes. Enfin, il est fait mention que chacun des habitants dont les résidences se trouvent sur le parcours royal doivent tendre de grandes tapisseries afin de décorer les façades des maisons, mais ils doivent aussi fournir une torche à laquelle seront accrochée les armoiries de la ville.

Les registres municipaux tout comme les livres de comptes contiennent de nombreux éléments relatifs aux contrats et aux sommes d'argent versées aux différents artisans mandatés par la ville pour réaliser les décors et les arcs de triomphe. Comme il a été mentionné précédemment, c'est l'Hôtel de Ville de Paris qui engage Jean Dorat et Pierre de Ronsard afin de réaliser le programme ornemental de l'entrée. C'est donc à eux qu'incombe la création des différents sujets mythologiques et religieux qui sont ultérieurement réalisés par les artistes comme Germain Pilon et Niccolo Del'Abate. Nous savons aussi que les artisans ne travaillent pas seulement à partir des devis qui leur sont remis et que l'on retrouve dans les registres municipaux, mais qu'ils utilisent aussi des croquis qu'avait réalisés auparavant Germain Pilon fort probablement en collaboration avec Ronsard et Dorat. Le montant accordé pour ces différents travaux est en partie remis à l'avance puisqu'il incombe à chacun de fournir les matériaux requis pour leurs réalisations. Bien qu'il ne soit pas fait mention du sort réservé aux différents ouvrages, celui des ouvrages de charpenterie est fixé dès le départ.

Et en ce faisant, a esté accordé que, après l'entrée dudict seigneur et de la Royne future en cestedicte Ville faictes, ledict Le Conte reprendra tout le boys

⁹² Guérin, *Registres...*, p. 260-261.

desdictz ouvraiges de charpenterye et menuyserie, lesquelz il sera tenu desmollir et faire oster à ses despens, et rendre place nette le plustost que faire ce pourra⁹³.

Dans son étude sur les entrées à Anvers au XVI^e siècle, Emily J. Peters constate qu'il était courant de conserver et de récupérer certains objets et ornements afin d'être prêt pour tout événement civique impromptu⁹⁴. Pour le cas parisien, rien dans les archives ne permet de confirmer une telle pratique même si les profondes similitudes entre l'entrée de Henri II et celle de son fils en 1571 laissent croire le contraire. Lors de l'entrée de François 1^{er} en 1515 à Paris, on récupère du matériel de l'entrée de Marie d'Angleterre qui a été faite quelque mois plus tôt⁹⁵.

Les archives municipales montrent l'ampleur de l'organisation qu'exige une entrée royale. Le cas parisien est particulier en cela qu'il s'agit de l'entrée du roi dans la capitale et de sa première entrée réalisée dans les règles de l'art. La surenchère à laquelle s'expose les villes du royaume ont un effet inéluctable sur Paris où tout doit être encore plus magnifique. Une telle entreprise est coûteuse certes, l'endettement nécessaire pour couvrir les frais de l'entrée l'illustre, mais il faut garder à l'esprit que pour la ville, le don d'elle-même charme le roi qui manifeste son appréciation par de nombreuses largesses.

2.3 L'ENTRÉE ROYALE : GESTES ET SYMBOLES

L'entrée royale française s'articule autour de deux pôles qui, bien qu'ils soient bien distincts, apparaissent parfois indissociables : le rituel et la cérémonie. Nous rappellerons au lecteur la nature de la dimension cérémonielle qui, comme l'explique Pierre Smith, renvoie à la fois au décorum et à la décoration⁹⁶. Il en sera question dans le prochain chapitre. La dimension rituelle de l'entrée royale, sans devoir en faire la démonstration, mérite que l'on

⁹³ Guérin, *Registres...*, p. 238.

⁹⁴ Emily J. Peters, « Printing Ritual : The Performance of Community in Christopher Plantin's La Joyeuse & Magnifique Entrée de Monseigneur Francoys... d'Anjou », *Renaissance Quarterly*, vol. 61, n° 2, 2008, p. 376.

⁹⁵ Lyse Roy et William Kemp, « France qui son cueur luy presente : Les relations de l'entrée de François 1^{er} à Paris en 1515 », *Bibliothèque d'humanisme et renaissance : travaux et documents*, Genève, Librairie Droz, 2014, pp, 471-500.

⁹⁶ Pierre Smith, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 630.

s'y attarde à travers l'entrée parisienne de 1571. Nous exposerons les différentes étapes de l'entrée royale, dont le cortège, en considérant les questionnements qu'elles soulèvent en regard des concepts de représentation, de dialogue et de don. Une étude des archives permettra de mieux comprendre l'importance, mais aussi le lieu potentiellement conflictuel que peut être une entrée royale.

2.3.1 La ville qui s'offre

Une fois les derniers préparatifs terminés et l'approche du roi confirmée, le grand bal urbain peut se mettre en branle. Avant que le roi n'entre dans la ville, les représentants urbains sortent des murs et défilent devant le roi. La veille, on rappelle à tous les lieux de rendez-vous préalablement fixés comme l'illustre cet extrait des registres municipaux :

Il est ordonné à tous les bourgeois, archers, gens de mestier et aultres, tant de pied que de cheval, qui sont ordonnez par la Ville pour l'entrée du Roy, qu'ilz ayent à eulx tenir prestz pour demain au matin, au lieu et heure qui leur a esté mandé, affin de marcher et aller au devant du Sa Majesté⁹⁷.

Le matin du 6 mars 1571, le roi de France Charles IX arrive au prieuré Saint-Ladre, sis au faubourg Saint-Denis et s'apprête à faire son entrée officielle dans sa bonne ville de Paris. Vers les dix heures, le roi prend place sur une estrade ornée de tapisseries de Turquie et s'assoie sous un dais de velours pers, ornés de fleurs de lys dorées. De son siège, le roi peut ainsi admirer les multiples délégations urbaines venues pour le saluer. Dans un long cortège, les ordres religieux, les universitaires, les hommes d'armes, les édiles locaux et les parlementaires défilent devant le roi⁹⁸. Ce défilé agit à titre de symbole puisqu'il permet d'incorporer au corps du roi le corps social permettant, selon Pascal Lardellier, de reconstituer l'idéal mystique et monarchique

⁹⁷ Guérin, *Registres...*, p. 262.

⁹⁸ L'épisode de la sortie des dignitaires urbains est absente de la relation de Bouquet, mais se trouve dans les registres municipaux. On y apprend que les dignitaires sont sortis de Paris par la porte Saint-Martin et qu'ils sont entrés par la suite avec le roi par la porte Saint-Denis tout près et ce, afin d'éviter tout désordre ou confusion. Nous reproduisons ici l'extrait en question. « Toute laquelle compaignye de la Ville, partant de la Greve, allerent par la rue de la Vennerye et passerent par la rue du Crucifix Saint Jacques et l'Apport de Paris par dedans la rue Saint Denys, où fut prins le chemyn, combien que l'on pensoit aller par la rue Saint Martin. Mais fut advisé d'aller le long de lad. rue Saint Denys, à cause que Messieurs les quatre Eschevins et les gardes qui devoient porter le ciel demourerent en chemyn, qui n'eussent esté veuz, au moyen de quoy fut prins le chemyn de lad. rue Saint Denys, pour trouver la compaignie par la rue du Bourg l'Abbé, devant la Fontaine de la Roynne, pour gagner la porte Saint Martin, et en ce faisant evitter confusion. » Guérin, *Registres...*, p. 282.

derrière la royauté⁹⁹. Au terme du défilé, le prévôt des marchand Claude Marcel, accompagné des quatre échevins parisiens, présente au roi sa harangue et, « ainsi qu'il est accoustumé, remet les clefs de la ville attachées à un gros cordon d'argent et de soye des couleurs du Roy, pendant à un baston couvert de veloux cramoisi, canetillé d'argent¹⁰⁰. »

La description du rituel de la remise des clefs est peu explicite dans le recueil de Bouquet. En revanche, celle qui figure dans les registres municipaux est plus éloquente et offre un éclairage différent.

Auquel lieu, par mond. sieur le Prevost des Marchans, accompaigné des Eschevins, suivy de la pluspart des Conseillers, fut faicte la harangue à Sa Majesté. Et faisant icelle ung genoil en terre, baisant les clefz, les presenta à Sa Majesté, qui les print luy mesmes et commanda à mond. seigneur d'Anjou les faire bailler à une garde escossoize, qui les print et rapporta tost après au Bureau, se confiant en eulx comme ses très bons, très loyaulx et fidelles subjectz¹⁰¹.

La tradition de la remise des clefs de la ville au roi remonte à 1437 lors de l'entrée de Charles VII, première occurrence de ce rituel de soumission au pouvoir royal¹⁰². En offrant elle-même ses clefs au roi, c'est toute la ville qui s'offre au roi et qui marque son allégeance à la couronne. Les registres municipaux mentionnent explicitement que c'est le roi lui-même qui prend les clefs et non le Garde des Sceaux. Il s'agit bien d'un contact direct entre le roi et ses sujets représentés par le prévôt des marchands. Comme le rappelle Pascal Lardellier : « Voir le roi et être vu de lui, admirer ce pouvoir incarné, soudain présent et d'essence sacrée, c'était à l'époque absolument *extraordinaire*, historique¹⁰³. » La gémflexion des édiles urbains renvoie avec justesse non seulement à l'acte de soumission envers son roi, mais aussi envers le sacré.

Après le corps urbain, c'est autour du roi et de la cour de se mettre en marche et d'approcher la porte Saint-Denis avec à l'arrière du cortège, les Parisiens toujours bien ordonnés. Avant toutefois de franchir la première porte, des salves d'artillerie sont échangées entre les hommes du roi et ceux de la ville¹⁰⁴. La seule symbolique de la lutte armée ne permet pas d'épuiser le sens de ce geste qui est en soit essentiellement guerrier. Faut-il rappeler qu'il survient après la remise des clefs de la ville. Peut-être devons-nous y voir plutôt une démonstration des deux

⁹⁹ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 121.

¹⁰⁰ Bouquet, *Bref...*, 42v.

¹⁰¹ Guérins, *Registres...*, p. 284.

¹⁰² Bryant, *The King and The City...*, p. 88.

¹⁰³ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 137.

¹⁰⁴ Bouquet, *Bref...*, 47v. Guérin, *Registres...*, p. 286.

forces en présence : celle du roi victorieux durant les guerres de religion et celle de Paris qui a su se défendre. D'un autre côté, il pourrait s'agir d'un avertissement adressé au roi. En effet, ce dernier toujours *extra-muros* s'est vu remettre les clefs de bonne foi, mais la ville est encore en mesure de se défendre.

C'est avec le passage de la porte Saint-Denis que s'amorce le parcours du roi dans la ville de Paris où l'attendent les Parisiens qui avec une « joye et allegresse incroyable, crians à haulte voix, vive le noble Roy de France »¹⁰⁵. Le recueil poursuit ainsi :

Et passant par la porte aux Peintres et cheminant par la rüe saint Denis, qui se va rendre au grand Chastellet, et de là par le pont nostre Dame, print grand plaisir tant aux ouvraiges et devises qui estoient aux arcz de triomphe et autres spectacles, dont cy devant est fait mention : qu'à divers instrumenz de musique qui sonnoient par tous lesdictz lieux : lors que sadicte Majesté passoit¹⁰⁶.

Comme l'a si bien fait remarquer Jean-Marie Apostolidès dans *Le Roi-Machine*, la seule présence du roi suffit à faire animer le tout¹⁰⁷. Bien qu'il n'en soit pas le concepteur, le roi est bel et bien le créateur du spectacle. Ce n'est qu'au moment où le roi pose son regard sur le décor que ce dernier s'anime et prend tout son sens. Il est aussi vrai que les occasions sont rares pour les sujets de voir leur roi. La fiction du double corps des rois prend ici aussi tout son sens. Certes, les Parisiens peuvent admirer le corps physique du roi qui parade et qui les regarde, mais en voyant passer les attributs royaux que sont la couronne et le sceau royal séparément du roi, c'est bel et bien le corps politique du roi qui prend une réalité plus tangible, au même titre que les espèces catholiques lors de l'élévation à l'autel. Quant à Pascal Lardellier, ce dernier propose plutôt de voir le roi comme « l'homme-du-rite » ou même « l'homme-rite » en ce sens que malgré la dimension contraignante du rituel, c'est le roi qui assure la cohérence et la cohésion du corps social¹⁰⁸. Comme l'affirme l'historien : « Symboliquement, le défilé du corps social devant le roi consistait à incorporer celui-ci au corps du roi, pour les faire fusionner tous les deux, reconstituant de la sorte l'idéal mystique et monarchique sous-tendant la royauté¹⁰⁹. » Il faut donc considérer l'ensemble du cortège comme étant une partie intégrante du corps politique du roi. Par contre, il est important de

¹⁰⁵ Bouquet, *Bref...*, 49r.

¹⁰⁶ Bouquet, *Bref...*, 49r.

¹⁰⁷ Jean-Marie Apostolidès, *Le Roi-Machine. Spectacle et Politique au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.

¹⁰⁸ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, pp. 122-123.

¹⁰⁹ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 121.

noter que les participants au cortège trouvent dans leur rang une forme de légitimité et d'identité propres à chacun, et voient du même coup leur identité fusionnée au profit de la personne royale qui englobe l'ensemble du corps social.

Au terme d'une longue déambulation dans les rues de Paris, le roi arrive enfin devant les portes de la cathédrale Notre-Dame pour aller « faire son oraison, comme il est de bonne et louable coutume », accompagnés des membres de la cour¹¹⁰. Point d'aboutissement du parcours urbain, la messe ne marque toutefois pas la fin de la journée puisque tout se termine au Palais où se tient un banquet. À l'extérieur, les parisiens sont conviés à de grands feux de joie, « en signe de la joye que les citoyens reçoivent de l'entrée du Roy¹¹¹ ».

2.3.2 Sur le cortège

La dimension processionnelle de l'entrée royale est un élément constitutif fondamental du rituel monarchique, élément sans lequel l'entrée ne pourrait exister. La pratique de la déambulation rituelle, loin d'être l'apanage des manifestations civiques, représente une part essentielle de la pratique religieuse. Lardellier définit ainsi la procession : « déambulation collective le long d'un itinéraire défini. Généralement lente, elle est accompagnée de chants, et se caractérise par l'ostentation de reliques¹¹². » A l'opposé de la procession religieuse, le défilé militaire quant à lui explicite l'ordre et la cohésion comme l'atteste l'importance du rang à respecter. L'entrée royale, en tant que manifestation civique correspond à un amalgame entre déambulation spirituelle et martiale. Chacune des deux dimensions s'imbriquent et se complètent pour faire de l'entrée royale, un rituel riche et complexe.

L'exhibition de la figure royale sous un dais cérémoniel, voire l'exposition aux yeux des sujets des attributs royaux, rappelle inéluctablement la Fête-Dieu comme l'a souligné Bernard Guenée¹¹³. En fait, les différents éléments rituels exposés précédemment sont une récupération dans le champ politique de pratiques religieuses. Dans son étude sur les cérémonies civiques vénitiennes, Edward Muir observe une appropriation d'éléments

¹¹⁰ Bouquet, *Bref...*, 49-r-v.

¹¹¹ Guérin, *Registres...*, p. 263.

¹¹² Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 93.

¹¹³ Bernard Guenée et Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1325 à 1515*, Paris, Éditions du CNRS, 1968, p. 18.

liturgiques et de rituels permettant de *sanctifier* le régime politique en place¹¹⁴. L'ensemble du protocole qui encadre les gestes et donc, la relation entre le roi et ses sujets, nous ramène au même rapport entre le sacré et le croyant. Il faut garder à l'esprit que l'entrée de 1571 a pour but non seulement de célébrer le mariage du roi, mais aussi de célébrer la paix de Saint-Germain censée faire renaître la concorde en France. De ce fait, l'entrée royale soulève un problème sémiotique important puisque la dimension spirituelle inhérente à ce rituel monarchique est en même temps une mise à l'écart du parti protestant. D'une part, la procession, surtout dans la foulée des réformes religieuses, est pour les catholiques un moyen de réappropriation de l'espace urbain par le sacré, ce que dénoncent abondamment les protestants. Alors qu'au Moyen-Âge, la procession religieuse était synonyme d'unité urbaine, avec les conflits religieux du XVIe siècle, elle devient véritablement un sujet de litige entre les catholiques qui croient fermement à l'efficacité de la procession et les calvinistes qui la refusent. L'entrée royale n'échappe donc pas à ces considérations et la célébration de la messe en fin de parcours ne vient que renforcer la dimension conflictuelle. D'autre part, la seule présence du roi soulève un autre problème relatif à l'espace puisque l'édit de Moulins interdit toujours de pratiquer le culte protestant dans les villes où se trouve le roi dans un rayon de 50 kilomètres et réitère l'interdiction du culte protestant dans la capitale. Ainsi, le sens plus large de la procession détonne avec l'esprit de l'entrée qui est de célébrer la concorde. Magnificence du culte royal, exhibition des reliques du pouvoir, réappropriation de l'espace urbain par le sacré, tous ces éléments font échos aux objectifs nouveaux de la réforme catholique qui tente de reconquérir les esprits par le spectacle et l'émotion. En cela, il serait intéressant d'observer les entrées royales françaises et de voir les influences potentielles de l'un sur l'autre dans des recherches futures.

Les perspectives de la sociologie et de l'anthropologie nous permettent de donner une épaisseur à l'analyse du cortège de l'entrée royale. Pour Christophe Wulf, l'aspect ostentatoire des rituels découle de la volonté des acteurs à se *représenter*. Comme il l'explique : « Quand les participants aux rituels veulent ou doivent être vus par d'autres, ils organisent leur mise en scène en conséquence¹¹⁵. » Toujours selon Wulf, ce sont les gestes qui

¹¹⁴ Edward Muir, *Ritual in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 [1997], p. 258.

¹¹⁵ Christophe Wulf, *Une anthropologie historique et culturelle : rituels, mimesis sociale et performativité*, Paris, Téraèdre, 2007, p. 18.

établissent et maintiennent les différences sociales et culturelles¹¹⁶. Il nous faut ajouter à cela que le vêtement et l'ordre de procession permettent aux participants de définir leur identité face aux autres. Pour prendre conscience de l'importance que revêt le vêtement, la seule lecture des multiples descriptions présentes dans le recueil de Bouquet suffit. Citons pour exemple la description des membres du Parlement de Paris.

Messieurs de la court de parlement souveraine de ce Roiaume marchoient après en l'ordre qu'ilz ont accoustumé, aiantz devant eux leurs huissiers, que suivoient les quatre notaires et greffiers criminel et des presentations, vestuz de robes d'escarlatte : le greffier civil après eux seul portant sa robe fourrée de menuverd. Et après luy le premier huissier aussi seul portant robe d'escarlatte, un bonnet carré de drap d'or fourré de menu verd epuré.

Messieurs les six presidens venoient après vestuz de leurs grandes chappes d'escarlatte, leurs mortiers de veloux noir bandez de toille d'or en la teste ainsi qu'il est accoustumé. Aiant monsieur Christofle de Thou, premier president, sur l'espaule gauche de sa chappe trois petites bandes de toille d'or à la différence des autres¹¹⁷.

Comme le fait remarquer Lawrence Bryant, dès 1431, ce sont les Parlementaires qui, revêtus de leurs habits rouges, sont les derniers à se présenter devant le roi. Cette transformation est concomitante à une période où le Parlement cherche justement à réaffirmer sa prééminence en tant que représentant du roi sur les autorités locales. Le fait de revêtir l'habit écarlate rappelle d'ailleurs la dignité royale dont ils sont les détenteurs. Comme le souligne Bryant à cet effet : « The Parlement placed its right to first place in the entry ceremony within the context of the King's two bodies – the mortal, error-prone one and the immortal, always just one¹¹⁸. » L'auteur du recueil va jusqu'à souligner les petits détails dans le vêtement permettant de distinguer les présidents du premier président, lequel arbore trois bandes dorées à son épaule gauche.

On pourrait croire que les caractéristiques vestimentaires distinguant chacun des participants relève de la fixité des traditions. On pourrait aussi parler de conventions sociales quant au type d'étoffe ou aux couleurs que peuvent ou non revêtir certains acteurs. Toutefois, c'est l'Hôtel de Ville qui en dernier ressort s'assure du vêtement approprié auquel doivent se

¹¹⁶ Wulf, *Une anthropologie historique...*, p. 46.

¹¹⁷ Bouquet, *Bref...*, 44v-45r.

¹¹⁸ Bryant, *The King...*, p. 92.

soumettre les participants (Figure 1, p. 119). Les registres municipaux font état de plusieurs mandements à cet effet.

Il est enjoinct aux jurez du mestier de ____¹¹⁹ de ceste Ville de Paris de tenir prestz ____ hommes de leur mestier, bien en ordre et equippez, suivant le pourtraict qui leur en sera baillé par leur cappitaine, sçavoir tous harquequebuziers habillez d'ung bon pourpoint blanc avecq un collet de maroquin ou buffle, d'une paire de chausses de couleur de gris, bouffées de taffetas ou bandes d'incarnat, avecq ceinture et espée, un morion bien net et cler, gravé et doré, s'il est possible, avecq la harquebuze bien nette et claire, et le fourniment et equippage tout tel qu'il fault à un harquebuzier, pour l'entrée du Roy¹²⁰.

En contrepartie, le non respect des mandements municipaux quant aux exigences vestimentaires expose les fautifs à de lourdes peines. Par exemple, un mandement d'octobre 1570 rappelle aux officiers municipaux la nécessité de leur présence ainsi que le vêtement qu'ils doivent porter et se termine sur cette mise en garde : « n'y faictes faulte, sur peyne de suspension de voz estatz¹²¹. » Un autre exemple intéressant est celui des bourgeois parisiens que l'on met en garde de leur retirer leur privilège de bourgeois et ainsi être considéré comme de simple « marchans forains¹²². » Ce dernier mandement, envoyé en décembre 1570, inclut aussi la mise en place de ce qu'on pourrait appeler un contrôle de qualité.

Et oultre, leur direz que nous entendons veoir le cheval et equippage dedans le quinzième jour de Janvier prochain, pour ne faire faulte à ce que nous debvons au service du Roy, et honneur que sommes tenuz luy porter à l'entrée de sad. bienvenue en ceste Ville de Paris, ainsi que ont tousjours fait noz predecesseurs à la conservation des privileges de cestedicte ville, que nous esperons demander, suivant les bonnes et louables coustumes¹²³.

Ce mandement municipal nous permet de mesurer l'importance accordée à l'image et à la représentation comme vecteur permettant d'exprimer respect et déférence à l'égard du monarque. On remarque surtout le lien établi entre le respect dû à la dignité royale et son effet sur le renouvellement des privilèges urbains. La question des privilèges a été abondamment traitée par l'historiographie qui y voit l'élément central du dialogue entre le monarque et les

¹¹⁹ Le mandement est transcrit sous cette forme dans les registres. Les espaces laissés vacants correspondent aux noms des types de gens de métier ainsi qu'au nombre de personnes requises devant être ajoutés au document avant qu'il soit acheminé aux personnes concernées.

¹²⁰ Guérin, *Registres...*, p. 235.

¹²¹ Guérin, *Registres...*, p. 235.

¹²² Guérin, *Registres...*, p. 256.

¹²³ Guérin, *Registres...*, p. 256.

cités. Le cas de l'entrée de 1571 échappe toutefois à ces considérations puisqu'il n'existe aucune évocation de cette tradition dans l'ensemble des archives qui s'y rapportent hormis cette courte mention à la fin d'un mandement. On pourrait croire qu'il s'agit bel et bien d'une tradition dont il n'est plus nécessaire de faire mention. En fait, au XVI^e siècle, le serment royal n'était plus un préalable à l'entrée du roi dans la ville. Le contexte des guerres de religion permet de mieux comprendre une nouvelle approche de la relation entre pouvoir royal et pouvoir urbain. Comme l'a établi Jean Boutier, le renouvellement des privilèges lors du Grand Tour est désormais une faveur royale accordée aux villes demeurées fidèles au roi, alors que les cités d'obédience protestante voient leurs privilèges réduits ou même abolis¹²⁴. De ce fait, la question des privilèges n'est donc pas le résultat d'une efficacité du dialogue de l'entrée, mais répond d'abord à des impératifs politiques antérieurs à l'entrée du roi. Reste que cette question est évacuée presque en totalité de la mémoire de l'entrée de 1571, mais cette seule mention permet toutefois d'établir un lien clair entre bienséance (vêtement, bon ordre, comportement) et renouvellement des privilèges. Comme quoi, l'entrée royale fait état d'une relation dialogique efficace.

L'autre dimension du cortège sur lequel il nous faut se pencher est celle de l'ordre de préséance. La place que chacun occupe dans le rang ne relève pas du hasard, mais d'une vision stricte et ordonnée de l'ensemble de la société. L'anthropologue Clifford Geertz s'est intéressé à la ritualité chez les Balinais. Selon lui, les rituels permettent d'illustrer un modèle de société, mais aussi un modèle pour la société. Geertz parle d'un *livre d'instruction* permettant d'illustrer et de comprendre les relations de pouvoir entre les individus¹²⁵. En ce sens, les propos de Bryant rejoignent ceux de Geertz quant à la dimension constitutionnelle des rituels monarchiques. Le cortège, en tant qu'illustration de la hiérarchie sociale permet non seulement de légitimer le statut des participants, mais leur rappelle aussi la place qu'ils occupent dans l'ordre social ainsi que les devoirs et obligations qui s'y rapportent. Christophe Wulf parle quant à lui d'un jeu rituel. Comme il l'explique : « Les dispositifs rituels invitent autrui à “entrer dans le jeu”, ce qui incite à accepter comme une donnée la hiérarchie et les

¹²⁴ Boutier, *Un tour de France royal...*, p. 296.

¹²⁵ Clifford Geertz, *Negara : The Theatre State in Nineteenth-Century Bali*, Princeton, Princeton University Press, 1980, p. 136.

rapports de pouvoir qui s'y manifestent¹²⁶. » Rappelant les travaux de Claude Rivière sur les rites politiques, Wulf voit dans le rituel l'expression d'une puissance dont la théâtralité permet d'accréditer et donc, de valider auprès de la communauté. Ainsi, le rituel permet d'obtenir « respect et honneur par l'étalage de symboles de prééminence, de richesse, de réalisations imaginaires dont l'inférieur est frustré, ce qui permet de contraindre sans violence réelle en créant l'aspiration à un état supérieur¹²⁷. »

Le cortège de l'entrée royale est donc l'occasion pour les différents participants de se voir et d'être vus. En ce sens, chacun fonde la légitimité de son statut social par sa place au devant ou à l'arrière d'une autre personne. Tout comme pour le vêtement, la structure du cortège répond beaucoup aux impératifs de la tradition. Que ce soit grâce au recueil officiel ou par le biais des archives municipales ou parlementaires, une mémoire cérémonielle est ainsi conservée afin de figer en quelque sorte le cérémonial et peut donc servir de référent pour une occasion ultérieure¹²⁸. Toutefois, le roi demeure l'ultime pouvoir décisionnel et peut trancher lorsque se posent des querelles de préséance. Face à un pouvoir et une organisation politique en mutation, la tradition est rapidement mise à l'écart et l'ordre de défilé modifié pour en illustrer les transformations¹²⁹. Sinon, le problème en apparence banal, d'un absent à remplacer peut déboucher sur une querelle politique majeure. Fanny Cosandey parle avec justesse de la place du roi au sein des conflits de préséance : « en même temps que la relation roi-ville, se joue la rivalité entre tous les acteurs de la monarchie, à l'intérieur d'un système où le roi s'impose par l'ordre mais règne, aussi, par le désordre¹³⁰. » L'exemple des parlementaires parisiens témoigne de ce type de situation¹³¹.

¹²⁶ Christophe Wulf, « Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales », *Hermès. Cognition, Communication, Politique*, vol. 43, 2005, p. 12.

¹²⁷ Wulf, « Rituels... », p. 23.

¹²⁸ Muir, *Ritual in Early Modern Europe...*, p. 264.

¹²⁹ Fanny Cosandey, « Entrer dans le rang », *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVII^e siècle*, Marie-France Wagner (dir.), Paris, Honoré Champion, 2007, p. 18.

¹³⁰ Cosandey, « Entrer dans le rang »..., p. 18.

¹³¹ Edward Muir reconnaît notamment le cas de Paris où s'affrontent souvent le pouvoir monarchique et le pouvoir urbain. Comme il l'affirme : « where relations between the prince and the city were always fraught with legal and political tensions, the entry ceremonies became highly constructed, ideologically driven events that occasioned a struggle to interpret the relationship between the two legal bodies of the prince and the city. » Muir, *Ritual in Early Modern Europe...*, p. 265.

2.3.3 Désordre ou ordre feint ? Le cas des Parlementaires

L'importance que revêt la notion de l'ordre dans la symbolique de l'entrée royale est irréfutable. Comme l'attestent les éléments exposés précédemment, chacun des participants à l'entrée royale se définit en tant que membre d'un corps social auquel un rang précis est attribué. Le poids de la tradition est pour beaucoup dans cette hiérarchie alors que les maîtres de cérémonie se rapportent aux différents compilateurs des cérémonies monarchiques afin de s'assurer que chacun soit bien à sa place. Or, il arrive qu'en raison de circonstances quelconques ou selon le bon vouloir du roi, l'ordre puisse être appelé à changer. Les occurrences sont relativement fréquentes dans les entrées françaises et donnent lieu à de multiples débats allant parfois jusqu'à des débordements le jour même de l'entrée. L'entrée de 1571 n'échappe pas à cette situation alors que les Parlementaires se sont vus relégués derrière le garde des sceaux René de Birague. Nous proposons ici un bref portrait des circonstances menant à cette querelle avec les conséquences qui en découlent. Comme l'a remarqué Jérémie Foa, même les accroc au rituel ont une efficacité et cet exemple n'en est que plus éclairant.

Lors de la ratification de la paix de Longjumeau, le roi se présente au Parlement afin d'accélérer le processus. Pour celle de Saint-Germain, nul besoin de la présence royale puisque la paix est enregistrée dès sa réception¹³². Mais le roi complique les choses puisqu'il veut plus qu'une simple vérification du texte. En fait, le 29 août, il exige des parlementaires parisiens qu'ils fassent serment de conserver et d'appliquer comme tel l'édit de Saint-Germain. Il est à noter que la même demande est adressée à l'endroit des princes du sang ainsi qu'aux officiers royaux. Le Parlement, tout comme son président Christophe de Thou, refusent de prêter serment prétextant que leur rôle s'arrête à l'enregistrement et la communication aux baillis et sénéchaux des éléments de l'édit dont ils désapprouvent les dispositions qu'ils jugent trop permissives¹³³. Sylvie Daubresse détaille la réaction du roi relativement à ce refus :

¹³² Pour Sylvie Daubresse, cette rapidité s'explique par le dépit des parlementaires parisiens : lors de la vérification de l'édit de janvier 1562 et au cours de l'année 1563, il [le Parlement] avait donné son avis, sans être écouté. À quoi bon résister ! », mais les parlementaires considéraient l'édit beaucoup trop permissif. Voir Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison*, Genève, Droz, 2005, p. 185.

¹³³ Nous mentionnerons deux autres cas relatés par Sylvie Daubresse qui témoignent de l'opposition des parlementaires face aux dispositions de la paix de 1570. Odet de Châtillon, ancien cardinal et frère de Coligny, devait recouvrer ses biens et bénéfices. Toutefois, le Parlement refuse de revenir sur un arrêt de condamnation émit auparavant. Le roi convoque donc le premier président pour le rabrouer tout en déchirant les feuillets sur lesquels se trouvait l'arrêt de condamnation original. Un deuxième cas important concerne le refus des parlementaires de

« Furieux qu'ils aient refusé de prêter le serment demandé, le roi menace de nommer de nouveaux présidents si la cour persiste dans son attitude. La punition des récalcitrants servira d'exemple à ceux qui auraient envie de lui résister¹³⁴. » Dès lors, les relations entre le roi et son Parlement deviennent plus tendues à la veille du 6 mars 1571.

Une entrée royale est bien un moment particulièrement important pour la ville qui reçoit le roi, car elle permet aux différents dignitaires de parader selon un ordre bien précis et fixé selon l'ordre de préséance. Dans le cas de Paris où siège le premier parlement du royaume, les parlementaires occupent obligatoirement une place de choix devant les dignitaires citadins. Comme Marie Houllémare l'explique à propos du cas de l'entrée royale de François 1^{er} : « La place allouée au parlement dans une cérémonie publique atteste de l'honneur de l'institution et matérialise l'organisation interne de la cour. C'est l'une des raisons pour laquelle le greffier de la cour note précisément la place des gens du Parlement (tout particulièrement la sienne), dans le cortège...¹³⁵ » Alors que certaines de ces relations sont succinctes, d'autres comme le souligne Houllémare présentent une description étoffée de l'événement en détaillant par exemple le nom, l'ordre de procession et le type de vêtement porté par les multiples acteurs¹³⁶. Le besoin d'inscrire les différentes participations des parlementaires témoigne aussi du besoin pratique d'une mémoire cérémonielle – mémoire pouvant servir de précédent lors d'une entrée future. De ce fait, les parlementaires peuvent se reporter aux récits antérieurs afin de défendre leur statut lors d'une nouvelle entrée royale. Houllémare évoque justement le cas de l'entrée de Charles Quint à Paris le 1^{er} janvier 1540 au terme de laquelle le greffier Jean du Tillet collige les différents éléments cérémoniels¹³⁷. En prévision de l'entrée de Henri II de 1549, ce même du Tillet est chargé de fouiller les archives autant du Parlement, de la chambre des Comptes que celles du Trésor des chartes afin d'établir hors de tout doute l'ordre de préséance. Au terme de l'entrée de Henri II, c'est aussi à lui que revient la description de l'événement, une description détaillée où « il note l'ordre et la tenue du défilé, en écho à un conflit préalable sur le port de la robe rouge, mais aussi pour fixer un modèle cérémoniel

recevoir des protestants dans leurs rangs tel que prévu dans l'édit. Comme explication, les parlementaires invoquent une ligne de conduite valide depuis 1562. Dans les deux cas, Daubresse y voit l'illustration d'un souci des parlementaires de « défendre la valeur perpétuelle de leurs arrêts. » Voir Daubresse, *Le Parlement...*, pp. 186-188.

¹³⁴ Daubresse, *Le Parlement...*, pp. 185-186.

¹³⁵ Marie Houllémare, *Politique de la parole : le Parlement de Paris au XVI^e siècle*. Droz, Genève, 2011, p. 119.

¹³⁶ Houllémare, *Politique de la parole...*, p. 143.

¹³⁷ Houllémare, *Politique de la parole...*, p. 147.

réutilisable¹³⁸. » Suivant ces considérations, et du fait qu'il s'agit d'un événement marquant pour l'autorité monarchique, il serait donc tout à fait normal de trouver dans les registres du Parlement de Paris une description détaillée de l'ordre processionnel et des participants pour l'entrée de Charles IX.

En réalité, les archives parlementaires sont tout à fait muettes quant à l'entrée du roi en mars 1571. Seule une note qui se trouve dans les registres des plaidoiries mentionne que : « Mardy VI Mars XVI^{LXXI} l'entree du roy en ceste ville de Paris, les jours suivants, la cour a vacqué [sic]¹³⁹. » Le registre du conseil quant à lui est encore plus lapidaire : « Mardy VIe Entre du Roy a Paris [sic]¹⁴⁰. » Le silence presque complet des registres parlementaires est très étonnant compte tenu de l'importance qu'accordait le Parlement à décrire toute participation publique de sa part à un événement marquant. Notre hypothèse de départ voulait que ce silence puisse s'expliquer par une volonté des parlementaires de manifester leur désapprobation à l'égard des politiques religieuses du roi, à leur avis trop conciliantes (traité de Saint-Germain). En fait, comme le fait remarquer Daubresse, une querelle de préséance fit grand bruit au Parlement avant la tenue de l'entrée royale. Comme le chancelier Michel de L'Hospital ne pouvait être présent durant l'entrée du roi, Charles IX délègue le garde des sceaux René de Birague pour marcher au premier rang de la procession. Fort courroucé par cette situation inusitée, le président du Parlement Pierre Séguier rappelle au roi que seul le chancelier a prééminence sur le Parlement. Séguier recours à l'histoire afin d'avoir gain de cause, il écrit au roi :

Sire, vostre court de parlement de Paris est la plus ancienne et premiere court de vostre royaulme establee a Paris, dés le temps du roy le Hutin, est la court des pers de France, la court des droictz de regalle, la court du domaine de vostre Couronne, la justice elicte aultrement nommee lict de vostre justice en ceste court, nul ne parle nul ne commande que vous seul, en la prevosté de Paris le prevost de Paris parle, en la Chambre des comptes, les gens de comptes parlent en ceste court Charles, par la grace de Dieu, roy de France¹⁴¹.

¹³⁸ Houllemaire, *Politique de la parole...*, p. 147.

¹³⁹ Arch. nat., X^{1A} 5031, fol. 342. Source citée dans Daubresse, *Le Parlement...*, p. 193, note 131.

¹⁴⁰ Arch. nat., X^{1A} 1632, fol. 388. Nous voudrions remercier ici Mme Sylvie Daubresse d'avoir bien voulu nous communiquer l'information.

¹⁴¹ Arch. nat., X^{1A} 1631. Fol. 374r-v. Source citée dans Sylvie Daubresse, *Les relations entre le Parlement de Paris et le pouvoir royal (1559-1589)*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Paris IV-Sorbonne, 2000, pp. 439-441.

Sachant qu'enregistrer l'ordre de préséance d'une cérémonie dans les registres pouvait servir de modèle pour les manifestations futures auxquelles le Parlement pourrait être appelé à participer, il est compréhensible que le greffier du Parlement n'ait pas voulu en conserver la mémoire. Comme l'affirme Houllémare : « Ne pas évoquer une décision contestée est un moyen d'en atténuer la portée. La maîtrise de sa propre mémoire permet au Parlement d'écrire une histoire orientée de l'État¹⁴². » Dès lors, le choix délibéré de ne pas vouloir conserver la mémoire de l'entrée de Charles IX ne témoigne non pas d'une volonté de manifester son mécontentement à l'égard des politiques religieuses du monarque, mais est plutôt la démonstration de l'insatisfaction de se voir relégué par le roi pour la première fois derrière le garde des Sceaux.

Le problème est toutefois beaucoup plus large et concerne le comportement des parlementaires non seulement durant l'entrée, mais aussi durant d'autres événements importants. À cet égard, aucune source directe n'a été mise au jour à notre connaissance permettant de décrire avec exactitude l'attitude des parlementaires que ce soit lors de l'entrée de 1571 ou lors des obsèques de Charles XI. Toutefois, nous retrouvons certains éléments dans une mercuriale¹⁴³ où est dénoncée une attitude peu respectueuse des parlementaires, ce qui étonne du fait qu'ils se targuent d'être eux-mêmes les représentants du corps politique du roi. Le document indique que certains parlementaires auraient été vus à des fenêtres, accompagnés par des « demoiselles en habits indecens »[sic]¹⁴⁴ alors que d'autres auraient assisté à l'entrée (et/ou aux obsèques) pour repartir très rapidement¹⁴⁵. Comme il apparaît que ces accrocs au décorum se sont produits autant pour l'entrée de Charles IX que pour ses obsèques, il est peu probable qu'ils aient été posés seulement en réaction à la querelle de préséance de 1571. Dès lors, peut-être que de tels actes doivent être interprétés à la lumière d'un contexte politico-religieux des plus houleux¹⁴⁶.

¹⁴² Houllémare, *Politique de la parole...*, p. 149.

¹⁴³ La mercuriale est une séance de discipline du Parlement réalisée à l'interne sous la direction du procureur général.

¹⁴⁴ La présence des « demoiselles en habits indecens » est attestée pour l'entrée du roi et de la reine, ainsi qu'aux obsèques du monarque. Aucun autre détail ne permet de comprendre la nature de la mauvaise conduite. Daubresse émet quant à elle l'hypothèse que les décolletés des dames devaient être beaucoup trop voyants. Sylvie Daubresse, « Entrée de Charles IX à Paris en 1571 » (2013, 13 septembre) [Courriel à Philippe Nadeau].

¹⁴⁵ Ces mentions se retrouvent dans la mercuriale du 29 juin 1572 (Arch. nat., X^{1A} 9325) ainsi que dans la mercuriale du 29 avril 1579 (Arch. nat., X^{1A} 1664, fol. 6v).

¹⁴⁶ Le cas des parlementaires toulousains lors de la séance de publication de l'édit de paix de 1570 peut être rapproché de celui de leurs collègues parisiens. Alors que les Toulousains devaient revêtir leur robe rouge comme le veut le décorum, ces derniers se présentent en robe noire sans mortier. Pour Houllémare, un tel comportement témoignerait

Au terme d'une décennie de guerres entre catholiques et protestants, la France se retrouve exsangue. Les nombreuses tentatives infructueuses de paix illustrent la profonde déchirure résultant des querelles religieuses et l'incapacité du pouvoir monarchique à réconcilier les deux partis. Comme nous l'avons montré, cette instabilité politique affecte aussi la tenue de l'entrée royale dans la capitale, sans cesse reportée, en attente d'un moment plus propice. La paix de Saint-Germain et le mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche permettent d'espérer un avenir meilleur. Pour la reine-mère l'occasion est toute désignée pour le roi de faire son entrée dans la capitale.

La lecture attentive des archives municipales nous a permis de constater l'ampleur de l'organisation nécessaire à la tenue d'une entrée royale. Au sortir des guerres de religion, la situation financière précaire de Paris l'oblige à se tourner vers ses citoyens pour subvenir aux coûts pharaoniques de l'entrée. La surenchère qui prévaut depuis plusieurs décennies force les villes qui reçoivent le roi à faire preuve de davantage de sacrifice afin d'attirer les bonnes grâces du roi. Paris n'échappe pas à cette dynamique et doit donc se tourner vers ses citoyens afin de réunir les sommes nécessaires à la tenue de l'événement. Le concept du don permet toutefois d'expliquer cette situation en apparence paradoxale. Pour la ville, le sacrifice toujours plus grand constitue un don d'elle-même devant attirer les faveurs du roi. En retour, la ville s'attend néanmoins à voir ses droits et ses privilèges renouvelés.

Toutefois, l'entrée royale dépasse les considérations financières et matérielles. La dimension rituelle inhérente à l'entrée royale imprègne l'ensemble des gestes et des paroles échangées durant l'événement. L'utilisation du dais cérémoniel, l'exposition des attributs royaux séparément de la personne du roi constituent les éléments symboliques permettant de rendre tangible le mystère politique des deux corps du roi. De plus, l'étonnante mise en scène du corps social qu'est le cortège permet à tout un chacun de se voir et d'être vu. La place occupée dans le rang, le vêtement et les couleurs arborées permettent ainsi de définir l'identité et de légitimer le statut social des participants. L'importance que revêt l'ordre social aboutit nécessairement à des tensions et des querelles quant à l'ordre de procession, d'où l'importance d'en conserver la mémoire. Lorsque survient un désaccord, l'intervention du roi permet de régler le différend.

d'une opposition des parlementaires à l'égard de l'édit de 1570. Bien que le cas des Parisiens puisse apparaître assez similaire, les sources ne permettent pas de trancher la question, mais laissent néanmoins planer un certain doute quant aux arrières pensées des parlementaires lors de l'entrée du roi en 1571. Voir Houllémare, *Politique de la parole...*, pp. 517-518.

Toutefois, en effacer les traces dans les archives constitue un bon moyen de désapprouver les décisions royales comme l'atteste l'exemple des parlementaires parisiens.

Chapitre 3

L'ENTRÉE ROYALE ENTRE RITUEL ET CÉRÉMONIE

Au-delà des gestes rituels, l'entrée royale est surtout un spectacle. Un spectacle du roi qui se montre à ses sujets, mais aussi un spectacle de la ville qui s'offre à son roi. Suivant la définition du rite formulée par Pierre Smith, le décorum et les décorations correspondent essentiellement à la dimension cérémonielle de l'entrée royale. Toutefois, dans sa remarquable complexité, l'entrée royale rend indissociables les notions de rituel et de cérémonie. En effet, les décorations des entrées royales, loin d'être de simples décors dénués de sens, sont en réalité un véritable acte de communication symbolique. À l'image d'un miroir des princes, l'entrée royale est l'occasion pour les édiles parisiens de s'adresser à leur monarque et ainsi faire montre de leur soutien, de leurs attentes, voire de leurs critiques à l'égard des politiques royales. Ce dernier chapitre propose donc une lecture de ces décors afin d'en comprendre la signification et ainsi être en mesure de démontrer leur fonction dialogique. L'étude comparative que nous proposons souhaite éclairer différemment la relation officielle de l'échevin parisien Simon Bouquet en la confrontant avec les archives municipales sous l'angle des ratés ou des projets abandonnés. A la suite de Jérémie Foa, nous croyons que ces accroc au rituel de l'entrée attestent aussi de l'efficacité du rituel et permettent une lecture plus approfondie de l'entrée de 1571. Par l'entremise des *apparati* de l'entrée, la ville espère ainsi, tout comme un miroir des princes, conseiller et former l'identité du jeune souverain. À l'inverse, ces conseils et ces exemples que le roi est invité à suivre constitue aussi une reconnaissance des faiblesses du pouvoir de Charles IX. Nous croyons être en mesure de mieux saisir la dynamique conflictuelle inhérente, à notre avis, au rituel de l'entrée royale. Sous le vernis de la version officielle, idéalisée, se cachent parfois des désaccords, des réticences, que rend visibles la lecture des délibérations municipales.

3.1 L'ENTRÉE ROYALE, MIROIR DU POUVOIR

Sur la question de la pérennité du rituel de l'entrée, Pascal Lardellier affirme que s'il « perdure [...] c'est qu'il recèle un sens politique et anthropologique fort, assumant des fonctions sociales précises et précieuses¹. » Selon lui, la fonction politique première de l'entrée royale consiste en son pouvoir de définir ou redéfinir le pouvoir royal. En cela, sa position s'apparente énormément à celle défendue par les cérémonialistes américains qui voient dans le geste rituel un acte créateur de pouvoir comme peut l'être le sacre. Certes, le sacre royal définit le cadre moral et mystique régissant la fonction royale. En comparaison, nous croyons plutôt que l'entrée royale constitue une vision particulière du pouvoir dont les balises sont conditionnées par les particularismes régionaux qu'ils soient d'ordre économique, politique ou religieux. Il n'en demeure pas moins qu'au cœur de l'effort rhétorique déployé par les édiles parisiens, il y a cette volonté d'illustrer un portrait idéalisé du pouvoir royal, une invitation au roi à s'inspirer d'exemples vertueux mythiques ou contemporains, mais aussi un espace de dialogue faisant place à la critique.

3.1.1 Rituel et performativité

Lardellier, qui s'appuie d'abord et avant tout sur les travaux de Pierre Bourdieu sur les rites d'institution pour étayer son hypothèse de la performativité de l'entrée royale, affirme que : « Si le pouvoir dispose de rites, le rite, pourrait-on dire, possède des pouvoirs. »² Par le biais du programme architectural et iconographique, la ville présente au roi une sorte de « miroir des princes » rappelant les vertus auxquelles le roi est appelé à se conformer³. Une telle lecture de l'entrée royale emprunte beaucoup à l'anthropologie et à la sociologie, sur lesquels il nous faut nous pencher.

C'est dans l'œuvre maîtresse d'Arnold Van Gennep, intitulée *Les rites de passage*, que l'on retrouve les bases de l'anthropologie moderne. Grandement inspiré par le courant positiviste

¹ Lardellier, Pascal. *Les miroirs du paon. Rites et rhétorique politiques dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 23.

² Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 29.

³ Lardellier, *Les miroirs du paon...*, p. 142.

dans la foulée des travaux d'Auguste Comte, Van Gennep élabore sa théorie de ce qu'il appelle les rites de passage par l'observation empirique et non par le biais de spéculations métaphysiques. Comme il l'explique, les rites de passage sont des rites qui accompagnent tout changement de lieu, d'état, de statut social ou d'âge.

La vie individuelle, quel que soit le type de société, consiste à passer successivement d'un âge à un autre et d'une occupation à une autre. Là où les âges sont séparés et aussi les occupations, ce passage s'accompagne d'actes spéciaux, [...] et qui chez les demi-civilisés consistent en cérémonies, parce qu'aucun acte n'est chez eux absolument indépendant du sacré. [...] Et à chacun de ces ensembles se rapportent des cérémonies dont l'objet est identique : faire passer l'individu d'une situation déterminée à une autre situation aussi déterminée⁴.

De la sorte, la cérémonie se compose pour Van Gennep d'un ensemble de gestes symboliques, de rites, et est en soi performative c'est-à-dire qu'un changement physique ou symbolique s'opère. Van Gennep subdivise en trois moments le rite de passage: le rite de séparation (funérailles), le rite d'incorporation (mariage) et le rite de transition (initiation)⁵. D'après Gennep, un changement de condition s'accompagne d'un certain désordre ou déséquilibre de la vie sociale ou individuelle et la fonction du rite de passage est d'en amenuiser les effets⁶. L'entrée de 1571 s'apparente justement à ce principe puisque le moment choisi et la thématique sous-jacente au programme correspondent à la paix retrouvée après une décennie de conflit. La fonction initiale de l'entrée, du moins celle de 1571, tient donc dans ce principe d'un désordre à annihiler.

L'image de la porte (symbolique ou non) est à la base du rite de passage : « arrêt, attente, passage, entrée, agrégation. Dans le détail, les rites peuvent consister en un contact proprement dit ; en échange de cadeaux alimentaires précieux, à manger, à boire...⁷ » Cette description du *modus operandi* du rite de passage rappelle encore une fois celui de l'entrée royale.

Victor Turner reprend dans *Le phénomène rituel*⁸ le modèle tripartite de Gennep en parlant de séparation, « liminarité » et réagrégation ou réintégration tout en élargissant la notion de

⁴ Arnold Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, Éditions Picard, 1991 [1969], p. 3.

⁵ Gennep, *Les rites de passage...*, p. 14.

⁶ Gennep, *Les rites de passage...*, p. 17.

⁷ Gennep, *Les rites de passage...*, p. 39.

⁸ Victor Turner, *Le phénomène rituel*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

changement d'état⁹. Contrairement à Van Gennep, Turner cherche à approfondir davantage ce qu'est la période liminaire, c'est-à-dire le moment où le sujet est littéralement entre deux places assignées et ordonnées. Cet état s'exprime notamment par le dénuement physique ou symbolique en faisant écho à l'inégalité sociale : « La liminarité donne à penser que celui qui est grand ne pourrait pas être grand sans l'existence des petits, et il faut que celui qui est grand fasse l'expérience de ce que c'est qu'être petit »¹⁰. Il faut noter que le dénuement symbolique est un élément fondamental durant le sacre royal ou l'adoubement du chevalier. Que ce soit par le vêtement sobre ou l'attitude déférente, le sujet rituel se voit dépouillé temporairement de son statut jusqu'à l'accomplissement du rituel¹¹. Toutefois, le cadre fastueux de l'entrée royale ne rend pas aisée l'observation du dénuement cérémoniel. On serait tenté d'y voir au contraire une célébration de la grandeur royale. En fait, tout se passe justement dans le glissement entre corps physique et corps politique du roi. Le discours de l'entrée vise à « former » l'identité et le comportement du roi par le biais de représentations du Roi mythique ou ancestral. Le roi se trouve donc face à un programme dont l'objectif est de lui inculquer ou de lui rappeler des valeurs, des vertus, donc une identité.

⁹ Dépassant la simple description que fait Van Gennep de la modification de statut ou de fonction du sujet rituel, Turner s'intéresse au résultat de la transformation rituelle. De ce fait, alors que Van Gennep parle d'un changement de statut ou de fonction social, Turner se réfère à n'importe quel type de situation stable sociale ou individuelle résultant du rituel pour désigner la notion d'état. Au terme du rituel, « le sujet [...] est une fois de plus dans un état relativement stable et, en vertu de cela, a des droits et des obligations vis-à-vis des autres de type clairement "défini" et "structural" ; il est censé se comporter conformément à certaines références éthiques qui s'imposent à ceux qui possèdent une position sociale dans un système de pareilles situations. » Voir Turner, *Le phénomène rituel...*, pp. 95-96.

¹⁰ Turner, *Le phénomène rituel...*, p. 98.

¹¹ Au cours d'une étude de terrain chez les Ndembu de la Zambie, Turner a analysé en profondeur le rituel d'accession au pouvoir des chefs Ndembu. Il constate la possibilité pour un individu ou un groupe inférieur d'imposer au sujet rituel une condition plus élevée que la leur. Toutefois, cela passe par un moment symbolique où le Kafwana, un autre chef responsable du rituel, invective et rabaisse le sujet afin de lui imposer par la suite une conduite à suivre. Il faut aussi ajouter que la nuit précédant son accession au pouvoir, un futur chef n'est qu'un simple esclave que n'importe qui du groupe peut insulter. On remarque dans cet exemple que l'imposition d'un statut ou d'un comportement nouveau à un individu passe inévitablement par l'état liminaire caractérisé par l'absence de statut. A ce propos, Turner écrit qu'il faut que le rituel devienne une « table-rase » afin que le groupe, qu'il va diriger, soit en mesure de lui inculquer son savoir. Voir Turner, *Le phénomène rituel...*, pp. 98-102.

3.1.2 Un miroir des princes

L'acte d'institution est un acte de communication symbolique signifiant à quelqu'un son identité, lui imposant publiquement « ce qu'il est et ce qu'il a à être¹². » Ce principe, Bourdieu le résume par une formule lapidaire : « Deviens ce que tu es ». Toutefois, l'efficacité du rituel à opérer un changement de statut chez le sujet demeure variable en fonction de la préparation ou de la disposition plus ou moins grande du destinataire à recevoir le rituel¹³. L'impératif « Deviens ce que tu es » exprime en somme une volonté chez celui qui dirige le rituel de signifier à un individu une conduite, une identité, mais sert aussi à lui poser les limites de son nouveau statut. Selon le sociologue, le rite d'institution « signifie à quelqu'un son identité, mais au sens à la fois où il le lui impose en l'exprimant à la face de tous et en lui notifiant ainsi avec autorité ce qu'il est et ce qu'il a à être¹⁴. » Par le programme architectural et iconographique, la ville s'adresse au roi de façon symbolique l'enjoignant à devenir ce qu'il est, c'est-à-dire d'assumer son destin. D'ailleurs, pour la ville, invoquer ou faire référence aux prédécesseurs du monarque entrant, comme il en sera question dans les prochaines pages, témoigne nécessairement de cette volonté chez les édiles de vouloir « construire » le roi par l'émulation.

On pourrait questionner la pertinence d'associer le programme ornemental présenté par la ville à la formule bourdieusienne. La ville peut-elle vraiment être en mesure d'imposer avec autorité (comme le formule Bourdieu) un comportement ou une politique à adopter ? Pour le cas de 1571, nous sommes encore loin de l'absolutisme de Louis XIV et donc, la réalité du pouvoir est bien différente de la seule volonté du monarque. Bien que Paris ait pu faire entendre ses doléances auprès du roi et voir ses vœux se réaliser, les villes de province sont loin d'avoir constamment l'oreille du roi. Justement, l'entrée est ce moment particulier de dialogue où la ville peut s'exprimer directement à son monarque avec une liberté certes contrôlée. Ajoutons que la formule de Bourdieu laisse peu d'espace à la volonté propre du roi,

¹² Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institutions » *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, juin, 1982, p. 58.

¹³ Bourdieu, « Les rites... », p. 63.

¹⁴ Bourdieu, « Les rites... », pp. 60-61.

libre de décider s'il adhère ou non aux propositions des édiles parisiens¹⁵. Un flou subsiste donc entre la dimension impérative de la formule bourdieusienne et le pouvoir royal libre de décider de son identité. Cette incompatibilité explique pourquoi Lardellier entrevoit le programme ornemental davantage comme un « miroir des princes », ouvrage rappelant les vertus auxquelles le roi doit se conformer pour assurer un bon gouvernement.

3.1.3 Et l'efficacité ?

L'efficacité du rituel de l'entrée n'est pas tangible, voire réellement observable dans les sources. En fait, en questionnant l'entrée royale avec les outils de la théorie de la communication, Lardellier perçoit plutôt les effets émotionnels. Il est donc difficile de mesurer empiriquement l'effet psychologique résultant de l'observation d'une statue. Il n'en demeure pas moins que cette dimension ne peut être évacuée. Nous parlions précédemment du jeu de regard qui s'opère lors de la procession. Ici, le jeu de regard est intériorisé. Face à une représentation de son père ou d'un ancêtre mythique, le roi est invité à prendre conscience de sa position, de ses responsabilités et de ses lacunes. De l'autre côté, l'impression de magnificence qui ressort de l'entrée royale influe beaucoup sur l'attitude des spectateurs. Les multiples références aux racines identitaires de France confortent l'attachement des sujets à la « nation ». Dans les deux cas, on peut certainement affirmer que l'entrée-miroir dispose d'un pouvoir émotionnel transformateur. Bien qu'il soit impossible d'en mesurer l'importance, la mise à profit de travaux en psychologie pourrait aboutir à des pistes de réflexion intéressantes.

La grande complexité sémiotique de l'entrée royale amène les historiens à puiser dans les outils anthropologiques et sociologiques afin de mieux en définir la fonction sociale et politique. Amalgame entre fête et rituel, l'entrée est aussi un amalgame entre rituel et cérémonie. Associés essentiellement à la dimension cérémonielle de l'entrée royale, les décors, dans leur remarquable complexité, sont de véritables éléments de communication

¹⁵ Les origines de la formule « deviens ce que tu es » remonte aux Pythiques (II, 72) de Pindare vers le Ve siècle av. J.-C. Dans *Ainsi parlait Zarathoustra*, le philosophe allemand Friedrich Nietzsche soulève la contradiction entre l'impératif « deviens » et la « volonté de puissance ». Pour le philosophe, la capacité de l'Homme à se transformer ne relève pas d'un déterminisme, mais davantage de la seule évolution résultant de la volonté. Voir Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Georges-Arthur Goldschmidt (trad.), Paris, Librairie Générale Française, 1983. Voir aussi « Deviens ce que tu es (Nietzsche) », *La-Philosophie.com*, [En ligne], <http://la-philosophie.com/nietzsche-deviens-ce-que-tu-es> (page consultée le 14 avril 2014).

symbolique. Entendu comme un miroir des princes, le programme rhétorique de l'entrée royale la fait naviguer entre rituel et cérémonie. Car au-delà de l'esthétique, il y a surtout la symbolique.

3.2 L'ENTRÉE ROYALE : D'UNE PORTE À L'AUTRE

Reprenons maintenant la séquence des événements. Après avoir vu défiler l'ensemble du cortège urbain, entendu les harangues et reçu les clés de la ville, le roi peut désormais entrer dans la ville et admirer l'ensemble des décors somptueux érigés en son honneur. Le roi chemine le long de la rue Saint-Denis et ainsi passe sous la porte du même nom, admire la Fontaine du Ponceau, traverse la porte aux Peintres, observe les statues de Junon et Hyménée devant l'église des Saints-Innocents, passe devant l'immense trompe-l'œil peint au Châtelet, bifurque pour aller rejoindre le pont Notre-Dame décoré d'un bout à l'autre et enfin termine devant Notre-Dame pour y entendre l'office.

Nous reprendrons ce même parcours en détail afin de reconstituer le programme ornemental de l'entrée de 1571. Toutefois, notre objectif dépasse la seule lecture analytique du recueil, et souhaite mettre en lumière soit les différences entre les quelques relations de l'entrée, mais aussi les éléments ratés ou les projets avortés afin d'éclairer différemment notre lecture du programme ornemental de l'entrée de Charles IX. L'historiographie s'est peut-être trop attachée aux mots de Bouquet en ouverture de l'ouvrage où il s'adresse au lecteur ainsi :

Relise ce livret, et sur tout considere
Que ce Roy comme Dieu s'est monstré Prince et pere,
Qui regardant les siens de son œil de pitié

À fait cesser de Mars l'orage et le tonnerre,
Chassant de ses subjects la discorde et la guerre
Pour les rejoindre ensemble en parfaicte amitié¹⁶.

¹⁶ Simon Bouquet, *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté fait, [et] de l'ordre tenuë à la ioyeuse [et] triomphante entree de tres-puissant ... prince Charles IX. De ce nom ... en sa bonne ville [et] cité de Paris ... Avec le couronnement de ..., princesse Madame Elizabeth d'Austriche son espouse...*, Paris, 1572, 5v. [En ligne] www.gallica.fr.

Une lecture littérale du recueil de Bouquet empreinte de cet esprit de concorde laisse en pan toute une dimension conflictuelle qui, grâce à une lecture comparative mettant à contribution notamment les archives municipales, permet d’esquisser une lecture différente de l’entrée de 1571. Dans l’argument qui précède sa description des arcs triomphaux, Bouquet rappelle l’importance que revêt l’édit de pacification qu’il compare à un épisode de l’histoire d’Athènes :

À l’exemple des Atheniens : lesquels après les longues discordes civiles, par le conseil de Solon, l’un des sages de son temps, userent d’un pareil remede, qu’ils appellerent, ἀμνηστία, c’est à dire oubliance de toutes injures et querelles tant d’un costé que d’autre : voulant nostre Roy en semblable que toutes choses passées soient ensevelies sous le cercueil oubliance, et qu’une bonne paix, union, amitié, concorde, et tranquillité stable demeure eternellement empreinte aux cœurs de ses subjects...¹⁷

Le sens donné au mot amnistie correspond déjà au XVIe siècle à la notion de pardon accordé aux rebelles. Tirant son origine du grec oubli, comme le rappelle Furetière, la notion d’amnistie renvoie à un « Edit ou Declaration, quand le Prince declare qu’il oublie tout ce qui s’est passé [...] »¹⁸. » Comme nous l’avons déjà fait remarquer dans le précédent chapitre, un grand pan du processus de paix amorcé par l’édit de Saint-Germain se fonde en majeure partie sur cette dimension de la mémoire. Célébrer la concorde retrouvée par une entrée royale tout en tenant compte de l’interdit mémoriel apparaît plutôt complexe et impose de ce fait de nuancer grandement la trame narrative de l’entrée. Or, notre interprétation du programme réalisé par Ronsard et Dorat nous incline à penser autrement. D’une part, il ne s’agit pas d’une véritable célébration de la concorde retrouvée, mais davantage la célébration d’une victoire du parti catholique. D’autre part, le programme fait le spectacle de la royauté et non du seul roi Charles IX, c’est-à-dire qu’il dresse un portrait d’une royauté qui englobe à la fois les ancêtres comme la famille régnante à savoir la reine-mère et Monsieur le duc d’Anjou, frère du roi.

¹⁷ Bouquet, *Bref...* 7r-v.

¹⁸ Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1687 [Collection privée, reproduction des Éditions Slatkine, Genève, 1970] [En ligne] www.collections-garnier.com (accès réservé UdeM).

3.2.1 La porte Saint-Denis

La première porte que le roi est appelé à franchir est celle de Saint-Denis (Figure 2, p. 120), une des grandes portes qui percent les murs de la cité. Comme le rappelle Bryant, la décoration de cette porte lors des entrées, depuis toujours financée par l'Hôtel de Ville de Paris, était traditionnellement dévolue à une représentation de l'union qui anime les volontés royale et urbaine¹⁹. La représentation des différents corps du pouvoir incarnés par des vertus permettait de dresser un portrait en quelque sorte allégorique du pouvoir royal. Comme l'explique Bryant : « In earlier artistic and ceremonial modes actual functioning institutions appeared as legal personalities ; they did so to suggest to the ruler that legitimate order was based on each personality's assuming propre share of societal responsibility²⁰. » Bryant voit ici cette idée, idée partagée d'ailleurs par les autres cérémonialistes américains, d'une sorte de monarchie constitutionnelle où sont partagés les pouvoirs entre royauté et autorités urbaines. Le contexte politique de 1571, alors que la monarchie cherche à s'arroger sans cesse davantage de pouvoir, s'observe donc aussi dans le programme dévolu à la porte Saint-Denis. Il ne s'agit plus de représenter ce partage des pouvoirs, mais bien d'illustrer en quelque sorte la légitimité du pouvoir royal grâce aux récits mythiques des fondateurs de l'histoire de France qui inspirent grandement les humanistes comme Ronsard.

Au sommet de l'avant-portail, transformé pour l'occasion en arc de triomphe, se dressent deux statues conçues spécialement pour l'entrée du roi. D'un côté, Francion représenté en armure, l'arme au poing avec un aigle afin d'illustrer la « hauteur et magnanimité de son courage ». De l'autre, Pharamond dont la représentation presque identique à Francion est plutôt accompagnée d'un corbeau ayant au bec un épi de blé. Ici, le corbeau, associé au dieu Apollon, rappelle la nature colonisatrice du dieu que renforce la présence de l'épi symbole de fertilité. Placées ensemble, ces deux figures mythiques de l'histoire de France illustrent la grandeur et ancienneté de la dynastie monarchique en France. La filiation avec la *Franciade* de Ronsard est indéniable puisque ce sont ces mêmes deux figures qui ouvrent le long poème de Ronsard. Toutefois, leur intégration au programme de l'entrée tel que décrit par Bouquet

¹⁹ Lawrence Bryant, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony : Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986, p. 125.

²⁰ Bryant, *The King and the City...*, p. 139.

est problématique. En effet, le poème qui figure sur l'arc et qui est de la main de Bouquet explique le programme ainsi :

De ce grand Francion vray tige des François
Vint jadis Pharamond le premier de noz Rois,
Lequel print des Troiens, et Germains sa naissance
Dont la race aujourd'hui se renouvelle en France²¹.

Bien que le sujet soit le même, son traitement et son champ lexical contrastent beaucoup avec le poème inspiré de la *Franciade* que Ronsard rédige lui aussi pour servir d'explication au programme de la porte. Néanmoins, étant donné sa longueur, le texte n'a pas été intégré au monument de la porte Saint-Denis, mais seulement ajouté au texte du recueil. On peut y lire que Francion est un « Prince armé » descendant d'une longue lignée de guerriers, lesquels ont effrayé l'Allemagne, et qui « vainqueur d'une prompte guerre » a jeté les bases du royaume de France. C'est ensuite son descendant germain, Pharamond qui suivant les traces de son prédécesseur reconquiert la Gaule avec la même hargne et agressivité. Comme l'indique Graham, le ton belliqueux des vers de Ronsard tranche avec celui plus nuancé du médaillon de Bouquet ce qui témoigne du « contrôle » qu'exerce l'échevin sur le programme²².

À la base de l'arc de triomphe, sous la statue de Francion, est représentée une *Majesté* que Bouquet décrit ainsi :

Une Majesté [...] aiant un visage grave, et redoubté, tenant un sceptre en une main, un baston de justice en l'autre, et plusieurs petites couronnes et spectres à l'entour d'elle [...]. Portoit ceste Majesté un habillement à triple couronne, telle que les grands Pontifes ont accoustumé de porter, à cause que ce Roiaume est seulement tenu de Dieu, sans recongnoistre autre superieur : et sous ses piedz plusieurs villes et chasteaux...²³

Nous retrouvons ici différents attributs royaux, tels que le manteau d'hermine, le sceptre ou la couronne qui font de cette Majesté une représentation du corps politique du Roi. La référence à la tiare papale se veut d'ailleurs un rappel du statut particulier du roi de France, incarnation du divin sur terre et donc, égal du pape. Il faut toutefois nous intéresser à l'esprit qui anime cette Majesté au visage « grave et redoubté [sic] » tel que décrit par Bouquet. Les devis attribués à Ronsard font état d'une description subtilement différente et nous permettent

²¹ Bouquet, *Bref...*, 9v.

²² Graham, *The Paris...*, pp. 16-17.

²³ Bouquet, *Bref...*, 11r.

de développer une autre interprétation du monument. Selon Antoine Furetière, le terme *grave* en morale renvoie à cette dimension majestueuse et sérieuse de la charge royale. De plus, en insistant sur le fait que la *Majesté* est redoutée renforce cette image autoritaire faisant craindre le courroux. Hormis l'énumération des attributs royaux qui est en tout point identique, Ronsard mentionne explicitement qu'il s'agit d'une *Majesté* qui « ne sera point armée, au visaige grave, au fronc redoubtable... »²⁴. Ici, il n'est pas question d'une *Majesté* redoutée, mais plutôt d'un « fronc redoubtable ». Au-delà de la définition strictement corporelle du front, Furetière renvoie le terme front à l'impudence. On peut lire : « témérité de soustenir en face à quelqu'un un mensonge, une calomnie, ou bien une vérité fascheuse à une personne puissante et formidable. [sic]²⁵. » Au moment où Charles IX voit ses politiques de paix conciliatrices décriées de toutes parts, surtout à Paris, nous sommes tenté d'y voir là cette impudence pouvant faire craindre le pire, c'est-à-dire une reconnaissance plus étendue des huguenots français.

La *Majesté* n'est toutefois pas seule puisqu'une autre statue sur le pilier opposé de l'arc de triomphe lui répond. On y voit une *Victoire* aux ailes rompues foulant la *Fortune*, en armes à l'antique, tenant une tête de Méduse et tendant une « branche de palme » à la *Majesté*²⁶. Cette composition se veut nécessairement un complément à la première statue, en effet, la *Victoire* qui piétine la *Fortune* illustre le sort funeste qui attend celui qui s'élèvera contre la *Majesté*. Comme l'indique Denis Crouzet, une tête de Méduse sur le bouclier de la *Victoire* est « un symbole de la guerre qui prédit à tous ceux qui voudraient à nouveau remuer le royaume [...] un sort sanglant²⁷. » Considérant le contexte politique, une telle représentation où la *Victoire* interagit avec la *Majesté* relève non plus de la mise en garde, mais davantage du constat plaçant la *Majesté* victorieuse de la *Fortune* au terme de l'affrontement. D'ailleurs, la branche de palme n'est pas le symbole de paix, mais plutôt celui de la victoire²⁸. Certes il y a bel et bien une victoire sur la *Fortune*, mais celle-ci n'est pas le fait de la *Majesté* puisqu'elle est désarmée, elle est plutôt faite en son nom, c'est-à-dire au nom du roi de France. Nous sommes

²⁴ Guérin, *Registres*, p. 239.

²⁵ Furetière, *Dictionnaire Universel...*

²⁶ Bouquet, *Bref...*, 11 r-v.

²⁷ Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, Tome 2, Paris, Fayard, 1990, p. 59. Voir aussi David el Kenz, « Le roi de France et le monstre dans les gravures : genèse et déclin politique d'une image aux XVIe et XVIIe siècles » *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1992, n° 28, p. 4.

²⁸ Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont, 1982 [1969], p. 724.

tenté de voir dans cette composition une allégorie de la victoire du camp catholique offerte ensuite au Roi, alors que l'impudence de ce dernier, en établissant les termes d'une paix peut-être trop conciliatrice pour certains, fait craindre le pire, d'où cette tête de Méduse brandie telle une mise en garde face aux éventuels desseins du camp huguenot.

En unissant ainsi dans une continuité dynastique le Troyen Francion et son descendant germain Pharamond au sommet de la porte Saint-Denis, le passé mythique de la France est réaffirmé renforçant du même coup la légitimité du pouvoir royal français face aux autres cours européennes, notamment celle de l'Empire. D'ailleurs, le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche réactualise en quelque sorte un passé mythique où la France régnait sur les terres d'Allemagne. Bien que ce programme soit bel et bien tiré de la *Franciade*, l'esprit général s'éloigne de celui originalement voulu par Ronsard. Ce dernier a-t-il souhaité dès le départ présenter un programme dont l'esprit était plus belliqueux, lequel dut être modifié par Bouquet pour les besoins de l'entrée ? Il nous est impossible de trancher. Toutefois, la présence d'une Majesté acceptant des mains de la *Victoire* une branche de palme est tout de même lourde de sens. C'est d'ailleurs devant cette même porte Saint-Denis que les troupes catholiques livrèrent bataille afin de protéger Paris du siège des Condéens. Célébration d'une part de la victoire catholique, mais d'autre part, mise en garde à l'endroit des huguenots.

3.2.2 La fontaine du Ponceau

Le second arrêt de la cavalcade royale dans les rues de Paris se trouve non loin de la porte Saint-Denis à l'endroit dit de la fontaine du Ponceau (Figure 3, p. 121). Cette fontaine est peut-être une des plus anciennes de Paris puisqu'elle existait bien avant sa première description par Jean Froissart lors de l'entrée de la reine Isabeau en 1389²⁹. Au Moyen Âge, l'arrêt au Ponceau était l'occasion pour les Parisiens d'offrir vin et rafraîchissement au roi et à sa suite. Moment de communion civique certes, la symbolique de la fontaine nourrissant symboliquement le royaume et la ville fait place graduellement à un discours rhétorique qui présente au roi les bénéfices d'un bon gouvernement et l'opinion spécifique de Paris sur la

²⁹ À l'origine, la fontaine du Ponceau est une construction isolée. Ce n'est qu'en 1727 qu'elle est intégrée aux bâtiments adjacents. Différentes statues et décorations sont ajoutés à la fontaine pour les besoins des différentes entrées royales. Voir Amaury Pineu Duval, *Les Fontaines de Paris, anciennes et nouvelles...*, Paris, 1828. [En ligne] www.books.google.ca, p. 75-76. Bryant, *The King...*, pp. 141-150.

prospérité et l'image du bon roi³⁰. À l'image du miroir des princes cherchant à infléchir l'attitude du roi, la fontaine du Ponceau devient à la Renaissance une construction symbolique fort complexe présentant une vision idéale du pouvoir, un sens qui échappe toutefois souvent aux non-initiés. Comme le fait remarquer Bryant, les fontaines de 1549 et 1571 ont très peu de points communs avec les représentations chevaleresque et féodale des programmes médiévaux. Sans disparaître, le rituel de la fontaine du Ponceau prend néanmoins une toute autre forme³¹.

La fontaine ornée de 1571 présente une statue de femme habillée à l'antique « dont le visage rapportoit singulièrement bien à celui de la Reine mere du Roy » et qui tient à bout de bras une carte de la Gaule³². La description qu'en fait Ronsard dans les registres municipaux décrit un visage faisant semblant « d'enhanter » signifiant une expression d'énergie et de contention d'esprit pour rappeler l'attitude de Catherine de Médicis durant les guerres de religion³³. La carte de la Gaule est un détail intéressant lorsqu'on se rapporte à la description qu'en fait Charles Navières³⁴ dans son poème *La Renommée*.

De ses bras estendus porte en l'air un tableau
Où peinte la Gaule est comme au milieu de l'eau
Et comme en portions d'Islettes séparée,
Estante en chacune Isle une ville tirée³⁵.

Cette carte de France toute particulière présente non pas un territoire uni, mais bien un ensemble d'îlots séparés. Pour Bryant, il s'agit bien d'une référence au traité de Saint-Germain-en-Laye lequel, comme nous l'avons mentionné précédemment, garantissait quatre places fortes aux huguenots³⁶. Par cette fontaine, Ronsard reconnaît aussi à la reine-mère un rôle de premier plan dans les affaires de l'État.

³⁰ Bryant, *The King...*, p. 141.

³¹ Bryant, *The King...*, p. 144.

³² Pour le détail des sculptures, nous renvoyons le lecteur au recueil. Bouquet, *Bref...*, 13v-18r.

³³ Guérin, *Registres...*, p. 240, note 1.

³⁴ Poète français (1544-1616), Charles de Navières fut aussi militaire et gentilhomme à la cour de Guillaume 1^{er} d'Orange-Nassau puis du prince souverain de Sedan Robert de la Marck. Parmi ses œuvres connues, on retrouve *La Renommée* qui relate au même titre que le recueil de Bouquet, le mariage, le couronnement et les entrées du roi et de la reine à Paris. La parution de l'ouvrage a lieu en 1571, donc avant celui de Bouquet. Pour les détails biographiques, voir Eugène Haags et Émile Haags, *La France protestante*, Paris, 1858, pp. 9-12.

³⁵ Charles de Navières, *La Renommée... sus les réceptions à Sedan, mariage à Mezières, couronnement à Saindenis, et entrées à Paris du Roy et de la Roïne*, Paris, M. Prevost, 1571, dans Graham, *Bref...*, p. 276.

³⁶ Bryant, *The King...*, p. 148.

À la verité qui considerera comme ladicte Dame s'est sagement conduite en tant de grandes affaires survenues durant la minorité du Roy et de nos Seigneurs ses enfans, et en fin avoir rendu les choses si paisibles et conservé ceste couronne, ne peult nier qu'elle n'ayt esté par don et special grace guidée de l'esprit de Dieu :estant certain que la prudence et sagesse et tout le conseil humain n'eust peu suffire à conduire et conserver un estat si battu et agité, comme nous avons veu cestuy cy depuis dix ans³⁷.

Sur la base de la fontaine sont représentées trois ou quatre figures féminines répondant à la statue de la reine-mère. Bouquet parle de quatre femmes représentant Artémise, Lucrece, Camille et Chloé et qui incarnent chacune des vertus maritales³⁸. Y est mis en évidence le dévouement de Catherine de Médicis pour ses enfants, pour son mari défunt et pour la France. Un tel programme tranche avec la tradition. En effet, loin de chercher à représenter les grandes vertus d'un bon roi, la fontaine de 1571 ne déborde pas du cadre dynastique comme l'atteste l'utilisation particulière du symbole des trois Grâces qui, en 1549 étaient plutôt les figures centrales d'une allégorie de l'ordre divin guidant le pouvoir royal et les états. Ici, les vertus maritales suggèrent plutôt la fidélité de Catherine de Médicis envers son défunt mari Henri II. Fidèle épouse, la reine-mère est aussi sauveuse de la Gaule qu'elle tient dans ses mains. D'ailleurs, la fontaine du Ponceau suit directement la porte Saint-Denis où étaient représentés justement les fondateurs de la Gaule³⁹.

Au final, on peut tout de même voir dans cette fontaine l'expression favorable de Paris à l'égard des politiques de la reine-mère durant la régence. Néanmoins, cette adhésion parisienne aux politiques de Catherine de Médicis se fonde-t-elle sur les politiques tolérantes à l'égard des huguenots ou sur celles plus coercitives qui rappellent son défunt mari, qui rappelons-le, a fait ériger de nombreux bûchers afin de brûler des hérétiques, suite à son entrée à Paris en 1549. Les références à la fidélité de corps et d'esprit de la reine à l'égard de Henri

³⁷ Bouquet, *Bref...*, 14 v.

³⁸ Bien que Bouquet décrit quatre femmes, les registres municipaux tout comme la relation de Charles de Navières n'en décrivent que trois mettant de côté la figure de Chloé. Graham explique cette mise à l'écart de Chloé en raison de sa trop grande similarité symbolique avec Camille. L'atteste selon Graham la relation de Charles Navières, mais aussi la gravure de Codoré qui ne présente que trois personnages sur la base de la fontaine. Ce dernier argument est à écarter puisqu'il est tout simplement impossible pour le graveur de représenter les quatre côtés du monument sur une même planche sans perdre l'effet de perspective. Voir Bouquet, *Bref...*, 14r-18r. ; Guérin, *Registres...*, p. 240. ; Graham, *The Paris...*, p. 40, 276.

³⁹ Bryant, *The King...*, p. 148.

II, ce dernier revient d'ailleurs souvent dans le programme de l'entrée de 1571, laisse penser que l'on souhaitait davantage évoquer les politiques moins conciliantes de la reine-mère.

3.2.3 La porte aux Peintres

Après avoir admiré la fontaine du Ponceau, le cortège qui emprunte toujours la rue Saint-Denis se trouve face à la porte aux Peintres (Figure 4, p. 122). Anciennement, cet ouvrage d'architecture était en fait la porte Saint-Denis. Suite aux travaux d'agrandissement de la ville de Paris sous Charles V au XIV^e siècle, puis à ceux entrepris par François 1^{er} autour de 1530, les deux anciennes tours furent jumelées grâce à l'ajout d'une arche surplombant la rue Saint-Denis⁴⁰. Cette arche est peut-être la seule construction destinée à une entrée qui dispose d'autant de documents d'archives⁴¹. Seule porte à deux façades ornées, elle est, d'après Graham, celle qui synthétise la totalité du programme ornemental et se trouve sous le patronage direct de l'Hôtel de Ville de Paris⁴². Comme il l'affirme : « It could expected to conflate the richest artistic effect with the highest political content in an ensemble whose entire decorations were placed under the surveillance of the City Fathers⁴³. »

Le concept du miroir des princes est ici encore pleinement pertinent. Historiquement, le programme de cette porte ornée servait à rappeler aux nouveaux rois ce qu'ils pouvaient ou devraient faire pour leurs sujets. Derrière cette volonté émulative, il y a surtout un programme parfois critique à l'égard des politiques royales. Bryant soulève à ce propos l'exemple de l'entrée du jeune Charles VIII en 1484 alors que le programme satyrique présente son prédécesseur Louis XI sous les traits grotesques d'un glouton gobant du fer. Comme l'explique Bryant, il s'agissait pour les Parisiens de faire part de leurs préoccupations quant aux questions de taxations et de privilèges⁴⁴. Le temps d'un passage d'une porte, c'est en quelque sorte un moment de dialogue qui s'offre, une opportunité pour les édiles parisiens d'adresser directement au roi leurs préoccupations ou revendications.

⁴⁰ Bryant, *The King...*, p. 153.

⁴¹ Graham, *The Paris...*, p. 40.

⁴² Graham, *The Paris...*, p. 41.

⁴³ Graham, *The Paris...*, p. 41.

⁴⁴ Bryant, *The King...*, p. 159.

La description de la porte aux Peintres occupe environ six feuillets complets ce qui en fait l'une des plus longues du recueil. Il s'agit surtout du monument dont le programme a été le plus altéré entre les devis élaborés par Ronsard et remis aux artistes et le programme qui figure dans le recueil de Bouquet. À la suite des réflexions de Jérémie Foa qui voit dans les erreurs et les projets erronés ou même censurés des indices permettant de mesurer le degré d'adhésion des organisateurs aux politiques royales, nous croyons que la porte aux Peintres incarne bien la difficulté des organisateurs à composer avec un contexte politique houleux⁴⁵. Par delà la censure demeure l'inspiration originelle et, par le fait même, la difficulté possible à se résoudre à un dialogue serein. La poésie de Ronsard est multiforme et s'adresse à plusieurs types de publics. L'historiographie a bien documenté la participation active de Ronsard aux conflits religieux comme en font foi plusieurs vers écrits afin de célébrer le parti catholique. Nous proposons ici une lecture du projet avorté de la porte aux Peintres, projet dont les sources d'inspirations se retrouvent à notre avis dans cette poésie engagée.

Établissons d'abord un portrait de la porte telle qu'elle est décrite dans la relation de l'échevin Bouquet. Au sommet de la première façade se trouve une urne funéraire dédiée à Henri II portée par ses enfants et surmontée d'un cœur et d'un aigle pour symboliser « le corps humain estre translaté en essence immortelle⁴⁶. » À sa droite, Bouquet décrit une statue du même Henri II en habit de majesté s'appuyant sur deux colonnes représentant sa devise *Pieta* et *Justicia*, la même que son fils Charles IX. À sa gauche est représenté un « Herculle depaint comme pour accrevanter Anthée. Lequel Anthée touchant de la main en terre fait sortir des hommes, et fut à la fin luy et ses gens deconfit par la valeureuse force d'Alcide⁴⁷. » Enfin, sur le fronton est représenté en peinture une scène de Cadmos semant les dents du dragon tel François 1^{er} semant les bonnes lettres après avoir tué le dragon *Ignorance*.⁴⁸

L'identification des rois français à la figure d'Hercule est un *topos* assez fréquent dans la littérature, tout comme durant les fêtes de cour⁴⁹. D'ailleurs, l'entrée de Henri II à Paris en

⁴⁵ Jérémie Foa, « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhension dans les entrées de Charles IX (1564-1566), Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008 [En ligne] <http://cers.univ-tours.fr>.

⁴⁶ Bouquet, *Bref...*, 19 r.

⁴⁷ Bouquet, *Bref...*, 20 r.

⁴⁸ Bouquet, *Bref...*, 19v.

⁴⁹ M. R. Jung, *Hercule dans la littérature française du XV^e siècle. De l'Hercule courtois à l'Hercule baroque*, Genève, Droz, 1966.

1549 n’y échappe pas⁵⁰. Dans le cas de Charles IX, la référence mythologique est abondamment utilisée par les poètes, tels que Ronsard et Dorat. Néanmoins, Jung précise qu’il y a « à côté d’un symbolisme spécifique, toute une série de comparaisons faciles, n’allant pas plus loin qu’un “rex Herculeus”, ou trouvant place dans les listes de vœux [...] qui souhaite au roi Charles [...] la force et la puissance d’Hercule...⁵¹ » Le contexte des guerres de religion vient bien entendu teinter le discours poétique et Charles IX est donc souvent associé aux différentes scènes de la vilenie d’Hercule, essentiellement celle de son enfance et celle tirée des douze travaux où Hercule affronte l’Hydre de Lerne. Dans les deux cas, la référence, aisément compréhensible, présente le monarque en lutte avec le serpent de l’hérésie. D’ailleurs, un sonnet de Ronsard destiné au roi en 1567 commence ainsi :

Le jeune Hercule au berceau combatit
Les deux serpens qui le vouloient occire ;
Quand il fut grand, il combatit Busire,
Et le lion duquel il se vestit⁵².

Ou plus tardivement dans l’oraison funèbre qui lui est destiné :

Il se vit au berceau des serpens assailly,
Comme un jeune Herculin, dont il rompit la force⁵³.

Comparativement à Charles IX, son frère le duc d’Anjou, futur Henri III, est associé plus aisément à la figure herculéenne, et ce, même durant le règne de Charles. Jung poursuit en précisant que l’ : « On conviendra qu’il se prête mieux à ce jeu, car, en réalité, c’est lui le guerrier. Rien d’étonnant donc, s’il est appelé “Hercule” dès les victoires de 1569, l’hérésie étant communément désigné par l’hydre⁵⁴. » Nous avons donc affaire à deux frères identifiés tous deux en même temps à la figure herculéenne, et ce pour le même accomplissement, c’est-

⁵⁰ Le thème herculéen avait été choisi pour la porte Saint-Denis, mais ne renvoyait pas à Henri II, mais plutôt à son père qui devait lui servir de modèle. D’après Jung, hormis cette mention durant l’entrée et quelques références ponctuelles en lien avec l’ascendance herculéenne des rois français, Henri II ne fut pas associé fréquemment à la figure d’Hercule. Voir Jung, *Hercule...*, p. 164.

⁵¹ Jung, *Hercule...*, pp. 164-165.

⁵² Pierre de Ronsard, *Sonnet au roi Charles IX*, Gustave Cohen (éd.), *Œuvres complètes de Ronsard*, Paris, Gallimard, 1950, tome 1, p. 316.

⁵³ Ronsard, *Tombeau du feu Roy...*, Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 475.

⁵⁴ Jung, *Hercule...*, p. 168.

à-dire combattre le *Serpent Hugnotique* [sic]⁵⁵. Nous sommes tenté de croire que le programme initialement prévu pour la porte aux Peintres était destiné à célébrer l'Hercule Charles IX. Néanmoins, bien que le jeune roi affronte les serpents hérétiques dès sa prime jeunesse, c'est plutôt son frère qui est vainqueur de l'Hydre protestant. D'ailleurs, le poème de Ronsard *L'Hydre desfaict* s'adresse presque exclusivement à Henri d'Anjou. Il semble tout à fait plausible de retrouver cette même association durant l'entrée royale de 1571. Examinons maintenant le programme initial en détail :

Du costé droict de la premiere façade sera ung Hercullin, qui de ses mains fortes estouffera des serpens ; à l'aultre costé sera un grand Hercules, surnommé Alexicaren, qui d'une main fera semblant de crever Anthec ; lequel Anthec aura une main contre la terre, et de la terre fera semblant de faire naître des hommes⁵⁶.

Pour le côté droit de la façade, les registres font état d'un Herculin qui étouffe des serpents. Le terme Herculin qui désigne un Hercule-enfant fait référence à l'épisode du berceau. Alors qu'il est bébé, Héra jalouse de savoir que Zeus est son père, décide de se venger et envoie deux serpents pour tuer les deux frères jumeaux⁵⁷. Alors qu'Iphiclès hurle de terreur pour alerter les parents, Hercule saisit les deux serpents pour les étouffer à main nue. Ce serait à ce moment que l'enfant aurait été appelé Hercule et non plus Alcide⁵⁸.

Nous savons que le roi Charles IX n'a pas pu admirer cette scène de la vie d'Hercule puisque le programme a été modifié. Toutefois, les registres sont muets quant aux raisons expliquant ce changement. Dans leur analyse, Graham et Johnson expliquent l'élimination de cette statue du fait que le programme était d'une part « défectueux » puisque Herculin aurait dû être représenté sous les traits d'un enfant au berceau et non sous ceux d'un adolescent. D'autre part, ils voient dans cette scène une référence évidente à la dissension religieuse devant être étouffée⁵⁹. Graham résume son propos en affirmant : « All this seems to indicate that the project was too triumphal rather than reconciliatory in nature. Changes were therefore instituted to overcome this lack of diplomacy and represent a moment of very delicate

⁵⁵ Ronsard, *L'hydre desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 629.

⁵⁶ Guérin, *Registres...*, p. 241.

⁵⁷ Bien qu'Hercule soit issu de l'union d'Alcimède et de Zeus, la mère porta en même temps le frère jumeau mortel de Hercule qui lui était issu de l'union d'Alcimède avec son époux Amphitryon.

⁵⁸ Catherine Salles, *La mythologie grecque et romaine*, Paris, Tallandier Éditions, 2003, pp. 246-247.

⁵⁹ Graham, *The Paris...*, p. 46.

equilibrium⁶⁰. » Il est vrai que ce projet pouvait apparaître relativement litigieux. Toutefois, Graham ne propose aucune explication quant à la signification du projet avorté. Le cas de l'entrée de Nîmes cité au chapitre précédent nous ramène à la même situation. Bien qu'il y ait eu une forme de censure, il faut tenter de comprendre la nature du programme original afin d'être en mesure de comprendre le message qu'ont cherché à faire passer les auteurs au roi. En ce sens, nous pensons que les racines du programme pour la porte aux Peintres se trouvent dans les œuvres de Ronsard rédigées dans la foulée des guerres de religion.

À la veille de la bataille de Moncontour, Ronsard écrit une *Prière à Dieu* où il espère voir les huguenots subir le même sort qu'à Jarnac (1569) et compose un *Chant triomphal pour jouer sur la lyre sur l'insigne victoire qu'il a pleu à Dieu donner à Monseigneur, Frère du Roy* afin de célébrer la victoire du duc⁶¹. Toutefois, comme le souligne Simonin, au lendemain de Moncontour, Ronsard n'est plus seul à louer le frère du roi comme en font foi les éloges de Belleforest, Guillaume Aubert, Estienne de La Grotte, du Baïf et Belleau⁶². De plus, à l'initiative de Jean Dorat est publié un recueil intitulé *Paenes sive Hymni* offert à Charles IX et à son frère afin de célébrer leurs victoires, bien que ce soit davantage à ce dernier que s'adressent les louanges. Brantôme relate la réaction du roi à cet effet :

Ayant alors été bien trompé, car pensant lui-même faire cet état et aller en ses armés, la reine voulut que Monsieur, son bon fils, fût son lieutenant général, dont ledit roi fut encore plus dépité disant qu'il étoit autant ou plus capable que son frère et plus vieux [...]. Et après les batailles de Jarnac et de Moncontour, M. Dorat lui présentant quelques vers qu'il avoit faits à sa louange : « Ha! dit-il, n'écrivez point rien désormais sur moi, car ce ne sont que toutes flatteries et menteries de moi qui n'en ai encore donné nul sujet d'en bien dire; mais réservez tous les beaux escrits à mon frere qui ne vous fait tous les jours tailler de bonne besogne⁶³.

Pour sa participation audit recueil, Ronsard propose un long poème intitulé *L'Hydre desfait ou la louange de Monseigneur le duc d'Anjou, Frere du Roy*⁶⁴ dans lequel il associe de façon tout à fait originale les troupes réformées au monstre mythologique qu'est l'Hydre

⁶⁰ Graham, *The Paris...*, p. 47.

⁶¹ Les poèmes de Ronsard qui seront utilisés pour le présent travail sont tirés des éditions de *La Pléiade* sous la direction de Gustave Cohen.

⁶² Simonin, *Pierre de Ronsard...*, p. 315.

⁶³ Les propos de Brantôme sont tirés de Simonin, *Pierre de Ronsard...*, p. 315-316.

⁶⁴ Ce poème fut publié pour la première fois seulement en 1578 dans les *Œuvres*. Conséquemment, le titre du poème fut modifié afin de refléter la nouvelle titulature du duc devenu roi de France (Henri III). Voir Simonin, *Pierre de Ronsard...*, p. 316.

de Lerne tué par Hercule lors de ses douze travaux. Comme le fait remarquer Laure Gonin-Hartman, la description physique du monstre rappelle le cadre géographique des zones occupées par les réformés : « À chaque tête de cette hydre, le poète fait correspondre une ville occupée par l'armée de la Réforme, et à chaque victoire remportée par le Duc, une ville est sauvée, une tête est coupée et l'hydre affaiblit⁶⁵. » De façon chronologique, Ronsard relate les victoires du duc d'Anjou sur les troupes réformées en identifiant clairement les lieux de référence comme La Rochelle où la première tête est coupée en janvier 1569, à Jarnac où la seconde est coupée et finalement Moncontour où la troisième est occise⁶⁶. Au final, *L'Hydre Desfaict* est davantage un mémorial, un « monument littéraire » (d'après Gonin-Hartman) inscrivant les événements jugés dignes de mémoire par Ronsard⁶⁷. En cela, elle rejoint Denis Crouzet qui constate l'importance de la mémoire autant chez Ronsard que chez Dorat, la mémoire « de la peur, et de l'offense. La mémoire des émotions qu'il ne faut pas oublier et qui ne s'oublie pas⁶⁸. » À défaut d'être en mesure de prendre les armes, les poètes prennent la plume afin de combattre l'ennemi sur un champ de bataille symbolique tout aussi important. Il n'en demeure pas moins que les textes de Ronsard, dont *L'Hydre Desfaict*, n'ont pas pour destinataire principal le monarque, mais plutôt son jeune frère victorieux. D'ailleurs, un passage de *L'Hydre Desfaict* traite de l'enfance du jeune Henri.

C'est ce Henry, second honneur de France,
Fils de Henry, que Mars dès son enfance
Comme sa race en son giron nourrit,
Et le mestier des armes luy apprit,
Et couronnant cet enfant de l'hierre,
Dés le berceau le fist naistre à la guerre⁶⁹.

Plus loin dans le même poème, Ronsard identifie enfin clairement le duc d'Anjou en lui affublant le qualificatif d'Herculin français.

Et je diray comme nostre Apollin
Ce jeune Duc, ce François Hercullin,
Esleu de tous capitaine publique,
Coupa les chefs au Serpent Hugnotique⁷⁰.

⁶⁵ Laure Gonin-Hartman, *La rhétorique du monstre au XVIe siècle*, Thèse de Ph.D. (Philosophie), Washington University, 2008, p. 176.

⁶⁶ Gonin-Hartman, *La rhétorique...*, p. 188.

⁶⁷ Gonin-Hartman, *La rhétorique...*, p. 189.

⁶⁸ Crouzet, *Dieu en ses royaumes...*, p. 388.

⁶⁹ Ronsard, *L'Hydre desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 625.

À travers cet hymne, Ronsard qui célèbre les victoires épiques de l'armée royale célèbre surtout le nouvel *Herculin françois* au menton à peine *encrespé de coton*⁷¹. L'utilisation chez Ronsard de la thématique de l'Herculin témoigne d'une distorsion du sujet original puisque le duc d'Anjou n'y est pas associé en tant qu'enfant, mais bien en tant que jeune chef d'armée victorieux. D'ailleurs, il existe un croquis de la porte aux Peintres attribué à Niccolo Dell'Abate ou Germain Pilon⁷² (Figure 5, p. 123); le seul croquis destiné à l'entrée de 1571 connu à ce jour. On y voit la représentation d'Herculin, mais ce dernier est loin d'être un enfant au berceau. Il est plutôt représenté en jeune homme portant à bout de bras deux serpents. La description du duc d'Anjou élaborée par Ronsard expliquerait donc pourquoi la figure de l'Herculin qui se trouve sur le croquis n'est pas infantile, mais plutôt juvénile. Ce n'est donc pas nécessairement Charles IX que Ronsard voulait représenter au départ, mais plutôt son jeune frère Henri d'Anjou. D'ailleurs, Ronsard n'aurait-il pas voulu faire de Charles IX le jumeau hurlant et se réfugiant au chevet de sa mère alors que le frère luttait virilement contre les serpents de l'hérésie ? On peut penser qu'en raison du sujet plus que litigieux, cette scène de la vie d'Hercule a dû être retranchée. Il est clair qu'une statue de Henri II en majesté ne laisse place à aucun égarement sémiotique.

Il nous faut maintenant observer la seconde portion de l'arche de la porte aux Peintres où y est représentée une autre scène de la vie d'Hercule, celle-là tirée de ses douze travaux au moment où il affronte Anthée, fils de Poséidon et de Gaïa, durant sa quête au jardin des Hespérides. La description du monument par Bouquet est problématique puisqu'elle est en partie erronée. Lors du combat, Hercule constate qu'il lui est impossible d'affaiblir le géant tant que ce dernier arrive à toucher la terre. Dès lors, Hercule saisit le géant par la taille afin de le soulever et l'étouffer⁷³. Dans un ultime effort, Anthée cherche désespérément à toucher la terre afin d'y faire sortir des hommes⁷⁴. En réalité, Ronsard mélange ici deux mythes

⁷⁰ Ronsard, *L'Hydre desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 629.

⁷¹ Ronsard, *L'Hydre desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 626.

⁷² Germain Pilon/Niccolo Dell'Abate ? 1570, *Épreuve du 11 octobre 1570 pour la Porte aux Peintres*, Plume et aquarelle, 56.5 x 37 cm, Collection Cronstedt, Nationalmuseum, Stockholm, cote NMH CC 190. Nous tenons à remercier Eva Karlsson du Nationalmuseum de Stockholm de nous avoir fait parvenir un fac-similé du croquis en question.

⁷³ Salles, *La mythologie...*, pp. 272-273. Voir aussi Jean-Claude Belfiore, *Grand dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Larousse, 2010 [2003], p. 55.

⁷⁴ Bouquet, *Bref...*, 20 r.

complètement différents, à savoir celui d'Hercule et celui de Cadmos⁷⁵. Comment expliquer une telle bévue ? En bons humanistes et latinistes baignant dans le récit mythologique, les poètes Ronsard et Dorat n'ont pu commettre involontairement l'erreur somme toute flagrante de représenter Anthée faisant naître des hommes, d'autant plus que le thème de Cadmos est au cœur de l'ensemble décoratif du banquet de la reine, mais surtout du fait qu'il figure sans méprise sur la façade de la même porte aux Peintres. Il ne s'agit donc pas d'une erreur, mais bien d'une construction symbolique volontaire.

Encore une fois, c'est grâce au croquis que le programme prend un tout autre sens. Alors qu'Hercule tient dans ses bras Anthée, on arrive à distinguer juste à sa droite un serpent aux têtes multiples : l'Hydre de Lerne. En fait, bien qu'Hercule porte son adversaire, le regard tout comme le bras armé du demi-dieu sont concentrés sur le serpent monstrueux. L'histoire souhaitée par Ronsard originalement n'est donc pas celle d'Anthée, mais bien celle de l'Hydre de Lerne. Nous souhaitons proposer une interprétation, bien qu'hypothétique et qui fait abstraction donc de la présence d'Anthée, afin de mettre au jour une composition artistique où Hercule se trouve face à l'Hydre tout en tentant de soutenir un autre personnage.

Et seul mist fin à dix ans de batailles,
Et d'un tour d'œil parachever il sçeut
Ce que son pere en dix hyver ne peut.
[...]
Or ce HENRY a fait chose impossible,
Tuant un Hydre au combat invincible ;
Et seul de tous par armes a desfaict,
Ainsi qu'Hercule, un Serpent contrefait⁷⁶.

Alors que s'écroule l'un des personnages, que d'autres rampent à leurs pieds, Hercule est seul debout à affronter l'Hydre huguenot. D'ailleurs, Ronsard dans le *Bocage royal* va même jusqu'à prêter des mots à Charles IX qui, à la suite de la victoire de Moncontour, s'adresse à Dorat en disant : « Et comme sa vertu, prodigue de prouesse ; s'immolant en mon lieu, le

⁷⁵ Après avoir fondé Thèbes, Cadmos est contraint d'affronter un dragon aux multiples dents. Après l'avoir tué, Athéna apparaît à Cadmos et lui intime de semer les dents du dragon. De ces semences naquirent plusieurs guerriers gigantesques qui s'entretuèrent. Seuls cinq d'entre eux survécurent lesquels aidèrent Cadmos à ériger les murailles de Thèbes. Voir Salles, *La mythologie...*, pp. 370-371.

⁷⁶ Ronsard, *L'Hydre desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 626.

Sceptre me redresse. [sic]⁷⁷. » Ainsi, alors que d'un côté du monument Herculin étouffe les deux serpents et sauve la vie de son frère, de l'autre, Hercule apparaît seul devant l'hydre et tente de redresser son frère le roi.

Une autre lecture du croquis peut aussi expliquer la présence de l'Hydre dans la composition. Après avoir vaincu le monstre avec l'aide de son neveu Iolaos, Hercule trempe la pointe de ses flèches dans le sang de l'Hydre afin qu'elles donnent la mort assurément. Dans son interprétation du mythe herculéen, Jean-Claude Belfiore voit dans le geste d'Hercule l'expression d'une erreur orgueilleuse puisque l'Hydre peut continuer à vivre à travers son venin. La survivance du sang de l'Hydre ne témoigne-t-elle pas justement de l'échec d'Hercule à purifier les marécages de Lerne⁷⁸ ? Il est ironique de penser que ce sont ces mêmes flèches empoisonnées qui causent plus tard la mort du héros⁷⁹. Il est possible de voir dans la représentation des flèches d'Hercule la paix du roi trempée dans le sang des huguenots. Les édiles parisiens auraient donc vu dans cette nouvelle « arme létale » du roi, une paix trop permissive qui finirait par causer sa perte. En souhaitant montrer Hercule et l'Hydre au sommet de la porte aux Peintres, c'est donc souligner la contradiction à leurs yeux entre la victoire du roi et en même temps son échec du fait qu'il n'arrive pas au terme d'une décennie de conflits sanglants à purifier la France, mais seulement à la pacifier pour un temps.

Bien que les deux interprétations soient cohérentes, l'hypothèse formulée précédemment voulant qu'il y ait une correspondance entre Herculin-Hercule et le duc d'Anjou dans le programme de la porte aux Peintres demeure à notre avis la plus plausible. D'une part, en raison du contexte post-conflit qui entoure l'entrée du roi et qui peut donc venir influencer le propos. D'autre part, parce que ce sont notamment dans ses différents textes écrits à la même période que Ronsard puise son inspiration pour l'entrée de Charles IX.

Quelques mots sur la seconde façade de la porte aux Peintres sur laquelle sont représentés le roi Charles IX en majesté accompagné de *Vertu* et *Fortune*. À sa gauche est représenté

⁷⁷ Passage tiré du *Bocage royal* où Ronsard rend hommage à Henri roi de Pologne et nouvellement roi de France. Dans Cohen, *Œuvres...*, t. 1, p. 797.

⁷⁸ Jean-Claude Belfiore, *Dictionnaire des croyances et symboles de l'Antiquité*, Paris, Larousse, 2010, p. 576. Une telle interprétation nécessite toutefois une documentation plus approfondie. L'explication de Belfiore découle-t-elle d'une réflexion contemporaine sur le mythe antique où résulte-t-elle d'une interprétation beaucoup plus ancienne pouvant être documentée afin de prouver son influence sur les poètes du XVI^e siècle?

⁷⁹ Déjanire, l'épouse d'Hercule, lui offre une tunique faite de la peau du Centaure Nessos. Or, ce dernier avait été tué par l'une des flèches empoisonnées du héros. Le sang contamine la tunique et cause la perte du vainqueur de l'Hydre. Salles, *La mythologie...*, p. 258.

François, duc d'Alençon, et à sa droite Henri, duc d'Anjou, l'épée levée et tenant deux couronnes de laurier pour symboliser ses victoires de Jarnac et Moncontour. Au bas des colonnes sont représentés *Liesse publique* et *Astrée*⁸⁰ dont le retour sur terre symbolise le retour de *l'âge doré* [sic]⁸¹. Nul part dans les devis remis aux artistes ne figure une description, même brève, du projet souhaité pour cette autre façade de l'arche. Seules les récits de Bouquet et de Charles de Navières dans *La Renommée* nous permettent de prendre connaissance de cette partie du programme. Bouquet décrit ainsi la statue du roi qui en prenant les mains de Vertu et Fortune montre « que les Empires ne se peuvent eslever, ne entretenir, si la Fortune n'accompagne la Vertu, qui sont deux qualitez, dont outre tant d'autres, nostredict Roy est doué⁸². » Cette référence à Cicéron rappelle certes au lecteur qu'à l'homme vertueux vient la bonne fortune. Il est néanmoins curieux de retrouver la Fortune, associé ici à Charles IX, alors qu'à la porte Saint-Denis, piétinée par la Victoire, elle symbolisait le sort funeste réservé aux huguenots. En cela, la Fortune incarne encore une fois une sorte de mise en garde. La connotation en apparence positive peut tout aussi bien être négative. Sans Vertu qui la précède, la Fortune peut aussi signifier le mauvais sort, l'inconstance. D'ailleurs, Furetière rappelle que seuls les imprudents donne tout à la *Fortune*⁸³. Gare donc au roi qui sans vertu peut voir tout s'effondrer. En même temps, gare au roi qui, par exemple, mise aveuglément tout sur un processus de paix auquel n'adhèrent pas les Parisiens.

Un autre élément curieux nous ramène encore une fois au duc d'Anjou qui est non seulement représenté sur le monument, mais aussi décrit par Navières.

Sur la haute cornice est ce mien duc Henry
 Qui porte un glaive nu, tellement favory
 De la grace des Cieux, qu'un laurier l'environne,
 Sa victoire croissante, en trois ronds de couronne⁸⁴,

⁸⁰ Fille de Zeus et de Thémis, Astrée fut la dernière immortelle à vivre sur Terre durant l'Âge d'Or. Lorsque l'âme humaine commença à se pervertir, Astrée quitta la Terre pour aller former la constellation de la Vierge. Alors que la France se remet d'une décennie de conflits, la symbolique du retour d'Astrée et de l'Âge d'Or laisse espérer une période de paix et d'harmonie. Voir Salles, *La mythologie...*, p. 88.

⁸¹ Bouquet, *Bref...*, 24 v. Sur la symbolique d'Astrée et son utilisation dans le discours politique, voir Frances A. Yates, *Astrée, le symbolisme impérial au XVIe siècle*, Paris, Belin, 2000 [1975].

⁸² Bouquet, *Bref...*, 35 r.

⁸³ Furetière, *Dictionnaire Universel...*

⁸⁴ Dans sa description, Bouquet indique qu'il n'y a que deux couronnes, rappelant probablement les deux victoires du duc à Jarnac et Moncontour. Navières a-t-il fait une erreur en dénombrant trois couronnes ? Est-ce plutôt une

Et soustient une fouldre en sa senestre main,
Qu'il couvre avec un cresse ainsi que Prince humain
Qui ne veut, mais peut bien, mettre en flamme et en proye,
Ceux contre qui son glaive et sa vertu guerroye⁸⁵.

Après avoir accordé huit vers au duc d'Anjou, Navières en accorde ensuite quatre très sobres, à François d'Alençon et quatre autres, tout aussi sobre, au roi.

Des deux quels au milieu Charles Roy à présent
De deux nymphes recoit un chapeau pour present :
Charles dont la vertu en croissance feconde,
Toujours pour suite aura la fortune seconde.

Il y a bel et bien un rappel de l'inscription en grec qui accompagne la composition et que Bouquet traduit par « Quand vertu va devant la deesse Fortune, / Aux affaires des Rois est toujours opportune⁸⁶. » Navières oppose toutefois les deux frères lorsqu'il voit chez le roi un caractère vertueux en croissance, alors que son jeune frère dont la « vertu guerroye » voit plutôt sa « victoire croissante ». Bien que le récit de Navières illustre son propre regard sur l'événement, il n'en demeure pas moins que c'est au duc d'Anjou qu'il accorde le plus d'importance. Il est difficile de déterminer si ce parti-pris aussi évident reflète le seul sentiment du témoin conquis d'avance ou celui d'une foule qu'il sait admirative du jeune Henri, héros vainqueur de l'Hydre huguenote.

En regard des versions qui sur plusieurs éléments sont discordantes, le programme de la porte aux Peintres apparaît plus complexe que la seule description réalisée par l'échevin Bouquet. L'arche de la porte aux Peintres incarne historiquement le point de vue de Paris quant aux politiques royales ou face à un contexte politico-religieux précis. Ici, Ronsard valorise à la fois l'héritage de Henri II, un héritage duquel le jeune roi Charles IX est appelé à s'inspirer, mais souhaitait à notre avis célébrer les victoires du duc d'Anjou héros des armées catholiques. Face à un projet aussi litigieux, il est aisément compréhensible que le programme de la porte aux Peintre dut être repensé afin de présenter un discours plus conciliant ce qui explique la disparition du Herculien étouffant des serpents ou de l'Hydre de Lerne dont la

référence aux différents titres d'Henri à savoir duc d'Anjou, lieutenant général des armées (1568) et intendant général du roi (1569) ?

⁸⁵ Navières, *La Renommée...*, dans Graham, *The Paris...*, p. 280.

⁸⁶ Bouquet, *Bref...*, 23 v.

filiation avec les serpents de l'hérésie avait été établie peu de temps avant l'entrée de 1571 par ce même Ronsard dans son poème *L'Hydre desfaict*.

3.2.4 Le Sépulcre et la Fontaine de Saint-Innocent

La portion du parcours pluriséculaire allant de la porte aux Peintres jusqu'au Châtelet, parcours suivant toujours le tracé de la rue Saint-Denis avant de bifurquer pour aller rejoindre le pont Notre-Dame et la cathédrale, était l'occasion à l'époque médiévale pour les différentes guildes commerçantes, très importantes dans cette partie de la ville, de participer directement aux festivités. Le long de la rue, différents portails étaient transformés en saynètes dans lesquels les membres des guildes marchandes jouaient les comédiens. Comme le rappelle Bryant, avec l'abolition de la participation directe des guildes au spectacle par Henri II en 1549, c'était tout un pan des festivités les plus populaires qui était évacué laissant place à un programme plus complexe comme l'illustre le rhinocéros surmonté d'un obélisque devant l'église des Saints Innocents⁸⁷.

Pour l'entrée de 1571, les organisateurs optent plutôt pour deux grandes statues hissées sur un piédestal orné. La première, placée devant l'église du Saint-Sépulcre (Figure 6, p. 124), représente une *Junon Nompride*, c'est-à-dire qui préside aux mariages. La filiation avec la reine-mère est ici plus qu'explicite comme l'explique Bouquet puisqu'elle est l'instigatrice du mariage entre Charles IX et Elizabeth d'Autriche. Il s'agit d'une seconde occasion, après la Fontaine du Ponceau, pour les édiles parisiens de rendre hommage à Catherine de Médicis. Alors qu'était vantée sa dévotion en tant qu'épouse dans le premier monument, le second s'attarde à son rôle de mère.

En l'honneur de la Roine sa mere, laquelle ne s'est contentée d'avoir saintement endoctriné Messieurs ses enfans, et nourry dès leur jeunesse en la religion tres-sainte et catholique : soustenu à cause de leur minorité tant de grandz et insupportables affaires⁸⁸.

On remarque dans cette description l'importance marquée du culte catholique dans l'éducation de la famille royale, rôle qu'on lui reconnaît avoir rempli. Un sonnet de Ronsard

⁸⁷ Bryant, *The King...*, pp. 171-172.

⁸⁸ Bouquet, *Bref...*, 26 r-v.

accompagne le monument et reprend l'hommage rendu à la reine-mère. À travers cette ode, c'est peut-être aussi l'attention du roi que Ronsard cherche à attirer afin de l'intimer à suivre l'exemple de sa mère.

Catherine a regi la navire de France
Quand les ventz forcenez la tourmentoient de flotz,
Mille et mille travaux a porté sur son dos
Qu'elle a tous surmontez par longue patience.

Ceste Roine qui n'eut sa pareille en prudence
Veillant pour ses enfans nos Princes sans repos
Au temps qu'un chaste amour vint allumer leurs os

C'est elle qui l'Olive en la France rameine
Alliant nostre Roy à la race Germaine,
D'où vient à ce Roiaume un bon heur renaissant :

Et Paris qui la voit si sage et si prudente
Luy donne de Junon la figure presente,
Ensemble corps et biens d'un cœur obeissant⁸⁹.

Non loin de la statue de Junon se trouve celle représentant le dieu romain Hyménée (Figure 7, p. 125), lui aussi présidant aux mariages, et donc figure complémentaire à Junon. La symbolique derrière la figure d'Hyménée se veut en quelque sorte un rappel du programme de la porte Saint-Denis où étaient représentés Francion et Pharamond. Il s'agit ici de célébrer l'immortalité de l'amour, mais surtout l'immortalité qu'incarne la descendance future du jeune couple royal « où des Germains le sang très ancien / S'est remeslé avec le sang Troien⁹⁰. »

À la différence de Bryant qui voit dans ces deux monuments, et plus précisément dans le poème de Ronsard à Catherine de Médicis, le symbole de la soumission des Parisiens au pouvoir royal ainsi que leur soutien apporté à l'édit de pacification⁹¹, nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un hommage rendu à la reine-mère qui incarne les valeurs de piété, de fidélité et de patience dont le roi est appelé à s'inspirer. Ainsi, le roi n'est toujours pas le centre de l'attention, mais celui vers qui converge le discours symbolique ; à l'image du miroir des

⁸⁹ Bouquet, *Bref...*, 27 r.

⁹⁰ Bouquet, *Bref...*, 29 v.

⁹¹ Bryant, *The King...*, p. 177.

princes, les Parisiens exposent successivement différentes idées et valeurs qu'ils souhaitent voir être appropriées par le jeune roi.

3.2.5 Le pont Notre-Dame

Le dernier monument du parcours est celui érigé aux deux extrémités du pont Notre-Dame menant à l'île de la Cité (Figure 8, p. 126). Comme l'attestent les registres municipaux, le programme de ces arches est attribué spécifiquement au poète Ronsard. À l'entrée du pont se trouvent représentés de part et d'autre de la voie Marne et Seine sous les traits d'un vieil homme et d'une femme. Au sommet du monument, une nef d'argent représentant la ville de Paris est soutenue par deux « jeunes beaulx hommes, ayans chacun une estoille sur la teste, qui feront semblant de toucher le navire et le secourir. Et sera mis soubz la figure, de l'ung des costez et de l'autre, ung mors et brinde de cheval. [sic]⁹². » Comme Bouquet le précise, la nef d'argent représente à la fois Paris et la France, lesquels ont été secourues par les Dioscures Castor et Pollux « ressemblans de visage au Roy et Monseigneur [sic]⁹³. » Il est intéressant de constater que l'association des deux frères aux Dioscures les place sur un pied d'égalité. Comme le souligne Graham, lorsque Charles IX approuve la nomination du duc d'Anjou en tant que lieutenant général de France à la demande de la reine-mère, un vif sentiment de jalousie l'anime. Ronsard et Dorat n'ignorent probablement pas cette situation comme en témoigne l'épisode précédemment cité lorsque Dorat présente au roi son recueil *Paenes Hymni* à la suite des victoires de son frère. Il est donc curieux de voir figurer un autre élément susceptible d'attiser la jalousie du monarque au moment même de son entrée dans la capitale. Il faut aussi noter que la référence aux Dioscures n'est pas étrangère ni à la poésie de Dorat ni à celle de Ronsard. Ce dernier en fait même mention dans *l'Hydre Desfaict*.

Il faut, mon Duc, la despouille attacher,
Toute sanglante au dessus de la porte
Du Temple saint, dont les pierres je porte
[...]
Et sera dit LE TEMPLE DES DEUX FRÈRES.

⁹² Guérin, *Registres...*, pp. 242-243.

⁹³ Bouquet, *Bref...*, 33 r. Il est à noter que les Dioscures, souvent représentés à califourchon sur le même cheval, sont considérés comme d'excellents cavaliers ce qui explique la présence de la bride et du mors, des accessoires de cavalerie.

Ainsi Castor et Pollux, n'estant qu'un,
N'avoient aussi qu'un mesme autel commun
[...]
Et dès la nuict d'estoilles habillée
Jusques au jour, je diray vos honneurs,
Freres divins, nos Hercules sauveurs,
Vous invoquant qui fustes dès enfance
Les freres-Dieux tutelaires de France⁹⁴.

Dans ce passage de *L'Hydre Desfaict*, Ronsard utilise l'image des jumeaux et la développe en trois temps afin de renforcer la dimension sacrée de la monarchie française. Loin de la filiation christique, les deux frères sont dans un premier temps comparés aux Dioscures fils de Zeus, ils deviennent ensuite deux Hercules similaires⁹⁵ afin d'en faire les « freres –Dieux tutelaires de France ». À un moment où la contestation religieuse se fait contestation politique comme le fait remarquer Crouzet⁹⁶, inscrire la famille royale dans une filiation divine relève d'un jeu entre rhétorique catholique et référence mythologique (qui s'observe à de multiples endroits durant l'entrée) afin d'asseoir leur autorité sur la base du sacré.

Sur les flancs intérieurs de l'arche, deux tableaux rappellent encore une fois le rôle prépondérant de la reine-mère durant les troubles. Sur le premier tableau, un monstre marin cherche à attraper et manger de petits dauphins. Face à la menace, la mère « les avaloit et receloit en son estomach comme en lieu de toute seureté, jusques à ce que ledict monstre fut passé oultre. Lequel passé rendoit ce Dauphin ses petitz sains et entiers⁹⁷. » Sur l'autre flanc, deux ruches luttant l'une contre l'autre, « chaque bande conduite par son Capitaine⁹⁸ », sont apaisées après l'intervention divine sous la forme d'une main répandant de la poudre. Face au tumulte, la reine-mère sut protéger ses enfants et les écarter du danger, mais c'est aussi à elle que l'on attribue la prudence et la sagesse résultant en un édit de pacification.

À la sortie du pont Notre-Dame, une dernière arche voit passer le roi. Ultime étape du parcours royal dans les rues de Paris, l'extrémité du pont se veut une sorte d'allégorie de l'édit

⁹⁴ Ronsard, *L'Hydre Desfaict...*, dans Cohen, *Œuvres...*, t. 2, p. 628.

⁹⁵ Dans le cas présent, il s'agit bien de deux Hercules distincts, et non pas d'une référence à Hercule et son frère jumeau. Alors qu'Hercule est issu de l'union d'Alcmène et de Zeus, Iphisclês, mortel, est quant à lui le fruit de l'union entre Alcmène et Amphytrion. La nuance est subtile, mais rendrait la référence de Ronsard caduque puisqu'il cherche à inscrire les deux frères dans une lignée divine. Voir Salles, *La mythologie...*, pp. 245-246.

⁹⁶ Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de religion*, Paris, Champ-Vallon, 2008, p. 252.

⁹⁷ Bouquet, *Bref...*, 34v.

⁹⁸ Bouquet, *Bref...*, 35r.

de Saint-Germain. Une *Victoire* présentant une branche de palme est attachée à un grand olivier, symbole de paix. À ses côtés, le dieu Mars avec un visage « felon et cruel » est quant à lui enchaîné à un laurier, ses armes déposées par terre ne lui étant plus utiles. Enfin, au centre une autre représentation de la nef Paris pouvant désormais voguer librement signifiant la reprise du commerce et du trafic des marchandises⁹⁹.

Sur les deux flancs intérieurs, deux autres tableaux complètent le commentaire sur l'édit de paix. Le premier représente un pontife, vêtu des habits sacerdotaux, prêt à immoler un agneau, lequel pontife est entouré de quatre hommes en armes. Il s'agit bien d'un avertissement à ne pas contrevenir aux clauses de l'édit de paix que sont chargés de faire appliquer les quatre maréchaux de France. Comme l'indique Bouquet : « ainsi que le vin de ceste coupe est respandu en terre, et cest agneau prest à immoler, puis estre respandu le sang, et immolé le corps de celluy qui contreviendra en sorte que ce soit aux pasches et convenances de cest edict de pacification¹⁰⁰. » Le tableau opposé montre quant à lui un amas d'armes et d'armures dans lequel abeilles et araignées s'affairent à produire du miel et tisser des toiles afin de signifier que « Là les aragnés font dans les armes leurs toilles, / Signe de seure paix et oubli de querelles¹⁰¹. »

Comme le fait remarquer Bryant, comparativement au programme présenté à Henri II en 1549 célébrant l'arrivée d'un nouvel âge doré, celui de 1571 marque plutôt cette volonté de revenir à l'âge doré ayant précédé les conflits religieux. Un retour avant le désordre des guerres, mais aussi avant le désordre politique entre le Parlement et la régence, mais aussi avant les tiraillements à l'intérieur de la famille royale. Toujours selon Bryant, la paix de Saint-Germain « reconciled the king to his brother Henry, duke of Anjou, who had sided with the extreme Catholic party headed by the Guise. Charles IX's lack of interest in politics, his melancholy character, and his jealousy of his brother had complicated the movement toward peace, and the clearing of these obstacles was celebrated in this pageantry¹⁰². »

L'œil attentif à la gravure de Codoré aura remarqué que dans les deux représentations de la nef, symbole de Paris et plus largement de la nation, aucun capitaine ne mène le navire. À la différence de la nef de 1549 où figurait Henri II, personne ne prend la barre du navire de

⁹⁹ Bouquet, *Bref...*, 37r.

¹⁰⁰ Bouquet, *Bref...*, 37v.

¹⁰¹ Bouquet, *Bref...*, 38v.

¹⁰² Bryant, *The King...*, p. 198.

France. Le programme distingue clairement la majesté royale de la personne du roi. En fait, il ne s'agit plus d'une représentation du pouvoir du roi, seul décideur à bord, mais désormais d'une nef-état¹⁰³. Ne reste donc qu'une simple exhortation au roi à respecter et faire respecter les dispositions d'une paix déjà établie, paix qui découle non pas de ses efforts, mais plutôt de ceux de Catherine de Médicis.

3.2.6 Le don

Au lendemain de l'entrée du roi, une délégation composée du prévôt des marchands Claude Marcel, des échevins municipaux et des officiers de la ville se présentent au Palais afin de rencontrer le roi pour lui remettre une pièce d'orfèvrerie en guise de présent (Figure 10, p. 128). La tradition médiévale de l'entrée royale accordait une grande importance au concept de réciprocité. Lorsqu'une ville recevait son roi, non seulement elle devait voir à tous ses besoins, mais elle cherchait à attirer ses bonnes grâces en lui offrant plusieurs cadeaux, comestibles ou monétaires. Plus la ville comblait son monarque, plus elle pouvait s'attendre à voir ses privilèges renouvelés. Cet événement nous est relaté autant par Bouquet dans le recueil que dans les registres municipaux et dans les deux cas, les récits sont tout à fait identiques et réitèrent sensiblement les mêmes propos tenus lors des harangues présentées au roi au tout début de l'entrée la veille. Un procès-verbal relate les mots de Claude Marcel au roi.

Sire, voicy un petit present que vos bons cytoyens de vostre bonne ville de Paris vous presentent par moy. Nous savons bien qu'il n'est tel qu'il vous appartient ; mais nous vous supplions en recompense de recevoir noz bonnes volonte et affection, que nous vous portons et porterons nous à vostre porterité, avec l'obeissance qui vous est due¹⁰⁴.

Comme l'entrée royale de Charles IX était prévue originalement en avril 1562, l'objet devant lui être offert avait été réalisé à cette date¹⁰⁵. En raison de la précipitation à laquelle était

¹⁰³ Bryant, *The King...*, p. 200.

¹⁰⁴ Cimber et Danjou, « Extrait des dépenses faites à l'entrée du Roy et de la Royné à Paris, en 1571 », *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{er} série, t. 8, p. 367.

¹⁰⁵ Graham et Johnson indiquent quant à eux que l'objet avait été réalisé plutôt en 1563. Ils supposent qu'après l'exercice raté de 1562, la cour aurait voulu reprendre l'entrée l'année suivante. Toutefois, rien dans les registres municipaux ne confirme cette hypothèse. De plus, le document faisant état du rappel de l'objet auprès du receveur Vigny indique qu'il lui avait été bel et bien confié en 1562. Il est donc peu probable que l'objet ait été réalisé en 1563. Voir Graham, *The Paris...*, p. 58, 291. Voir aussi Guérin, *Registres...*, p. 197.

contraint le roi en 1562, les édiles parisiens ont préféré conserver l'objet en question et l'offrir à une date ultérieure. C'est François de Vigny, receveur de la ville de Paris, qui obtient la charge la pièce d'orfèvrerie et c'est donc à ce même Vigny qu'est envoyée la réclamation dudit cadeau huit ans plus tard le 14 octobre 1570.

Cedict jour, noble homme m^e François de Vigny, Receveur de lad. Ville, a faict rapporter au Bureau, et mis ès mains de messieurs les Prevost des Marchans et Eschevins d'icelle Ville, le present que lesd. Sieurs Prevost et Eschevins entendent presenter au Roy, à sa joyeuse entrée en ceste Ville, lequel present luy avoit esté baillé en garde dès l'an V^e LX11 [1562]. Au moyen de quoy, a esté ledict s^r Recepveur deschargé dud. Present, qui a esté mis en l'une des chambres de l'Hostel d'icelle Ville, dont lesd. Sieurs ont la clef¹⁰⁶.

À l'origine, le piédestal vermeil était composé d'un chariot tiré par deux lions conduit par la déesse Cybèle. Dans le chariot étaient représentés Neptune et son trident, Pluton et Cerbère et Junon avec un paon. Derrière le chariot, deux colonnes s'élançaient portant en leur sommet un jeune enfant à cheval posant son regard sur Cybèle au bas. Derrière le jeune cavalier se trouvait un aigle posé sur un sceptre tenant dans son bec une couronne au-dessus de la tête du *jouvenceau*¹⁰⁷.

Le roi tel que représenté ici correspond bien au contexte de 1562. Alors qu'il était toujours mineur, Charles était représenté en cavalier juvénile regardant sa mère avec une couronne non pas posée sur sa tête, mais bien au-dessus de sa tête. De fait, un aigle posé sur le sceptre royal tenait ladite couronne. Décrit ainsi, le piédestal n'était pas vraiment un hommage au monarque, mais plutôt, à notre avis, une allégorie de la régence. Quant à l'identification des autres figures mythologiques, elle serait plus compliquée, voire impossible, selon Graham¹⁰⁸. Comme il l'explique, les représentations de Cybèle et du jeune cavalier renvoyaient inéluctablement à Charles et sa mère Catherine de Médicis. En ce qui concerne les autres figures, à savoir Neptune, Pluton et Junon, ces derniers n'auraient pu représenter la famille royale telle qu'elle était en 1562 puisqu'il n'était pas fait mention ni d'Élisabeth ni de Claude. Graham en déduit donc que les figures mythologiques étaient surtout conventionnelles et ne faisaient allusion à

¹⁰⁶ Guérin, *Registres...*, p. 197.

¹⁰⁷ Graham, *The Paris...*, pp. 291-292.

¹⁰⁸ La description originale (1562) de la pièce se trouve dans les archives comptables de la ville de Paris. Il s'agit donc d'une simple description de l'objet sans explication quant à la symbolique des éléments décoratifs. Graham, *The Paris...*, pp. 291-292.

aucune personnalité en particulier¹⁰⁹. On peut aisément réfuter l'argument de Graham et croire que les personnages mythologiques renvoyaient dès le départ à la famille royale (Henri, François et Marguerite). Malgré les quelques changements qui ont été apportés au don en 1570, aucune modification n'a été effectuée sur les différents personnages entourant Cybèle, et ce, même si le contexte familial avait depuis lors changé comme l'atteste Graham : « Elisabeth was dead and Claude, as Duchesse de Lorraine, no longer counted among the members of the immediate family¹¹⁰. » Or, déjà en 1562, Élisabeth et Claude avaient toutes deux quitté la cour de France, la première mariée au roi d'Espagne (1559) et l'autre mariée au duc de Lorraine (1559). Elles ne faisaient donc plus partie de l'entourage immédiat de la cour royale, ce qui explique probablement la présence de seulement trois personnages autour de Cybèle et ce, dès 1562. Ajoutons qu'en 1570, même si Élisabeth était décédée depuis 1568, Claude était toujours vivante. En somme, contrairement à Graham, nous croyons que c'est bel et bien la famille royale avec Henri, François et Marguerite qui était représentée sur la pièce d'orfèvrerie déjà en 1562.

Comme nous venons de l'indiquer, les édiles parisiens ont fait faire certaines modifications au piédestal de 1562. Deux jours après le retour du présent à l'Hôtel de Ville, l'objet en question est confié à l'orfèvre parisien Jean Regnard à qui on demande de :

Reffaire le Roy qui es sur le cheval du present qui a esté cy devant fait pour ledict seigneur Roy, reffaire et remectre les coullonnes qui sont à present torces, droictes, et y mettre les devises telles qu'elles sont à present ; faire la soubzbasse dudict present, en laquelle seront figurées les quatre batailles dont le Roy a eu victoire, pendant les guerres civiles, assçavoir : l'une à Dreux, l'aulture à Saint Denys, l'aulture à Cognac¹¹¹, et l'aulture à Montcontour [...] ; et faire quatre Roys sur le plat fons, ainsi qu'il a esté arrêté...¹¹²

De façon générale, le programme ne change pas beaucoup. Évidemment, le roi n'est plus représenté tel un jouvenceau, mais désormais sous les traits de Jupiter. D'ailleurs, l'aigle tenant la couronne n'est plus posé sur le sceptre royal, mais plutôt sur la croupe du cheval. Le sceptre qui retenait auparavant la couronne est maintenant dans la main du roi, illustrant à notre avis la fin de la régence. Même si les figures du chariot demeurent identiques à celles de 1562,

¹⁰⁹ Graham, *The Paris...*, p. 60.

¹¹⁰ Graham, *The Paris...*, p. 60.

¹¹¹ Il s'agit en fait de Jarnac tout près de Cognac.

¹¹² Guérin, *Registres...*, p. 244.

Bouquet identifie nommément les personnages du duc d'Anjou sous les traits de Neptune, du duc d'Alençon sous ceux de Pluton et de Marguerite sous ceux de Junon¹¹³. L'association de Charles IX avec Jupiter permet ainsi de boucler la symbolique de Cybèle, laquelle est épouse de Saturne et mère des quatre autres divinités.

L'élément qui mérite une attention particulière est la demande explicite faite par la ville d'intégrer sur la base de la pièce une représentation des quatre grandes victoires royales. Bien que la gravure de Codoré donne une petite idée de ce détail, le recueil de Bouquet demeure vague quant à la description des éléments de la base préférant parler des « batailles et victoires grandes et petites par luy obtenües¹¹⁴. » Aucune victoire n'est identifiée précisément, même qu'aucune association n'est établie avec les guerres de religion. On peut imaginer que Bouquet voulut passer sous silence ce détail rappelant trop explicitement les conflits passés. Dans son poème *In ingressum magnificentiss. Carol. IX et Elisabethae Austriae Reginae 1571 in Lutetian*, Jean Dorat qui décrit l'objet en question indique que seulement trois batailles y étaient gravées¹¹⁵.

And upon three sides of the base, round about, the King's three victories are engraven, while on its front is written the panegyric, so that it may inculcate justice and piety...¹¹⁶

Même si Dorat ne situe pas les victoires en question, Graham identifie la victoire absente à celle de Moncontour et explique que : « To have included this battle scene on the official gift would have gone counter to the whole theme of pacification... »¹¹⁷. En effet, la bataille de Moncontour s'est terminée par un massacre des prisonniers huguenots ce qui en rendait la mention plus que délicate. Même déni chez Étienne Pasquier qui autant dans l'introduction au recueil de Bouquet que dans son texte *Congratulation de la paix* élude complètement Moncontour, allant même jusqu'à la considérer comme une défaite¹¹⁸. Il n'en demeure pas moins que le devis de l'Hôtel de Ville précise clairement vouloir faire graver cette sanglante

¹¹³ Bouquet, *Bref...*, 52 v.

¹¹⁴ Bouquet, *Bref...*, 53 r.

¹¹⁵ Le poème figure dans l'édition de 1586 de *Poëmatia*, mais sa rédaction doit probablement coïncider avec l'entrée du roi. Voir Jean Dorat, *Poëmatia*, Paris, 1586, p. 320.

¹¹⁶ Cette traduction du latin à l'anglais est tirée de l'ouvrage de Graham, *The Paris...*, p. 62-63, note 200.

¹¹⁷ Graham, *The Paris...*, p. 63.

¹¹⁸ Bouquet, *Bref...*, 1 r. Étienne Pasquier, *Congratulation de la paix faite par sa Majesté entre ses subjectz l'unziesme jour d'Aoust*, dans Bouquet, *Bref...*, 1 r. (La pagination originale a été conservée même si le texte de Pasquier se trouve à la suite de la relation de Bouquet.)

bataille, et ce comme on peut en déduire grâce au poème de Dorat, au-devant même de l'objet. De plus, rien dans les registres municipaux ne mentionne un quelconque changement même de dernière minute à apporter au cadeau du roi. Au final, on peut toujours se questionner quant à l'apparence réelle de la pièce d'orfèvrerie que les échevins parisiens ont remise au roi. Sa disparition nous empêche de répondre à cette question. Toutefois, on peut affirmer qu'en souhaitant explicitement voir gravées les quatre grandes victoires du camp catholique sur la base du présent, la ville de Paris risquait d'offrir un cadeau manqué (pour rappeler l'expression de Zemon Davis)¹¹⁹ : un cadeau par lequel elle reconnaissait l'importance de la victoire catholique à Moncontour, mais surtout un cadeau contraire à l'esprit de pacification censée être célébrée par l'entrée du monarque dans la capitale.

Au terme du parcours emprunté par Charles IX dans les rues de Paris, plusieurs éléments doivent être soulevés. Conceptuellement nous avons pu établir d'une part l'impossible distinction entre rituel et cérémonie en ce qui a trait au programme architectural de l'entrée. Au cœur du dialogue entre le roi et ses sujets, le programme ornemental apparaît comme un réel outil de communication symbolique. À l'image du miroir des princes, les décors de l'entrée s'adressent au roi et l'incitent à « Devenir ce qu'il est » : c'est-à-dire un roi inspiré par son père et son frère Henri dans la lutte contre les huguenots. Bien qu'il nous soit impossible de mesurer l'efficacité de ce discours, il n'en demeure pas moins qu'il dispose fort probablement d'un effet émotionnel. D'autre part, nous avons pu établir grâce à une lecture de l'entrée mettant à profit les archives municipales que le discours initialement élaboré par Ronsard et Dorat, loin d'être strictement encomiastique, laisse planer un doute quant aux objectifs véritables du discours de l'entrée. En fait, les ratés et les bévues de l'entrée de Charles IX à Paris en 1571 démontrent la possibilité pour les édiles parisiens de manifester, par le biais du symbolique, leur désapprobation à l'égard des politiques du roi. Tenir compte des bévues et des projets censurés ou abandonnés, c'est donc prendre conscience de la réelle complexité du discours symbolique des entrées royales. En regard de l'ensemble des monuments de l'entrée de 1571, nous croyons que celui de la porte aux Peintres constitue l'exemple le plus probant. Dans un amalgame

¹¹⁹ Zemon Davis, *Essai sur le don...*, pp. 105-132.

complexe entre mythologie et récit politique, le programme, probablement censuré, de cette porte constitue un commentaire politique très critique à l'égard du pouvoir de Charles IX. Notre lecture des archives nous incite à penser que le programme de la porte aux Peintres devait être originalement une représentation des faits d'armes du duc d'Anjou lors des guerres de religion. Reconnaissance donc du rôle joué par le frère du roi, mais aussi adhésion aux idéaux du parti catholique. Cette prise de position aussi délicate explique probablement pourquoi le programme a été modifié. D'ailleurs, la nécessité d'effacer les éléments litigieux explique pourquoi le programme dont Bouquet fait état dans sa relation est aussi peu harmonieux, voire erratique. En cherchant de la sorte à expliquer les ratés et les bévues, on arrive donc à saisir en quelque sorte l'état d'esprit qui anime les édiles parisiens.

Mis à part le duc d'Anjou, la reine-mère apparaît aussi comme une figure cruciale du pouvoir monarchique. La place prépondérante qu'elle occupe laisse penser qu'elle incarne pour les Parisiens la figure idéale à laquelle le roi devrait émuler. Bien que les figures mythologiques et historiques soient un thème récurrent dans les entrées françaises, la présence aussi importante de l'entourage du roi dans les *apparati* est un cas particulier. En explicitant le rôle de premier plan de la reine-mère et en soulignant les prouesses guerrières du duc, c'est surtout les faiblesses d'un jeune roi incapable de gouverner seul que décrivent les Parisiens. Derrière les conseils moralisateurs de l'entrée-miroir se cachent donc les espoirs déçus et les critiques des Parisiens à l'égard des politiques royales.

CONCLUSION

Que celuy qui vouldra encontre vostre edit
Par saison sophistique apporter contre-dit,
Ou soubz motz partiaux de Papiste, Fidelle,
Catholicque, Huguenot, remuer la querelle
Qui presque a mis l'estat de France en desarroy,
Cestuy comme ennemy de France et de son Roy
Bien loing à tout jamais de nous on exterminie,
Et que chassé il soit, rongé de la vermine,
Qu'ensevely soit-il dans le ventre des loups,
Ce Sophiste, pipeur, du commun bien jaloux :
Lequel pour un repos affecté qu'il trafique
Troublera le repos de la chose publique.
E. Pasquier. *Congratulation de la paix*, 1571.

Quelques semaines après avoir signé le traité de Saint-Germain, document mettant fin à une décennie de guerre entre catholiques et protestants, le jeune roi Charles IX est rapidement confronté à une situation économique et politique des plus délicates. Non seulement les conséquences de l'insécurité découlant des conflits ont grandement affaibli l'économie française, les troupes étrangères comme les Suisses exigent un paiement de leur solde à défaut de quoi, les populations rurales en paieront le prix. En réaction, le roi envoie le 1^{er} octobre 1570 un mandement à la ville de Paris pour l'aider à soutenir les obligations financières post-conflit.

Très chers et bien amez, combien que par cy devant, à l'occasion des troubles et guerres civiles advenues en nostre Royaulme, nous ayons vendu et alliené de noz domaine, aydes, gabelles et aultre nostre revenu pour subvenir au payement des gens de guerre qu'avons esté contrainctz entretenir et soldoier pour la conservation de nostre estat, repoz et tranquillité de noz subjectz ; [...] nous avons advisé, pour le plus expedient et prompt secours de deniers qui nous faict besoing, vous faire encores cendre et constituer de nostredict revenu jusques à la somme de cinquante mil livres tournois de rente, [...] pour en recouvrer la somme de six cens mil livres tournois¹.

Du mois d'octobre 1570 jusqu'en mars 1571, de multiples assemblées à l'Hôtel de Ville statuent qu'il est impossible pour la ville de Paris de recouvrer la somme exigée par la couronne prétextant « les pertes et dommaiges souffertz par les bourgeois, manans et habitans de lad. Ville ; tant à l'occasion des guerres dernieres, cessation de trafficq, marchandise,

¹ Paul Guérin, *Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris publiés par les soins du service historique, tome sixième, 1568-1572*, Paris, 1891, p. 193.

deniers sur eulx levez et malice de temps. »² Une nouvelle assemblée est convoquée pour le 1^{er} mars durant laquelle, les représentant de Paris s'entendent pour offrir au roi une somme de 2000 livres tournois, bien loin des 6000 livres tournois exigés au départ.

Après le temps du dialogue symbolique de l'entrée royale, vient celui de la négociation. En effet, une convocation pour une assemblée le 13 mars est envoyée afin d'examiner la réponse du roi quant à l'offre du 1^{er} mars. Bien que la réponse du roi ne soit pas datée, on peut penser qu'elle survient dans les journées suivant l'entrée royale du 6 mars. Au terme des délibérations, l'assemblée parisienne offre finalement une somme de 3000 livres tournois, « de laquelle il [le roi] sera supplyé très humblement soy vouloir contanter, et du surplus en faire bialler descharge et acquit à lad. Ville³. »

Durant l'assemblée du 17 mars, le prévôt des marchands fait état des négociations et de la réponse du roi quant à leur dernière offre.

S^r le Prevost des Marchans a dict qu'il avoit faict entendre au Roy la conclusion et resolution de l'assemblée derniere, qui estoit, entre autres choses, de offrir à Sa Majesté la somme de III^e m. livres pour ses urgens affaire, paiables à deux termes, assçavoir Saint Jehan et Noel prochains par moictié ; lequel seigneur Roy en soy auroit faict responce, entre autres choses, qu'il essaieroit à se contanter de la volonté de ses subjectz de lad. Ville⁴.

Nous pensons que l'entrée royale est pour beaucoup dans la résolution de ce conflit. Comme nous l'avons établi précédemment, autant les impératifs économiques qui permettent l'entrée royale que les monuments érigés pour cette journée participent au jeu certes symbolique, mais tout de même tangible du don. En s'offrant ainsi de façon aussi onéreuse, la ville de Paris espérait peut-être s'attirer les bonnes grâces du souverain et ainsi l'inciter à faire preuve de plus de souplesse quant à la contribution exigée pour couvrir les dépenses de guerre.

Situation similaire chez les parlementaires aussi en conflit avec le roi depuis la signature du traité de Saint-Germain. En effet, en plus d'exiger des parlementaires une ratification rapide de l'édit, le roi leur demande d'y prêter serment. Leur refus catégorique entraîne le courroux du souverain qui menace de renvoyer les récalcitrants. À la veille de l'entrée royale du 6 mars, la situation est toujours tendue. Comme nous l'avons présenté dans le second chapitre, le silence des archives du Parlement quant à l'entrée du roi témoigne de cette tension. Comme pour

² Guérin, *Registres...*, p. 219

³ Guérin, *Registres...*, p. 295.

⁴ Guérin, *Registres...*, p. 296.

l'Hôtel de Ville, le Parlement finit par plier le 21 mars 1571 et accepte de prêter serment à l'édit de Saint-Germain. À situation similaire, résultat similaire : la présence du roi dans la capitale et la démonstration de sa majesté permettent de faire fléchir les parlementaires à la suite de son entrée royale.

Les lendemains de l'entrée royale sont aussi l'occasion en quelque sorte d'une réappropriation de l'espace géographique parisien par le sacré. En effet, les 8 et 11 mars, deux processions sont organisées à la demande du roi, l'une à Saint-Denis et l'autre à la Sainte-Chapelle afin de « remectre les Corps saintz de lad. Eglise, qui avoient esté descenduz au commencement des derniers troubles et guerres advenues en ce royaume, soubz pretexte de la religion, pour la prosperité desdictes guerres⁵. » Comme pour l'entrée royale, les différents corps urbains accompagnent le roi et défilent en procession dans la capitale en brandissant les saintes reliques ayant servi à protéger la ville durant les guerres de religion. L'entrée royale ne se termine pas de toute évidence lors du banquet au Palais de justice. En élargissant notre regard sur les événements politiques ou religieux qui succèdent directement à l'entrée, nous sommes en mesure de prendre conscience de l'importance d'un tel événement dans la vie politique française.

Les mots de Christian Biet résument à eux seuls la nature du présent mémoire : « Dans l'accumulation des paradigmes de la royauté et dans l'attribution docile des interprétations convenues, on retrouve alors des surprises, la trace de résistances, des révoltes, des guerres perdues, des tensions et, pour tout dire, d'une certaine autonomie cachée derrière le décor-façade encomiastique⁶. » L'incroyable richesse et la grande complexité de l'entrée royale en font un moment fort important dans la vie du roi et de ses sujets. Le jour de l'entrée, tout s'arrête, la vie quotidienne, le temps. S'y exprime non seulement la puissance du roi, mais aussi la fierté et l'identité de la ville qui reçoit son souverain. Dans le premier chapitre, nous avons établi le problème conceptuel de la distinction entre le rituel et la cérémonie. Pierre Smith évoque la possibilité du rite à s'insérer au cœur de la cérémonie pour en constituer en quelque sorte le temps fort et ainsi faire de l'amalgame rite-cérémonial un rituel riche et complexe⁷. Au terme de notre parcours de l'entrée royale de Charles IX à Paris en 1571, nous pouvons

⁵ Guérin, *Registres...*, p. 290.

⁶ Biet, Christian, « Les monstres aux pieds d'Hercule », *Dix-septième siècle*, n° 12, 2001, p. 403.

⁷ Pierre Smith, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 630.

confirmer les propos de Smith à savoir que pour l'entrée royale, rituel et cérémonie sont indissociables. En tant qu'acte de communication symbolique, l'entrée royale use du langage symbolique afin de légitimer les acteurs participants au rituel, réorganise l'ordre social et vainc en même temps l'anomie contextuelle. Surtout, c'est en quelque sorte la dimension cérémonielle qui est au cœur de l'échange symbolique. Ce sont les artifices monumentaux de l'entrée royale qui cherchent à conseiller le roi, à forger son identité. Comme l'affirme Barbara Stollberg-Rilinger : « ils [les rituels] ne disent pas seulement, ils font (performativité) ; ils produisent ce qu'ils désignent et engagent les participants à se comporter en conséquence à l'avenir⁸. »

L'analyse du programme ornemental a révélé les différents projets écartés ou censurés pour l'entrée de Charles IX et a permis de prendre conscience de l'importance du facteur religieux. D'abord, il faut rappeler que l'esprit qui guide l'édit de paix de Saint-Germain s'appuie sur l'importance de faire table-rase des événements funestes qui venaient de survenir en France. Or, à de nombreuses reprises, le programme élaboré par Ronsard et Dorat met à l'avant-plan la victoire du camp catholique, voire la punition du parti huguenot. Une telle approche trahit l'esprit de la paix censée être célébrée dans le programme. Ajoutons la dimension essentiellement religieuse de l'entrée royale calquée sur la Fête-Dieu et dont le *Te Deum* célébré à Notre-Dame vient marquer la fin. Enfin, l'empressement à tenir deux processions au lendemain de l'entrée afin de remettre en place des reliques ayant servi aux victoires renforce un discours sous-jacent à l'entrée pro-catholique. En regard de tous ces éléments, nous constatons une mise à l'écart catégorique des huguenots, d'ailleurs les différentes relations de l'entrée de 1571 ne font jamais état de leur présence. Il est vrai que le formalisme de l'entrée, voire les interdits découlant d'édits royaux, rendent la mise à l'écart des calvinistes quelque peu involontaire. Toutefois, la présence marquée et répétée des symboles de la victoire catholique sur l'Hydre protestant est quant à elle bien délibérée.

Catherine de Médicis dans sa conception même des effets de l'entrée royale, est convaincue qu'en faisant le spectacle de la concorde, celle-ci naîtrait d'elle-même. Or, nous constatons l'échec de cet objectif. Nous sommes parti du postulat de base qui veut que les rites comme les ratés à ces rites aient une efficacité rituelle. En voulant poursuivre la réflexion amorcée par

⁸ Barbara Stollberg-Rilinger, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », *Trivium*, n° 2, 2008, pp. 8-9.

Jérémie Foa, nous avons émis l'hypothèse que les ratés des entrées royales sont aussi un facteur déterminant dans le jeu d'échange entre le roi et ses sujets. Loin d'être une représentation de l'ordre, l'entrée royale serait plutôt un moment où s'expriment les conflits latents, en quelque sorte une mise en scène du désordre que le roi doit chercher à briser à défaut de l'envenimer. Les conclusions sont toutefois moins catégoriques, plus complexes. En organisant de façon aussi précise leur mise en scène, autant le monarque que les édiles urbains cherchent ainsi à définir leur identité, à faire remarquer aux autres leur place dans la hiérarchie sociale. Les tensions quant à cet ordre, souvent dicté par la tradition, témoignent des luttes de pouvoir entre différents groupes au sein des appareils locaux ou monarchiques. En cela, l'entrée royale est bien une représentation de l'ordre social du point de vue hiérarchique. À l'opposé, nous avons montré que l'entrée royale est aussi, du moins celle de 1571, une représentation symbolique du désordre. Le miroir des princes que tendent les Parisiens à Charles IX expose une série de figures mythiques, historiques et familiales dont les valeurs ou les exploits doivent élever le roi. Lardellier voit dans cette dimension émulative de l'entrée royale, une forme d'acte d'institution tel que proposé par Pierre Bourdieu : « Deviens ce que tu es⁹. » En insistant sur le rôle de la reine-mère en tant que fidèle épouse, protectrice dévouée de ses enfants et surtout, instigatrice de l'édit de paix de 1570, les auteurs de l'entrée royale de 1571 ont présenté au roi les valeurs et les vertus nécessaires à une bonne gouvernance, lesquelles lui permettront de régler les conflits, voire de les éviter ; en présentant la figure de Henri d'Anjou, c'est plutôt l'idéal de l'Hercule guerrier que les poètes présentent au roi. En attribuant autant d'attention à la reine-mère et au duc d'Anjou, c'est donc la faiblesse du pouvoir de Charles IX et son inaction durant les guerres de religion que les auteurs mettent de l'avant. En cela, le programme de l'entrée royale est bel et bien une représentation symbolique de l'anomie sociale, illustration des conflits religieux, que le parti catholique fut en mesure de contrer.

Sur la question de la performativité du rituel de l'entrée royale, on ne peut être sourd aux effets émotionnels résultant de l'observation des différents monuments de l'entrée royale. Nous croyons que les effets tangibles de l'entrée ne sont observables qu'au terme d'une revue des événements avant, pendant et après l'entrée royale elle-même. Le programme d'une entrée

⁹ Pascal Lardellier, *Les miroirs du paon. Rites et rhétoriques politiques dans l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 142. Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution » *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, juin, 1982, p. 61.

royale répond généralement à un contexte particulier, ici la fin des guerres de religion, et donc, expose les sentiments et les positions des acteurs urbains relativement à ce contexte. Considérer seulement le renouvellement des privilèges et des charges de la cité ne permet pas à notre avis de prendre pleinement conscience des enjeux parisiens. Le cas de 1571 est probant à cet égard compte tenu des tensions vives entre le roi les instances locales que sont l'Hôtel de Ville et le Parlement. L'entrée royale participe à ce que Natalie Zemon Davis désigne comme le don rituel, un concept précédemment énoncé par Marcel Mauss. En effet, les efforts économiques et humains nécessaires à la réalisation d'une entrée royale constituent une forme de don à part entière. L'offrande d'un cadeau sous la forme d'une pièce d'orfèvrerie et la tenue d'un banquet somptueux n'en sont que des éléments complémentaires. Le don ouvre le dialogue ; en s'offrant ainsi, la ville peut espérer faire part au roi de ses opinions et de ses remontrances. Toutefois, la somptuosité du cadeau peut aussi attirer les bonnes grâces et ainsi amener le roi faire davantage de concessions ; l'exemple des 6000 livres tournois exigés par le roi illustre cette situation. Le métal précieux transformé en œuvre d'art devient une sorte de paiement supplémentaire. En cela, l'efficacité du rituel de l'entrée, bien tangible, prend tout son sens. À l'inverse, la seule présence du roi dans la capitale pour son entrée constitue aussi une autre forme de performativité du rituel. La présence réelle du roi force en quelque sorte la soumission. Dès lors, certains conflits peuvent facilement être pacifiés par le simple fait de la présence royale comme l'atteste le conflit avec les parlementaires. En cela aussi, il semble que l'entrée royale dispose d'une efficacité. Il n'en demeure pas moins que l'entrée royale a bel et bien lieu, et ce malgré les différents ratés et bévues qui, reconnaissons-le à l'instar de Jérémie Foa, s'avèrent tout de même incapable de faire « capoter le rituel »¹⁰.

¹⁰ Jérémie Foa, « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhension dans les entrées de Charles IX (1564-1566), Communication présentée dans le cadre du séminaire de recherche Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008 [En ligne] <http://cers.univ-tours.fr>.

ANNEXES ICONOGRAPHIQUES

Les gravures de Olivier Codoré tirées du recueil de Bouquet proviennent d'un fac-similé de l'ouvrage disponible en ligne sur le site web de la British Library :

<http://www.bl.uk/treasures/festivalbooks/homepage.html>.

Figure 1 Cavalier parisien, Bouquet, <i>Bref...</i> , 47 r.	119
Figure 2 Porte Saint-Denis, Bouquet, <i>Bref...</i> , 13 r.	120
Figure 3 Fontaine du Ponceau, Bouquet, <i>Bref...</i> , 18 r.	121
Figure 4 Porte aux Peintres, Bouquet, <i>Bref...</i> , 22 r.	122
Figure 5 Croquis du 11 octobre 1570 pour la Porte aux Peintres, <i>Collection Cronstedt</i> . Nationalmuseum, Stockholm, cote NMH CC 190.	123
Figure 6 Statue de Junon, Église du Saint-Sépulcre, Bouquet, <i>Bref...</i> , 28 r.	124
Figure 7 Statue de Hyménée, Fontaine des Innocents, Bouquet, <i>Bref...</i> , 29 v.	125
Figure 8 Pont Notre-Dame, Bouquet, <i>Bref...</i> , 35 v.	126
Figure 9 Pont Notre-Dame, intérieur, Bouquet, <i>Bref...</i> , 36 r.	127
Figure 10 Cadeau offert au roi, Bouquet, <i>Bref...</i> , 54 r.	128

Figure 1

Cavalier parisien



Figure 2

Porte Saint-Denis

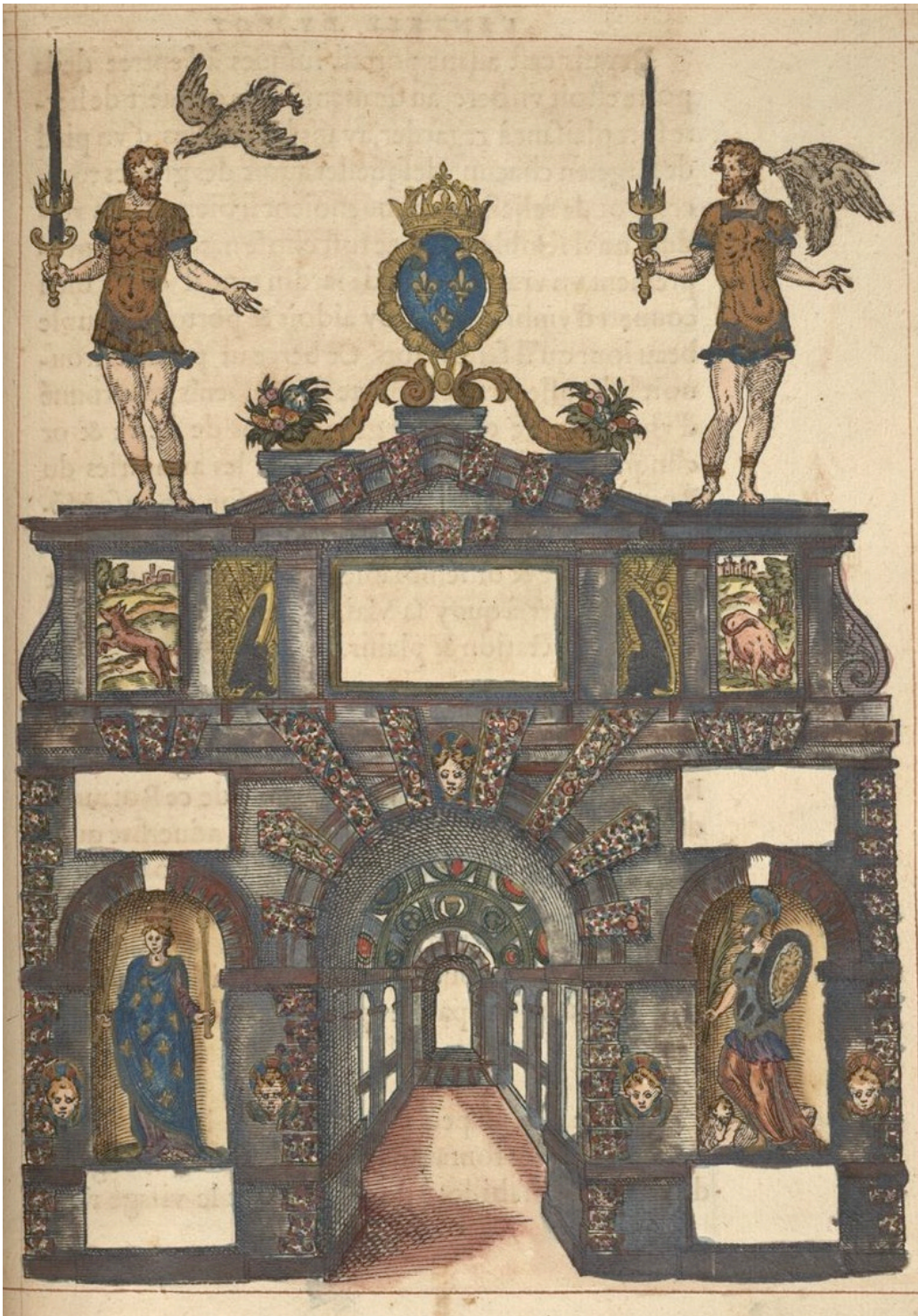


Figure 3

Fontaine du Ponceau



Figure 4

Porte aux Peintres



Figure 6

Statue de Junon, Église du Saint-Sépulcre



Figure 7

Statue de Hyménée, Fontaine des Innocents



Figure 8

Pont Notre-Dame



Figure 9

Pont Notre-Dame, intérieur

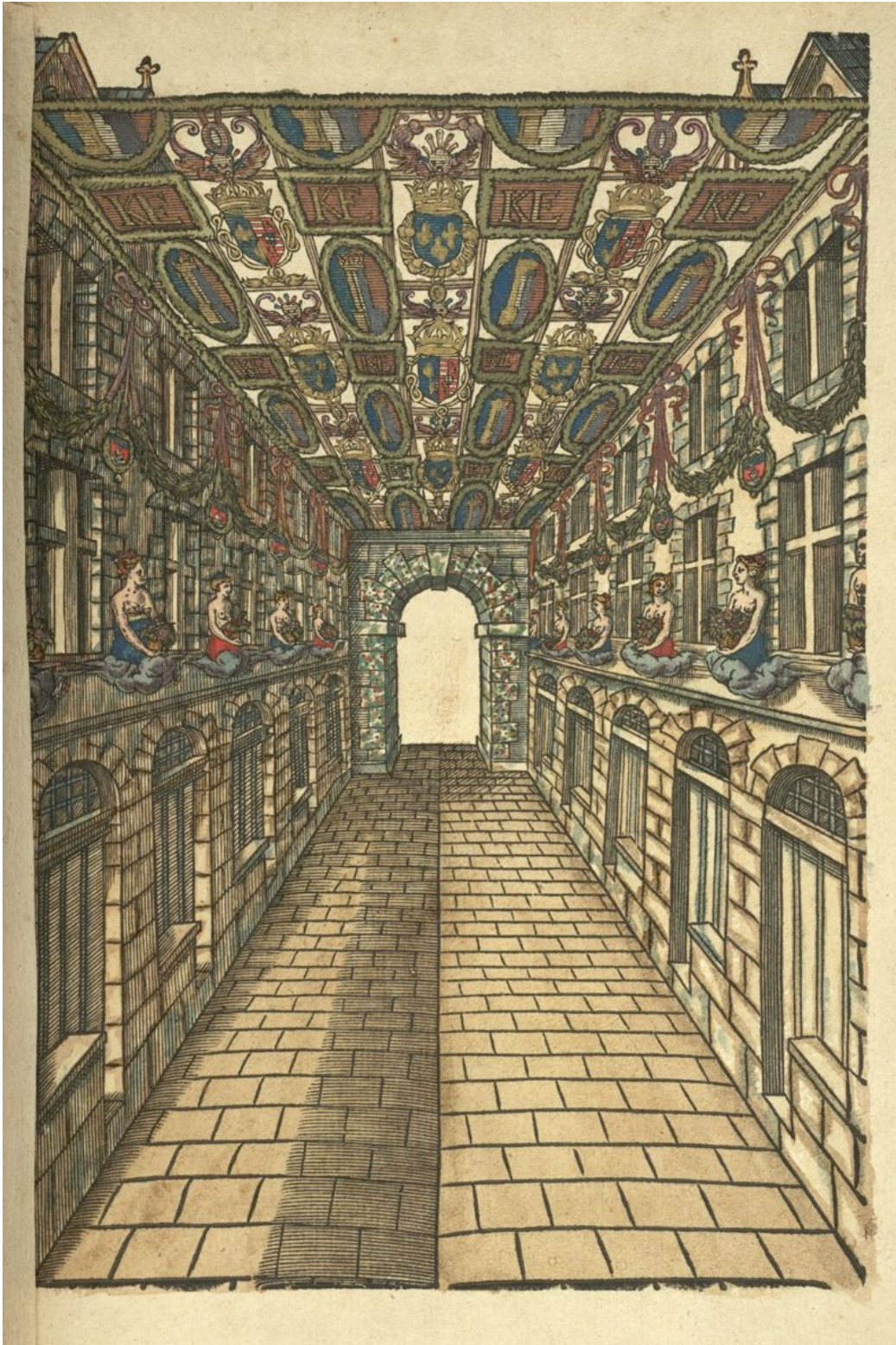


Figure 10

Cadeau offert au roi



BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires

BOUQUET, Simon. *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faic, (et) l'ordre tenüe à la joyeuse (et) triumpante entree de tres-puissant...prince Charles IX de ce nom... en sa bonne ville (et) cité de Paris... Avec le couronnement de... princesse Madame Elizabet d'Austriche son espouse...* Paris, 1572. [En ligne] www.gallica.fr

GRAHAM, Victor E. et W. McAllister Johnson. *The Paris Entries of Charles IX and Elisabeth of Austria, 1571*. Toronto, University of Toronto Press, 1974.

Dictionnaires anciens

Les dictionnaires cités sont tirés de la base de données mise en ligne par les publications Classiques Garnier sous la direction de Claude Blum. [En ligne] www.classiques-garnier.com

FURETIÈRE, Antoine. *Dictionnaire Universel*, 1687 [Collection privée, reproduction des Éditions Slatkine, Genève, 1970] [En ligne]

RICHELET, Pierre. *Dictionnaire françois*, 1680 [Collection privée, reproduction des Éditions Slatkine, Genève, 1994] [En ligne]

Sources complémentaires

CIMBER, Louis et Félix Danjou, « Extrait des dépenses faites à l'entrée du Roy et de la Royne à Paris, en 1571 », *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{er} série, t. 8, 1836.

DE LA ROCHE, Pierre. *Prosphonématique au roy sur son entrée a Paris le 6 mars 1571*, Paris, 1571.

DORAT, Jean. *Poëmatia*. Paris, 1586.

DOUET-D'ARCQ, Louis. « Devis et marchés passés par la ville de Paris pour l'entrée solennelle de Charles IX, en 1571 » Paris, Impres. Crapelet, (s.d.), 61 p. Tiré-à-part de la *Revue Archéologique*, Ve année, 2^e partie, 15 octobre-15 mars 1848. [En ligne] <http://www.purl.org/yoolib/inha/4765> (page consultée le 9 septembre 2014).

GODEFROY, Théodore et Denys Godefroy, *Le Ceremonial de France, ou Description des cérémonies, rangs et séances observées aux couronnements, entrées et enterrements des royaux et roynes de France*. Paris, A. Pacard, 1619.

GUÉRIN, Paul et Alexandre Tuetey. *Histoire générale de Paris. Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris publiés par les soins du service historique*. Paris, 1891-1892.

HAAG, Eugène et Émile Haag. *La France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire...* Paris, 1846-1859.

NATEY DE LA FONTAINE, Nicolas. *Le magnifique triomphe et esjouyssance des parisiens, faicte en la decoration des Entrées du très chrestion Roy Charles IX, fait le VI mais, et de la Royne, faicte le XXIX dudict mois l'an mil cinq cens soixante et unze*. Paris, 1571.

PRÉVOSTEAU, Jacques. *Description des appareilz, arcs triumpaux, figures & protraictz, au jour de son entrée en la ville de Paris*. Paris, 1571.

RONSARD, Pierre de. *Œuvres complètes* Gustave Cohen (éd.) 2 tomes. Paris, Gallimard *La Pléiade*, 1950.

Ouvrages généraux - Histoire de France et des guerres de religion

BABELON, Jean-Pierre. *Paris au XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1986.

CAIRE-JABINET, Marie-Paule. *Introduction à l'historiographie*. Paris, Armand Colin, 2008 [1994].

CHRISTIN, Olivier. *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*. Paris, Éditions de Minuit, 1991.

CHRISTIN, Olivier. *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*. Paris, Seuil, 1997.

CROUZET, Denis. *Dieu en ses royaumes: une histoire des guerres de religion*. Paris, Seyssel: Champ-Vallon, 2008.

JOUANNA, Arlette. *La France du XVIe siècle (1483-1598)*. Paris, Presses universitaires de France, 2006.

LeGOFF, Jacques et Pierre Nora, *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2011[1974].

MIQUEL, Pierre. *Les guerres de religion*. Paris, Fayard, 1980.

PARADIS, Bruno. « Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge (première partie) ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 2, 2002, pp. 100-112.

PARADIS, Bruno. « Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge (deuxième partie) ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 3, 2002, pp.140-151.

STRAYER, Joseph R. « Philip the Fair, a "Constitutional" King ». *American Historical Review*, vol. 62, 1956-1957, pp. 18-32.

Rituel-Cérémonie monarchique

BLOCH, Marc. *Les rois thaumaturges*. Strasbourg, Istra, 1924.

BOUREAU, Alain. *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XVe-XVIIIe siècles*. Paris, Les Éditions de Paris, 1988.

BOUREAU, Alain. « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. n°. 6, 1991. pp. 1253-1264.

BOUREAU, Alain. «Ritualité politique et modernité monarchique» dans Neil Bulst *L'État ou le roi*. Paris, Éditions de la Maison des sciences et de l'homme, 1996. pp. 9-25.

DAVIS, Natalie Zemon. *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*. Paris, Éditions du Seuil, 2003.

FOGEL, Michèle. *Les cérémonies de l'information dans la France du XVIe au milieu du XVIIIe siècle*. Paris, Fayard, 1989.

GIESEY, Ralph E. « Modèles de pouvoir dans les rites royaux en France ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. n°. 3, 1986. pp. 579-599.

GIESEY, Ralph E. *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIIe siècles*. Paris, Armand Colin, 1987.

GIESEY, Ralph. *Le roi ne meurt jamais*. Paris, Flammarion, 1987 [1960].

HANLEY, Sarah. *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*. Paris, Aubier, 1991.

JACKSON, Richard. *Vivat Rex. Histoire des sacres et des couronnements en France, 1364-1825*. Strasbourg, Éditions Ophrys, 1984.

KANTOROWICZ, Ernst. *Oeuvres*. Paris, Quarto Gallimard, 2000.

MOEGLIN, Jean-Marie. « « Performative turn », « communication politique » et rituels au moyen âge ». *Le Moyen Age*, vol. 113, n° 2, 2007.

MUIR, Edward. *Ritual in Early Modern Europe*. Cambridge, N-Y, Cambridge University Press, 1997.

OFFENSRADT, Nicolas. *Faire la paix au Moyen-Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007.

Sciences sociales

BOURDIEU, Pierre. « Les rites comme actes d'institutions ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. vol. 43, juin, 1982. pp. 58-63.

BRIEGEL, Françoise. *Rites, hiérarchies*. Chênes-Bourg, Georg, 2010.

BUC, Philippe. *Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*. Paris, Presses universitaires de France, 2001.

GENNEP, Arnold van. *Les rites de passage*. New-York, Johnson Reprint, 1969.

GEERTZ, Clifford. *Negara : The Theatre State in Nineteenth-Century Bali*, Princeton, Princeton University Press, 1980.

MAISONNEUVE, Jean. *Les conduites rituelles*. Paris, Presses universitaires de France, 1999.

MARIN, Louis. *De la représentation*, Paris, Gallimard, 1994.

MAUSS, Marcel. *Essai sur le don*. Paris, Presses universitaires de France, 2007.

SABATIER, Gérard, « Les rois de représentation. Image et pouvoir (XVIe-XVIIe siècle) ». *Revue de synthèse*, n° 3-4, 1991, pp. 387-422.

SABELLI, Fabrizio, « Le rite d'institution. Résistance et domination ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. vol. 43, juin, 1982. pp. 64-69.

SMITH, Pierre. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1991.

STOLLBERG-RILINGER, Barbara, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche ». *Trivium*. n° 2, 2008. pp. 2-35.

TURNER, Victor, *Le phénomène rituel*. Paris, Presses universitaires de France, 1990.

TURNER, Victor. «Variation on a Theme of Liminality» *Blazing the trail*. New-York, PAJ Publications, 1992.

WULF, Christophe. *Une anthropologie historique et culturelle: rituels, mimesis sociale et performativité*. Paris, Téraèdre, 2007.

WULF, Christophe. «Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales». *Hermès. Cognition, Communication, Politique*. vol. 43, 2005.

Entrées royales

BLANCHARD, Joel. « Le spectacle du rite : les entrées royales ». *Revue historique*, n^o. 305, 2003. pp. 475-519.

BOUTIER, Jean, Alain Dewerpe et Daniel Nordman. *Un tour de France royal: le voyage de Charles IX (1564-1566)*. Paris, Aubier, 1984.

BRYANT, Lawrence M. *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony : Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*. Genève, Librairie Droz, 1986.

BRYANT, Lawrence M. « Parlementaire Political Theory in the Parisian Royal Entry Ceremony ». *Sixteenth Century Studies*, vol. VII, 1976. pp. 15-24.

BRYANT, Lawrence M. « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen-Age ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. vol. 41, n^o. 3, 1986. pp. 513-542.

BRYANT, Lawrence M. « From Communal Ritual to Royal Spectacle : Some Observations on the Staging of Royal Entries (1450-1600) » dans Nicolas Russell et Hélène Visentin, dir. *French Ceremonial Entries in the Sixteenth Century. Event, Image, Text*, Toronto, CRRS Publications, 2007. pp. 207-245.

CAPODIECI, Luisa. « Cadmos et l'harmonie. Jean Dorat, Nicolò dell'Abate et le décor de la salle du banquet pour l'entrée de Charles IX et Elisabeth d'Autriche (Paris, 1571) ». *Seizième siècle*. n^o. 3, 2007. pp. 61-90.

CHARTROU, Joseph. *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*. Paris, Presses universitaires de France, 1928.

COSANDEY, Fanny. « Entrer dans le rang » dans *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XVe au XVIIe siècle*, Marie-France Wagner (dir.), Paris, Honoré Champion, 2007, pp. 17-46.

- COULET, Noël. « Les entrées solennelles en Provence au XIVE siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen-Age ». *Ethnologie française*, n° 7, 1977, pp. 63-82.
- FOGEL, Michèle. « Les entrées royales françaises au prisme de l'échange » @analyses [En ligne] comptes rendus, *Renaissance*. <http://www.revue-analyses.org/index.php?id=982>.
- FOA, Jérémie. « Le bêtisier du Tour de France : bévues, ratés et incompréhensions dans les entrées de Charles IX (154-1566) Communication présenté dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique de consentement*. Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008. [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.
- GUÉNÉE, Bernard et Françoise Lehoux. *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris, CNRS, 1968.
- JACQUOT, Jean. *Les fêtes de la Renaissance*. 3 vol. Paris, 1956-1975.
- LARDELLIER, Pascal. *Les miroirs du paon. Rites et rhétoriques politiques dans la France de l'Ancien Régime*. Paris, Champion, 2003.
- NASSICHUCK, John (éd). *Vérité et fiction dans les entrées solennelles à la Renaissance et à l'âge classique*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- NASSICHUCK, John. « L'imitation de Ronsard sous la plume de Gabriel Chapuys. L'entrée lyonnaise de Henri III. » dans Marie-France Wagner, dir. *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XVe au XVIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007, pp. 223-253.
- PARADIS, Bruno et Lyse Roy. « *Le cueur craintif est de tout danger seur, puisque titan en ce pays arrive*. Le don dans les entrées solennelles en France aux XV^e et XVI^e siècles » dans Marie-France Wagner, dir. *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XVe au XVIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007, pp. 105-140.
- PETERS, Emily J. « Printing Ritual: The Performance of Community in Christopher Plantin's La Joyeuse & Magnifique Entrée de Monseigneur François...d'Anjou ». *Renaissance Quarterly*, vol. 61, n° 2, 2008. pp. 370-413.
- ROSTAN, Julie-Andrée. « L'*ekphrasis* ou de l'efficacité de la description dans les relations d'entrées françaises » dans John Nassichuck, dir. *Vérité et fiction dans les entrées solennelles à la Renaissance et à l'Âge classique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, pp.135-150.
- RIVAUD, David, « Les entrées royales. Outils politiques pour un modèle participatif : le point de vue des municipalités dans les villes du Centre-Ouest (XIVE-XVIE siècles) »,

Communication présenté dans le cadre du séminaire de recherche *Vecteurs de l'idéal – Les entrées royales : légitimation implicite et fabrique du consentement*, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 23 septembre 2008, [En ligne] <http://cesr.univ-tours.fr>.

ROY, Lyse. « Une chose ridicule, mais qui avoit été faite de dessein : L'entrée de François II à Tours en 1560, relaté par Louis Régnier de la Planche et Auguste de Thou » dans Brenda Dunn-Lardeau, dir. *Ouvrages phares de la Réforme et de la Contre-Réforme*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 235-254.

ROY, Lyse et William Kemp, « France qui son cueur luy presente : Les relations de l'entrée de François 1^{er} à Paris en 1515 ». *Bibliothèque d'humanisme et renaissance : travaux et documents*, Genève, Librairie Droz, 2014, pp. 471-500.

RUSSEL, Nicolas et Hélène Visentin (éd.) *French Ceremonial Entries in the Sixteenth Century. Event, Image, Text*. Victoria University in the University of Toronto, 2007.

YATES, Frances A. « Poètes et artistes dans les entrées de Charles IX et sa reine à Paris en 1571 », dans Jean Jacquot, éd. *Les fêtes de la Renaissance*, vol. 1, Paris, 1956.

« Philippe et Mathilde accueillis par la foule à Louvain » *La Libre*, 6 septembre 2013 [En ligne] <http://www.lalibre.be/actu/belgique/philippe-et-mathilde-accueillis-par-la-foule-a-louvain->

Monarchie, politique et société

APOSTOLIDÈS, Jean-Marie. *Le Roi-Machine: spectacle et politique au temps de Louis XIV*. Paris, Éditions de Minuit, 1981.

BABELON, Jean-Pierre. *Paris au XVI^e siècle*. Paris, Hachette, 1986.

BULST, Neil, Robert Descimon et Alain Guerreau. *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996.

COSANDEY, Fanny. *La reine de France. Symbole et pouvoir*. Paris, Gallimard, 2000.

DAUBRESSE, Sylvie. « Christophe de Thou et Charles IX: recherches sur les rapports entre le Parlement de Paris et le prince (1560-1574) ». *Histoire, économie et société*, vol. 17, n^o. 3 *L'État comme fonctionnement socio-symbolique (1547-1635)*, 1998. pp. 389-422.

DAUBRESSE, Sylvie. *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison*. Genève, Droz, 2005.

DAUBRESSE, Sylvie. *Les relations entre le Parlement de Paris et le pouvoir royal (1559-1589)*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Paris IV-Sorbonne, 2000.

GUÉRY, Alain. « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, n° 6, pp. 1241-1269.

HOULLEMARE, Marie. *Politique de la parole: le Parlement de Paris au XVIe siècle*. Droz, Genève, 2011.

Art, architecture et symbolisme

BÉGUIN, Sylvie. « Dell'Abate, Nicolo ». *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/dell-abate-dell-abbate/> (page consultée le 25 février 2014).

BELFIORE, Jean-Claude. *Dictionnaire des croyances et symboles de l'Antiquité*. Paris, Larousse, 2010.

BELFIORE, Jean-Claude. *Grand dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*. Paris, Larousse, 2010 [2003].

BIET, Christian. « Les Monstres aux pieds d'Hercule ». *Dix-septième siècle*. n°. 12, 2001.

BIMBENET-PRIVAT, Michèle. « Une famille d'orfèvres parisiens au XVIe siècle, les Toutain ». *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 141, 1983. pp. 91-115.

BRESC-BAUTIER, Geneviève. *Germain Pilon et les sculpteurs français de la Renaissance. Actes du colloque du Louvre, 26-27 octobre 1990*, Paris, La documentation française, 1993.

CHAMPION, Pierre. *Ronsard et son temps*. Paris, Honoré Champion, 1925.

CHEVALIER, Jean et Alain Gheerbrant. *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont, 1982 [1969].

DEMAY, Henri. *Jean Dorat*. Paris, Éditions l'Harmattan, 1996.

EL KENZ, David. « Le roi de France et le monstre dans les gravures : genèse et déclin politique d'une image aux XVIe et XVIIe siècles ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1992, n° 28, pp. 3-7.

GADOFFRE, Gilbert. *Ronsard par lui-même*. Bourges, Éditions du Seuil, 1964.

GADOFFRE, Gilbert. « Ronsard, Pierre ». *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/pierre-de-ronsard/> (page consultée le 25 février 2014)

- GERBAUX, Fernand et Henri Bordier. « Douët D'Arcq ». *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 46. N° 46, 1885, pp. 511-528.
- GONIN-HARTMAN, Laure. *La rhétorique du monstre au XVIe siècle*. Thèse de Ph.D. (Philosophie), Washington University, 2008.
- HUGO, Victor. *Notre-Dame-de-Paris*, Paris, Gallimard, 2002 [1966].
- JUNG, Marc-René. *Hercule dans la littérature française du XVIe: de l'Hercule courtois à l'Hercule baroque*. Genève, 1966.
- LACHAUD, Frédérique et Lydwine Scordia. *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*. Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007.
- PINEU DUVAL, Amaury. *Les Fontaines de Paris, anciennes et nouvelles...*, Paris, 1828. [En ligne] www.books.google.ca.
- SALLES, Catherine. *La mythologie grecque et romaine*. Paris, Hachette, 2003.
- SAVAN, David. « La sémiotique de Charles Sanders Pierce ». *Langages*, vol. 41, n°. 58, 1980. pp. 9-23.
- GAEHTGENS, Thomas Wolfgang. « Pilon, Germain ». *Encyclopedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/germain-pilon> (page consultée le 25 février 2014).